

ASSOCIATION
BRETONNE

et

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

ARCHÉOLOGIE - HISTOIRE - AGRICULTURE - ECONOMIE BRETONNE

COMPTES RENDUS, PROCES-VERBAUX, MEMOIRES

Publiés par les soins de la Direction

3^e SÉRIE

TOME QUATRE-VINGT-SEPTIÈME

Cent-Sixième Congrès à Guérande, du 30 juin au 2 juillet 1978

1978

SOMMAIRE

Le Congrès de Guérande.
Assemblée générale.
Excursion.
Châteaux et Manoirs.

MEMOIRES

Guérande aux grandes heures de la Bretagne, par M. P. de la Condamine.
Le marais guérandais, par Mme de Mareuil.
Le Château de l'Hermine à Vannes, par M. J. Deceneux.
L'émergence des Pays Bretons, par M. Paul Houée.
La Vie Culturelle en Bretagne.

BIBLIOGRAPHIE

Liste des membres de l'Association.

LES PRESSES BRETONNES — SAINT-BRIEUC

1979

BRETAGNE

BULLETIN

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

Avis important

Cotisations

Par décision du Bureau de l'Association Bretonne, en date du 4 février 1979, la cotisation annuelle est portée à 50 F, le droit d'entrée restant fixé à 10 F, depuis le 1^{er} janvier 1968. Une cotisation jumelée par ménage a également été admise et fixée à 60 F.

Nous rappelons que la cotisation de l'année est exigible dans le mois qui suit la réception du Bulletin.

En déférant à ce geste de courtoisie, nos membres rendront plus aisée la gestion de notre trésorerie obérée par de trop nombreux rappels.

1°) Les chèques postaux sont à libeller exclusivement au bénéfice de :

L'ASSOCIATION BRETONNE
30, Place des Licés, RENNES

2°) Les chèques bancaires au bénéfice de l'ASSOCIATION ne doivent porter mention d'aucun nom de personne.

REGLER DE PREFERENCE PAR CHEQUE POSTAL.
179-94 F RENNES

Les services d'échange de périodiques qui nous sont assurés par les Sociétés et organismes divers devront désormais être adressés, ainsi que les demandes de renseignements ou d'adhésions, à l'exclusion des chèques d'abonnement ou de cotisation, au domicile du Secrétaire général :

M. Michel DUVAL

2, rue V. Hugo, 35000 RENNES - Tél. 30.14.33 RENNES

ASSOCIATION BRETONNE

et
UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

ARCHEOLOGIE - HISTOIRE - AGRICULTURE - ECONOMIE BRETONNE

COMPTES RENDUS, PROCES-VERBAUX, MEMOIRES

Publiés par les soins de la Direction

3^e SÉRIE

TOME QUATRE-VINGT-SEPTIÈME

Cent-Sixième Congrès à Guérande, du 30 juin au 2 juillet 1978

1978

SOMMAIRE

Le Congrès de Guérande.
Assemblée générale.
Excursion.
Châteaux et Manoirs.

MEMOIRES

Guérande aux grandes heures de la Bretagne, par M. P. de la Condamine.
Le marais guérandais, par Mme de Mareuil.
Le Château de l'Hermine à Vannes, par M. J. Deceneux.
L'émergence des Pays Bretons, par M. Paul Houée.
La Vie Culturelle en Bretagne.

BIBLIOGRAPHIE

Liste des membres de l'Association.

LES PRESSES BRETONNES — SAINT-BRIEUC
1979

ASSOCIATION BRETONNE

Bulletin du Congrès de 1978

SOMMAIRE

	Pages
AVIS : Tables. Service de Documentation Bretonne	5
In Mémoriam : Camille Lemercier d'Erm	6
Congrès de Guérande	7
Visites et Promenades	7
Assemblée Générale. Vœux	11
Election de nouveaux membres	12
Excursion du Dimanche 2 Juillet	14
CONFERENCES	
9 Décembre 1977 : Marie-Madeleine Martin	19
20 Mai 1978 : Professeur J.-A. Vier	19
20 Janvier 1979 : Colonel Maurice Suire	20
CHATEAUX ET MANOIRS	
Ruines du château de Ranrouet (J. de Kersauzon)	21
Une restauration au pays de Guérande : Le manoir de Cardinal, par le Mis de Kernier	32
Sortie d'automne 1 ^{er} octobre 1978 : le château de la Gratonnaye en Rochefort-en-Terre, par le Vte X. de Chanterac	37
MEMOIRES	
Guérande aux Grandes Heures de Bretagne, par M. de la Conda- mine	45
Le Marais Guérandais, par Mme de Mareuil	53
Le château de l'Herminie à Vannes, par M. J. Deceneux	58
L'Emergence des Pays Bretons, par Paul Houée	63
VIE CULTURELLE en Bretagne (1977-1978)	83
Spectacles et expositions	83
Langue Bretonne	86
Théâtre. Associations	88
BIBLIOGRAPHIE : Livres et Publications Bretonnes (1977-78) .	97
Liste des membres de l'Association Bretonne	114

AVIS

TABLES

SERVICE DE DOCUMENTATION BRETONNE

Nos membres avaient été avisés qu'un répertoire analytique et systématique de nos collections était en préparation à notre Secrétariat. Ce répertoire, ébauché à l'initiative de nos prédécesseurs est maintenant *achevé*. Il couvre désormais l'ensemble de nos Bulletins et Mémoires de 1843 à nos jours, à l'exclusion seulement des anciens fascicules séparés de la Classe d'Agriculture pour la période (1847 à 1904).

A la diligence de M. de la Lande de Calan avait été publiée, peu avant la Guerre 1914-18, une table des matières (1873-1911) simple recension, dépourvue malheureusement de toute pagination et de tout index analytique et systématique. Un inventaire des études parues dans les collections antérieures (1843 à 1858) et postérieures (Années 1914 à 1944) était demeuré manuscrit. Dressé par le Col. Le Maignan de Kérangat, il avait été déposé à la bibliothèque de l'Abbaye de Lan-devennec.

Nous l'avons repris, complété et refondu dans un Index général poursuivi jusqu'à nos jours. Trois fichiers ont été mis sur pied :

- Un fichier alphabétique *d'auteurs*.
- Un fichier analytique double (Noms de *Lieu*, Noms de *Personnes*).
- Un fichier systématique (*Matières*).

Pour ce travail, nous nous sommes inspirés des méthodes adoptées de nos jours dans leurs catalogues par les autres sociétés savantes. Le classement adopté est rigoureux et répond désormais aux impératifs reconnus de la Recherche Scientifique.

Ce répertoire, à défaut de crédits suffisants pour en assurer dans l'immédiat la publication, risque de demeurer longtemps confidentiel.

C'est pourquoi, nous avons jugé indispensable d'ouvrir au secrétariat de notre Association, un *centre documentaire de bio-bibliographie bretonne*. Ce centre, que nous nous efforcerons d'ouvrir peu

à peu à tous nos compatriotes, est désormais accessible par priorité à nos membres, désireux d'être guidés dans leur recherches à travers nos anciennes collections, souvent peu accessibles, et celles de revues savantes ou culturelles bretonnes épuisées et introuvables aujourd'hui. Nous serions heureux d'être secondés dans ce travail par nos collègues, et recevrons avec plaisir les fiches ayant trait aux membres de leurs familles ou relations.

Toute demande de renseignement doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse. Les frais de photocopie éventuels demeureront à la charge des intéressés et seront facturés séparément à ceux qui en feront la demande.

Ces demandes devront être adressées directement à l'adresse suivante : M. Michel Duval, 2, rue V.-Hugo, 35000 Rennes.

IN MEMORIAM

Avec notre compatriote Camille Lemercier d'Erm, décédé dans le cours de l'été 1978, disparaît une figure de proue des Lettres Bretonnes, le dernier survivant du grand mouvement romantique et parnassien de la période antérieure à la première Guerre mondiale. Notre Association avait tenu, en mairie de Saint-Malo, le 20 avril 1974 à rendre hommage à la fois à l'historien, au poète et à l'homme d'action, tous aspects inséparables de la vie et de la destinée de ce noble artiste. L'honneur de la Bretagne, le fondateur de Breiz Dishual sut l'exalter mieux que tout autre. Le fier accent de Sang de l'Occident n'a pas fini de résonner dans nos cœurs. Ce grand barde aura vécu assez longtemps pour assister, à la faveur du renouveau culturel de l'après-guerre, à la réédition de son anthologie des poètes Bretons, à celle aussi de ses premières œuvres qui contribueront longtemps encore à magnifier la Bretagne aux yeux des jeunes générations. Au delà de la mort, il aura fondé sur le Roc, l'espérance Bretonne.

LE CONGRÈS DE GUÉRANDE

(30 JUIN - 2 JUILLET 1978)

Vendredi 30 Juin 1978

Une trentaine de personnes étaient présentes à Herbignac, devant l'église, point de départ fixé pour l'excursion qui nous conduisit d'abord à une demi-lieue plus à l'Est aux pieds des ruines du château de Ranrouët.

La fortification édiflée en ce lieu marécageux par les sires d'Assé-rac, voisin de l'ancienne voie romaine de Nantes à Vannes, avait pour but de surveiller militairement l'entrée de la presqu'île de Guérande. Le premier donjon qui remonte sans doute au début du XII^e siècle serait contemporain de ceux de la Roche-Bernard et de Lorieux en Crossac, que les vicomtes de Donges vinrent habiter en 1127. Au cours des siècles suivants, le système défensif en fut considérablement renforcé par les seigneurs de Rieux ; il ne sera démantelé qu'en 1618, sur les plaintes réitérées des Etats de Bretagne. Le propriétaire actuel en a confié le dégagement et la restauration à l'Association des Amis de Ranrouët, fondée en 1970. Depuis lors des équipes de bénévoles français et étrangers placés sous l'égide de Remparts, s'y relaient pour assurer sa consolidation et la remise en valeur de son site. Leurs travaux ont été récompensés en 1977 par le 4^e prix du concours de chantiers de bénévoles organisé par la Caisse nationale des Monuments Historiques.

Le président L. de Rohan-Chabot présenta sur place l'histoire de ce château dont nous retrouverons les grandes lignes, dans une précédente étude, parue il y a près d'un siècle, dans un bulletin du Congrès Archéologique de France.

De là, la caravane prit la direction du bourg de Saint-Molff. L'ancien presbytère de ce bourg nous est parvenu presque intact avec sa simplicité rustique, ses portes aux arceaux moulurés, sa tourelle d'escalier et sa cour. Nous y sommes conduits par Madame de Mareuil et reçus par le curé actuel qui en l'absence de son prédécesseur, l'abbé Paul Mercier (1) nous en fait les honneurs. Les communs qui prolongaient jadis l'ancien corps de logis ont malheureusement disparu. Pour les gens du pays ce logis du xvi^e siècle serait « le manoir de la Duchesse Anne ». Il est incontestable que ce logis faisait anciennement partie du domaine ducal. Nul document n'en fait mention avant 1639. Sa construction ne paraît pas avoir été l'œuvre des recteurs de la paroisse mais bien de la famille Deno dont les armoiries « d'or au sautoir de gueules chargé de cinq fleurs de lys d'argent » se voient sur le linteau de la fenêtre Nord du rez-de-chaussée. La tradition veut que cette maison ait été donnée par la duchesse à des moines Minimes qui l'auraient offerte ensuite au curé de la paroisse.

De là Mme de Mareuil, qui s'est constitué aimablement notre guide, nous conduit plus au Nord aux pieds d'une saline toujours en exploitation, à proximité de l'ancien château de Bavalan, réservé au personnel de l'E.D.F. Accompagnée de jeunes du pays, elle nous en explique le fonctionnement, évoque pour nous les problèmes posés par l'exploitation du sel dans la région, problèmes qu'elle développera plus longuement, le lendemain, à notre demande en présence de nos membres à la salle des fêtes de Guérande.

Nous nous dirigeons ensuite vers le château de Kerroland où nous sommes accueillis très aimablement par M. et Mme de Bodard, leurs actuels propriétaires, lesquels avaient préparé pour nos membres une excellente collation. Le manoir a été remanié avec goût au siècle dernier. Sa belle façade de granit taillé, ornée de l'arcature moulurée et fleurie de sa porte d'entrée, flanquée d'une tourelle hexagonale, resplendit sous la lumière du soir. Donnée en dot par un Du Verger à sa fille Marie, lors de son mariage avec Julien de la Touche, ce manoir a conservé des vestiges de sa partie ancienne du xvi^e siècle. Il est entouré d'un magnifique parc.

Nous terminons cette excursion par la visite de l'ancien manoir de Cardinal, en limite des paroisses de Saint-Molff et de Guérande, qui vient d'être heureusement restauré par les soins d'un antiquaire de La Baule. Son propriétaire Le Marquis de Kernier en évoque pour nous l'histoire, lié à celui de sa famille.

(1) Voir infra. C/R de son ouvrage sur Mesquer, Quimiac et St-Molff.

Samedi 1^{er} Juillet 1978

À 9 heures nos membres se réunirent à la salle Balzac mise à notre disposition par la municipalité pour assister à une série de projections sur les monuments de la vieille ville et sur l'habitat traditionnel du pays de Guérande. Vues suggestives, judicieusement réunies par les membres du Cercle Celtique du pays et que son président, M. J. Poquet, a tenu à nous présenter en personne, avec commentaires enregistrés.

Puis tous se dirigèrent à la Porte St-Michel après avoir rendu visite à la Collégiale et aux vieilles rues de la ville. Les remparts de Guérande ont été commencés au xiv^e siècle, sous Jean de Montfort. De cette époque subsiste la Porte Vannetaise qui remonte à 1343. En prenant la promenade Nord nous rencontrons d'abord la Porte St-Michel, importante bastille flanquée de deux tours construites sous François II. Ces deux tours dont la défense était assurée au sommet par des machicoulis et au rez-de-chaussée par des archères rectangulaires percées pour abriter des canons, sont reliées entre elles par un corps de logis qui servit autrefois d'hôtel pour le Gouverneur ; elle abrite maintenant le Musée régional. Entre la porte Saillé et la Porte St-Michel se voit le vieux Mail, avec ses ormes séculaires, vestige des anciennes levées qui protégeaient la ville, maintenant envahi par les automobiles.

On rencontre à la Collégiale tous les styles architecturaux du xii^e au xvii^e siècles. L'édifice est de fondation ancienne puisqu'on y a retrouvé des traces de substruction du vi^e siècle. Le clocher actuel qui date de 1903, restauré en 1968 a remplacé une flèche du xiii^e siècle démolie en 1785. La façade du xv^e siècle de style flamboyant est très richement décorée. Le chœur est du xv^e siècle ainsi que le triforium. Par contre, les huit piliers de base de la nef sont romans (xi^e s.). Les voûtes ont été restaurées au siècle dernier dans le goût néogothique. La Collégiale a conservé une chaire extérieure (xv^e s.), des stalles, des chapelles collatérales (xvi^e s.), des vitraux anciens. L'orgue inaugurée en 1955 dont le mobilier remonte au xvii^e siècle se fait entendre à nouveau et divers concerts se tiennent l'été à la Collégiale.

LE MUSÉE

Les Amis de Guérande, association fondée en 1928, se sont donné pour but de conserver le caractère historique et artistique de la ville et de la faire connaître et de publier des études sur l'histoire, l'habitat et les traditions de la région. La gestion du Musée lui a été confiée par la municipalité. Nous y sommes accueillis par son aimable conservateur M. Caroff. Ses collections se répartissent dans les trois étages que comporte la Porte St-Michel. On y trouve de nombreuses

toiles d'artistes locaux ainsi que des objets et costumes anciens du pays précieusement conservés. Y figurent également de nombreux instruments liés à l'industrie paludière, principale ressource du pays : On y découvre enfin les vestiges d'un ancien jubé qui se trouvait dans la chapelle St-Jean et des portes de l'ancienne Collégiale. Nous sommes ici en présence d'une véritable retrospective de l'ancien Guérande. Rappelons que les Amis de Guérande publient, depuis plus de vingt ans, des cahiers annuels qui renferment des études très averties sur les manoirs et les célébrités de la région.

A 11 heures, nos membres furent reçus à l'Hôtel de Ville de Guérande où l'adjoint au maire leur adressa une allocution de bienvenue. Le président y répondit en termes choisis. Un vin d'honneur fut ensuite offert aux congressistes.

Après un déjeuner servi à l'hôtel de la Porte Vannetaise nos membres se retrouvèrent à 14 h 30 salle Balzac pour entendre la communication de M. de Boisrouvray archiviste départemental de la Loire-Atlantique. Ce dernier les entretint de l'habitat moderne dans ce département à la lumière de projections de son choix. Elles soulignèrent la diversité et parfois le goût douteux des nouvelles constructions qui se sont multipliées à une allure vertigineuse tout au long du littoral. Il est regrettable que le conférencier, qui appartient à la Commission départementale d'urbanisme, ne se soit pas étendu davantage sur l'habitat traditionnel au pays de Guérande.

Sur l'ancien pays guérandais, où la tradition était encore vivante au début de ce siècle, nous ne disposons que des études éparées, et combien précieuses, de M. Quilgars, parues dans les Mémoires de notre Association (Années 1898 et suivantes) ainsi que dans la revue des Traditions Populaires (1899, 1900, 1901). Si les costumes des paludiers, gravés par Lalaisse au siècle dernier ont retenu l'attention de M. Creston, beaucoup d'aspects de l'ancien folklore (cycles saisonniers, toponymie, mœurs populaires) n'ont été étudiés que très superficiellement. Les recherches de toponymie bretonne n'ont guère été remises à jour depuis l'enquête menée en 1943 pour la sortie de l'Atlas linguistique de France. Or chaque jour sous nos yeux, disparaît un morceau de ce précieux patrimoine. La maison était liée naguère au milieu naturel, à la société, à l'histoire. Si cette maison, traditionnelle a vécu, il importe que les transformations souvent inévitables de l'environnement respectent une certaine permanence dans l'évolution de la vie. La revue « Pen ar Bed » a publié en 1975 un passionnant article sur les maisons paludières, avec un essai de typologie, tandis que sous les auspices du Parc Naturel, une équipe d'architectes s'est attelée à la maison briéronne. On peut bénéficier de leurs conseils au centre de Carner (La Chapelle des Marais). De son côté l'A.P.H.R.N. (1) publie, chaque année, des plaquettes sur les communes de la presqu'île où l'ethnologie et l'ethnographie ne sont pas oubliées. Cette année l'« Echo de la Presqu'île » a ouvert ses colonnes à une série d'articles de M. Fernand Guériff sur l'habitat, le mobilier et les traditions de la région, qui continuent d'intéresser les membres des multiples associations (Cercles Celtiques, Amis du

(1) Association pour la protection de l'Habitat de la Région Nantaise.

Pays Blanc, Amis de Guérande, de Piriac, etc.) toujours vivantes dans la presqu'île.

Le président donna ensuite la parole à Mme de Mareuil, présidente de l'Association des Amis de Mesquer. Elle sut parler avec son cœur pour nous présenter la défense du marais face à la crise économique qu'il traverse en ce moment. Nos membres trouveront plus loin une synthèse de la question.

Enfin M. de la Condamine, écrivain et historien érudit, au nom des Amis de Guérande, nous exposa avec beaucoup de talent l'histoire de cette petite capitale régionale. Il y mit tout son cœur et tout son art et sa conférence fut chaleureusement applaudie par tous les membres de l'Association Bretonne. (Voir « Mémoires ».)

ASSEMBLEE GENERALE

Elle s'ouvrit à 17 heures, salle Balzac. M. E. de Courcy, trésorier de l'Association présenta son rapport financier rappelant à l'ordre de nombreux membres défaillants, dont les cotisations sont toujours en souffrance en dépit des injonctions répétées de la dévouée trésorière adjointe, Mlle Anne Raffray. Les frais d'impression du bulletin 1977 ont été réglés à notre imprimeur M. Prud'homme. Cependant soixante-dix membres n'ayant pas encore réglé leur participation annuelle, les sommes en caisse actuellement demeurent insuffisantes pour couvrir, à elles seules, les dépenses du bulletin de l'année 1978.

Le président, évoquant les travaux d'élaboration de la Charte Culturelle de Bretagne auxquels il a pris part, sur invitation, ainsi que notre secrétaire, rappelle les diligences de M. J. Brejon de la Vergnée, dans le cadre de la Fédération des Sociétés Savantes de Bretagne à laquelle nous sommes rattachés. Elles nous permettront l'octroi pendant cinq ans d'une aide financière de fonctionnement, dont 10 000 francs en 1978. Nous avons obtenu entre temps, au congrès de Pornic, confirmation de cette aide, qui nous permettra, cette année de faire face, avec moins d'inquiétudes, aux frais d'impression de notre bulletin et d'envisager d'autres actions ponctuelles (sorties, conférences, aide à Mein Breiz, etc...).

Une discussion s'engage autour du communiqué que notre Direction a fait récemment insérer dans la presse et dans le Bulletin désapprouvant les attentats terroristes, du type de celui dont a été victime la galerie du château de Versailles.

Le secrétaire général présente d'autres vœux dans la ligne de

ceux émis récemment par la Commission de Politique Culturelle régionale du Conseil Culturel de Bretagne concernant l'enseignement et la radio-télévision.

Il soumet enfin à l'approbation de l'assemblée une motion, qui, discutée, dans ses termes primitifs, a été finalement adoptée en bureau, comme suit :

« L'Association Bretonne estime que, sans porter atteinte à l'unité « du territoire métropolitain, la réunification de la Bretagne dans « le cadre géographique et historique des cinq départements per- « mettra la constitution d'une région économique valable à l'échelon « européen qui, dotée de moyens financiers renforcés, permettra à « la fois de rééquilibrer les pays à l'intérieur de notre péninsule « et de respecter la personnalité bretonne ainsi que son droit à une « expression propre dans sa richesse et sa diversité. »

Aux termes de la discussion, d'autres vœux ont également été émis, sur le plan culturel :

1°) L'Association Bretonne estime que demeure indispensable l'octroi par voie de concertation budgétaire, de moyens réels permettant d'assurer la mise en œuvre progressive des promesses contenues dans la Charte Culturelle :

A cet effet, il convient :

a) De multiplier des stages de « langue et culture bretonne » dans le 1^{er} et le 2^e degré de notre enseignement, de nommer à cet effet plusieurs conseillers pédagogiques afin de permettre la mise en route de l'option bretonne en 4^e dès la rentrée de 1979 dans un nombre suffisant d'établissements.

b) De permettre, dans le cadre des heures d'enseignement, partout où le besoin s'en fait sentir, la promotion de la langue bretonne comme seconde langue et la généralisation, en français de l'étude de notre civilisation régionale.

c) D'assurer à l'Université et dans les Ecoles normales de Haute et de Basse Bretagne des cours et Séminaires destinés à faire prendre conscience aux futurs enseignants que le gallo n'est pas un patois déformé et incorrect mais un rameau de la langue d'oïl, avec substrat celtique et que son étude permet d'enrichir la compréhension de nos parlers locaux.

ELECTION DE NOUVEAUX MEMBRES

Après vote des présents à l'Assemblée générale
Les personnes suivantes ont été admises à l'Association Bretonne :

— Mme Desmiers de Ligouyer, château de Ligouyer, 35790 St Pern par Irodoüer.

- M. Huchet de Cintré (Raoul), 9, rue Malherbe, 44000 Nantes.
- M. Pol Naut, magistrat, 7, rue Joseph-Gomet, 35000 Rennes.
- M. Yves Naud, 15, rue de Paris, 35400 Vitry.
- Vte Jean de Chappedelaine, Crédit Agricole, Argenteuil.
- Vtesse du Parc, 1, place du Vieux-Marché, 44350 Guérande.
- M. Philippe Legrand, professeur, 47, rue Georges-Bizot, 44000 Nantes.
- Baron de Yrrigoyen, Manoir de Hillière, 44470 Thouaré par Carquefou.
- Docteur Jean Vignart, 5, rue Volney, Angers.
- Dom Colomban, Abbé de La Meilleraye, 44520 par Moisdon la Rivière.
- Vtesse Boula de Mareuil, 2, bd Raspail, Paris et La Rivière, 44420 Mesquer par La Turballe.
- M. de La Touche, 1, Contour de la Motte, 35000 Rennes.
- M. Yves Le Porzou, avocat, 22, rue St-Melaine, Rennes.
- M. Yves Métaireau, 9, avenue Bouchardat, 44500 La Baule.
- Mlle Chouanet, 10, rue de l'Eglise, 35570 Antrain.
- Abbé Mazué, 10400 La Motte-Tilly.
- Père abbé Quiniou, « Roz'n Héol », 18, rue des Montagnes Noires, 56110 Gourin.
- Yves Castel, 11, impasse du Champ-Devant, Lanvally par Dinan.
- Jean Gautier, 15, rue Bastiat, Toulouse.
- Louis Vallée, Locmaria, 22810 Belle-Isle-en-Terre.
- Pierre de la Condamine, Cahelais par Saint-Molff, 44350 Guérande.
- Jean Le Soueff, médecin, Maison Médicale, 44220 Couéron.
- Pierre Le Soueff, commerçant, Grande-Rue, 35600 Redon.
- Vtesse de Gouvello (même adresse que son mari).
- Mme Le Bastard de Villeneuve (même adresse que son mari).
- Mme Xavier de Belizal (même adresse que son mari).
- Mme Chesnais (même adresse que son mari).
- Mlle Isabelle de Lorgery, 66, rue du Théâtre, 75015 Paris.
- Dr Vignard, 5, rue Volney, Angers.
- Cl. Maurice Suire, Villa St-Hubert, av. St-Malo, Penthièvre, 56510 St-Pierre-Quiberon.
- MM. Tristan et Kadoiran Robet, Stang-ar-Groas, Poullan, 29100 Douarnenez.
- M. Berry, 20, passage Félibien, 44000 Nantes.

REUNIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION BRETONNE

Lors de ses réunions à Rennes le 6 novembre et le 6 décembre 1978 le Bureau a délibéré sur les projets d'activités et de conférences pour l'hiver 1979 ; il a choisi d'améliorer la présentation de son Bulletin en revenant à sa couverture traditionnelle et de faire éditer un courrier de liaison entre nos membres par les soins d'une Agence amie à Quimper. Le Bureau a pris acte de la protestation d'un de ses anciens présidents quant à l'opportunité de la publication d'un communiqué dirigé contre les récents attentats. Il a fixé le siège du prochain congrès à Redon en juin 1979.

L'EXCURSION

Dimanche 2 Juillet 1978

A 8 heures, nos membres réunis dans l'ancienne Collégiale assistèrent à une messe célébrée par le curé doyen de St-Aubin à la mémoire des membres défunts de notre Association, en présence de Mgr Lagrée.

A 9 heures ils se réunirent face à la Porte St-Michel ou les attendait le car prévu pour l'excursion, qui les conduisit d'abord au château de Careil.

Château de CAREIL.

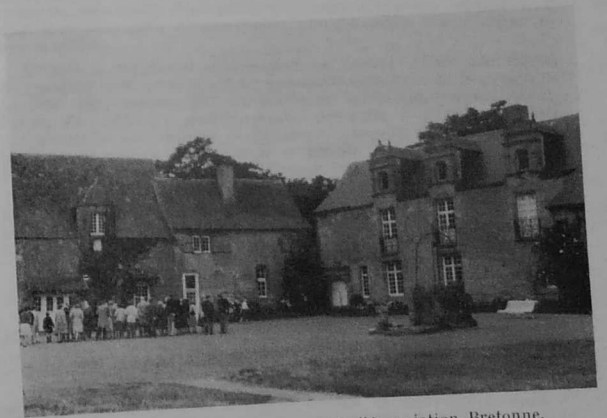
Le premier seigneur en fut Pierre Lecomte qui vivait en 1471. Marguerite, sa fille épousa Guillaume du Boays, seigneur de Baulac, en Goven, et lui apporta la terre de Careil en dot. Celui-ci décéda en 1536, laissant la seigneurie à son fils Jean qui eut deux filles dont l'aînée Esther apporta à son mari, René Marc'h, gouverneur de Rennes, la seigneurie de Careil. L'une des filles de ce dernier épousa Samuel de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart. La famille de la Chapelle était fervente calviniste. La fortune de Samuel fut finalement saisie tant par le roi que par ses créanciers. Careil fut vendu judiciairement à Paris en 1699 et acheté par Guillaume Charault. Il passa ensuite aux Foucher. Le plus célèbre membre de cette famille fut Louis-François, né à Guérande en 1762, il fit campagne dans les armées de l'Empire. Le nom de ce général est inscrit sur l'Arc de Triomphe.

Careil avait été érigé en chatellenie en 1571 sous Charles IX en faveur de Jean du Bouays. Sa juridiction s'étendait sur huit paroisses. Elle comportait haute justice avec fourches patibulaires à quatre pots. Au moment du protestantisme, Careil fut un des foyers les plus actifs de la nouvelle religion. Selon le pasteur Crevin ce petit château était « l'arche ou Dieu est toujours conservé ». La première prédication y fut faite le 2 mai 1560 par le pasteur Fleury. C'est là que



LAUVERGNAC. — Façade de l'arrivée.

1^{er} juillet 1978.



CAREIL. — Les membres de l'Association Bretonne.

se réfugia Loiseleur, pasteur du Croisic, qui se sentait menacé. Le 11 mai 1589 le château de Careil fut pris par les troupes du capitaine de Cleuz.

La partie la plus ancienne du château, face au Nord date de 1345. L'autre, donnant sur la cour est de style Renaissance. Il est actuellement la propriété de M. et Mme Davennière qui l'ont restauré et aménagé en le meublant de pièces choisies d'une réelle valeur. Il est très visité l'été.

SAILLE : La Maison des Paludiers.

L'église de cette bourgade, qui vit le mariage du duc Jean IV, tombant de vétusté, on reconstruisit l'édifice actuel de 1896 à 1898. Pendant deux années le culte se tint dans le bâtiment qui abrite aujourd'hui la Maison des Paludiers, où nous sommes accueillis par le secrétaire des Amis du Pays Blanc.

Tout ce qui a trait au monde si particulier du Marais a été ici reconstitué. Les costumes de travail ou de cérémonies qui y sont conservés, figurent parmi les plus anciens de Bretagne. Ils ont été replacés dans un intérieur saillotin, avec ses meubles rustiques recouverts de peinture rouge. On y voit exposé un ensemble d'outils entièrement en bois, ainsi qu'une maquette d'un marais salant, réalisée par des paludiers à l'échelle exacte, qui permet d'étudier l'acheminement de l'eau dans les divers bassins et œillets. Constitués en syndicat, les paludiers qui entendent défendre une profession menacée, demeurent très attachés à leurs traditions bretonnes, et c'est avec joie qu'ils se sont prêtés aux demandes d'explication de nos membres.

Ceux-ci se dirigèrent ensuite vers Le Croisic. Après une station de quelques minutes au port, ils entreprirent le tour de la presqu'île de Batz, déjà envahie par de multiples habitations surtout secondaires, de médiocre qualité. Après un arrêt à l'église de Batz (xv^e siècle) et aux vestiges de l'ancienne chapelle qui l'avoisine, ils traversèrent tout le marais pour se rendre à La Turballe, puis à Piriac où ils s'arrêtèrent pour déjeuner Hôtel du Port.

A l'issue du déjeuner, M. de la Condamine évoqua pour nos membres, face à la baie, la tragédie navale de la bataille des Cardinaux au xviii^e siècle. Puis le car conduisit la caravane au château de Lauvergnac, où nous fûmes accueillis par son propriétaire.

CHATEAU DE LAUVERGNAC

L'existence de cette seigneurie, qui relevait de trois juridictions, est attestée dès 1395. La première famille de Lauvergnac, dont le blason a été conservé, se fonda par alliance dans celle des Le

Pennec que nous rencontrons dans ce manoir en 1476. Elle venait alors d'être anoblie par Jean V. A la fin du XVI^e siècle, Marie Le Pennec, veuve de Pierre Charette, épousa (1580) François de Kermeno, alors gouverneur de Vannes. En 1624, nous voyons un membre de cette famille, alors gouverneur de Guérande, doter la chapelle de Lauvergnac aujourd'hui disparue. A la fin du XVII^e siècle, Lauvergnac fut vendu à deux reprises. Une première fois, le 13 avril 1673 à Pierre de la Haye, seigneur de Silz, une seconde fois par Vincente de la Haye, Marquise de Poulpry à Jacques Anne de la Bourdonnaye, sr de Boishulin, après avoir été démembrée. Né à Sixt-sur-Aff, au château de Villetreau, il appartenait à une famille importante de notre région et fut procureur-syndic des Etats de Bretagne. Etant entré dans l'armée comme volontaire en 1761, il devint maréchal de camp en 1788 et fut nommé sous-gouverneur du duc d'Angoulême, fils du Cte d'Artois. Acquis aux idées nouvelles, il fut promu commandant des Armées du Nord le 6 octobre 1782 et devint le 31 janvier 1793 général des Armées des Côtes de l'Ouest. Il obtint cependant sa mutation dans l'Armée des Pyrénées et mourut peu après.

Lauvergnac échut alors à sa sœur Carise-Julie, qui avait épousé un gentilhomme du pays M. Le Pourceau de Montdoret, alors émigré à Jersey, où il devait mourir en 1795. Cette famille, originaire du bourg de Batz, était ancienne. Anoblie sous Jean V pour services rendus à la couronne ducal, elle s'était fait confirmer lors de la réformation de 1669 dans le ressort de Guérande, et ses membres peuplaient le pays depuis des siècles. Fils de Jean-Baptiste, ancien lieutenant d'infanterie au régiment de Bourbon, il avait eu de Carise de la Bourdonnaye un fils qui fut conduit à émigrer à Jersey en 1791 avec sa mère, sa sœur et un frère cadet. Après avoir combattu dans l'armée des Princes en Belgique, il tenta avec quelques membres du régiment du Dresnay, de débarquer à Quiberon. Contraint de se replier en Angleterre, il ne tarda pas à rejoindre en Bretagne, Georges Cadoudal. Nous le voyons participer aux côtés de Sol de Grisolles, aux expéditions de Pontchâteau, La Roche-Bernard, Guérande et Redon. Dans toutes ces affaires, il se distingua par son courage, partageant toutes les aventures des chouans. Brave et généreux, il fut parfois victime de sa témérité. Nommé chef de bataillon, il fut envoyé deux fois auprès du général Brune, traiter de la pacification des armées de l'Ouest. Ses brillants états de service sont attestés par diverses correspondances conservées aux Archives du Chatelier. Ayant repris le combat en Ille-et-Vilaine après la pacification, il fut arrêté à Rennes en 1801 avec le général de Sol et enfermé à la prison de la Tour le Bat où il resta quatorze mois. Libéré sous caution, il demeura pendant l'Empire sous la surveillance de la police, acceptant cependant, à la demande des habitants de Rennes, un poste de colonel dans la garde nationale. En 1815, sous les Cent Jours, il repartit pour la Vendée aux côtés de François de la Roche-Jacquelin ; puis à la seconde Restauration il fut nommé chef d'escadrons au 1^{er} Régiment des grenadiers à cheval de la Garde Royale. En 1826, il était nommé à Sedan, à Bordeaux, puis à Rennes où il se trouvait en 1830. Après la chute des Bourbons, il fit valoir ses droits à la retraite et démissionna de l'armée pour se retirer à Lauvergnac aux côtés de ses deux filles et de son épouse, née du Chasteigner. Il y mena désormais une existence retirée, demeurant en rapports suivis avec ses amis légitimistes, restaurant le

manoir et se vouant à l'éducation de ses enfants. Il mit en valeur son domaine (300 ha). La correspondance des membres de sa famille, en particulier de sa fille Nelly, qui se maria en 1840 avec M. Gazet du Chatelier, atteste combien étaient restées vives chez eux, les traditions de fidélité et de dévouement. Les Montdoret se retirèrent à Guérande ou Mme de Montdoret décéda en 1892 à l'âge de 102 ans. En 1855, ils avaient vendu Lauvergnac à Mme Emilie Joséphine de Meer, épouse du Cte Théodore de Geloës d'Esloo, dont la famille habite toujours aujourd'hui Lauvergnac. L'Association Bretonne conservera un vif souvenir de leur réception amicale.

KERGUENEC

Nous sommes accueillis sur place par M. Yves Horeau, co-auteur d'une remarquable monographie locale avec l'abbé Mercier (1), qui se constitue notre guide.

Ce château qui abrite aujourd'hui une Ecole privée d'Etudes Ménagères, fut longtemps la propriété d'une famille qui, autour du domaine qu'elle exploitait, marqua profondément de son influence la commune de Saint-Molff.

Né au château de la Berrangerais en Saint-Malo-de-Phily, le 8 septembre 1696, François Le Chauff, le créateur de la propriété, était venu s'établir à Guérande où résidait son frère Isaac. Son mariage avec Anne Cady de Praderoi, célébré à la Collégiale le 6 juin 1730, lui ouvrit les portes de l'aristocratie guérandaise et sa promotion en 1732 au grade de Major garde-côte de la Capitainerie, contribua à asseoir son autorité locale. La mort de son épouse survenue en 1738, l'ayant laissé veuf avec six enfants, il songea à abandonner la carrière militaire et fit l'acquisition de la « tenue aux Guenec », bien roturier dépendant de la châtellenie de Quillifstre, ainsi que la métairie voisine de Kerio. Sur cette tenue, il édifia un manoir, créa un parc, éleva une chapelle. Lorsqu'il décéda le 22 juin 1763, sa noblesse venait d'être confirmée par un certificat du duc d'Aiguillon. L'un de ses deux héritiers, François-Marie, allié à Catherine Mare d'Azincourt, fille de riches colons sucriers établis alors à Saint-Domingue, s'installa à Guérande, rue Bizienne, d'où il continua à surveiller la gestion de ses biens afféageant, pour les défricher, de nombreuses landes incultes voisines de Kerguenec. Il acheva la construction du manoir en y ajoutant une aile aujourd'hui disparue et des communs ; dans ses trois métairies il pratiquait surtout l'élevage, plantant beaucoup d'arbres, s'intéressant aux affaires de sa paroisse dont il était marguillier, à celles aussi de sa province. Il était assidu aux sessions des Etats de Bretagne. Nous le voyons signant la pétition qui réclame l'élargissement des douze délégués de la noblesse incarcérés à Paris sur les ordres du roi. Le 14 novembre 1789, il était nommé par ses concitoyens, maire de Guérande. Ses

(1) Mesquer, Quimiac, St-Molff. Mayenne 1973. In-8°. Voir infra Livres.

difficultés commencèrent avec la création du district et la confiscation des biens du clergé et il dut abandonner sa charge. En 1792, il cherchait refuge à Nantes. Compromis par une correspondance avec Amsterdam, découverte sur le cadavre de son gendre, F. de Derval, tué à Stenay, dans les rangs de l'armée de Condé, il dut se cacher. Découvert et emprisonné au Bouffay, il réussit à s'enfuir. Le 17 mai 1805, les Le Chauff reprenaient possession de leurs biens à Kerguenec et à Guérande, un moment confisqués, tandis que son fils François continuait à combattre dans les rangs des chouans jusqu'en 1802. Ayant pris la suite de son père après sa mort en 1809, l'ancien émigré demeura à Kerguenec sous la surveillance de la police impériale jusqu'en 1815. Sous la Restauration, il fut installé maire de Saint-Molff, charge qu'il abandonna en 1830 ; quatre Le Chauff se succédèrent à la municipalité tout au long du XIX^e siècle. A cette époque, Saint-Molff comptait 207 fermiers et métayers, 60 familles de paludiers, 11 marins, 2 meuniers, 4 charpentiers et quelques commerçants. Les Le Chauff soutiennent le curé Biré, très populaire et se vouent aux œuvres scolaires et hospitalières, secourant et enseignant une population pauvre et volontiers frondeuse. La Séparation de l'Eglise et de l'Etat vint compromettre les relations entre la cure et l'école. Les religieuses de Saint-Gildas ne tardèrent pas à y remplacer celles du Sacré-Cœur d'Issoudun. C'est à elles que la veuve du dernier des Le Chauff, ancien officier, légua la propriété de Kerguenec où elles demeurent encore.

CONFÉRENCES

L'an dernier, au début de l'hiver, nous avons invité Mlle Marie-Madeleine Martin, chartiste historienne et lauréate de l'Académie Française, à venir nous entretenir des « Grandes Heures du Château de Béthune » et de l'Œuvre du Grand Sully. Mlle Martin a consacré en effet, entre autres ouvrages sur l'Histoire de France, la plus grande partie de ses études à la Vie et à l'Œuvre du grand Sully. Elle est aussi l'auteur d'essais, contes, pamphlets divers ainsi que de plusieurs biographies concernant les princes des monarchies d'Europe. Actuellement conservateur du château de Béthune, elle y a recueilli les souvenirs du grand ministre d'Henri IV. C'est de son œuvre qu'elle nous a entretenus, à Rennes, salle des Beaux-Arts, en agrémentant sa conférence de quelques enregistrements musicaux qui ont rencontré un vif succès.

Le samedi 20 mai 1978, nos membres étaient invités à écouter dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Combourg, mise gracieusement à la disposition de notre Association, une conférence du professeur Jacques Vier, éminent critique littéraire. Celui-ci nous entretint de

L'ESSAI SUR LES REVOLUTIONS, DU VTE F.-RENE DE CHATEAUBRIANT

Nous nous excusons de ne pouvoir reproduire dans les colonnes de nos modestes annales, le texte de cette conférence, brillante et pleine de verve, qui nous a familiarisés avec une période peu connue mais capitale de la vie du grand écrivain, celle de son émigration en Angleterre, période qui lui fut cruelle car il y connut la misère physique et morale sur une terre réputée libérale mais souvent ingrate. C'est là, cependant, qu'après une jeunesse agitée et aventureuse, il fut pour la première fois contraint à la réflexion. C'est là aussi qu'il se convertit et lui qui avait vécu éloigné de la religion de son enfance : « il pleura et il crut ».

La conférence fut suivie d'une collation servie à l'Hôtel de France, puis d'une visite commentée du château de Combourg et d'une promenade dans le parc, avec l'aimable autorisation de leurs actuels propriétaires, le Comte et la Comtesse de la Tour du Pin.

Conférence du 20 Janvier 1979

Le 20 janvier 1979, dans les salons mis aimablement à la disposition de notre Association par la famille Villemain, devant quatre vingts de ses membres ou invités, notre nouveau collègue, le Colonel Suire (Eric Muraise), faisait une conférence sur un sujet original « la part du prophétisme breton dans le Mythe du Grand Monarque ». Romancier et aussi écrivain militaire, auteur d'études d'histoire et de stratégie, le Colonel Suire a également publié une étude et des articles sur la prospective. A ce point de vue, il était piquant de voir ce que ce spécialiste d'une science austère et exacte, traitée maintenant par ordinateurs, nous dirait sur le mythe du Grand Monarque d'après les prophéties allant du ^v au ^{xx} siècle et quel est l'apport des Bretons dans cet ensemble.

Selon notre conférencier, les prophéties les plus anciennes, en passant par celle de Nostradamus au ^{xvi} siècle, se confirment de plus en plus ; la Révolution française et la date de 1789 sont, paraît-il, prévues de façon étonnante ; pour notre avenir proche, une période particulièrement redoutable de 80 à 85, sans préciser le siècle, éprouvera cruellement l'Europe et la France. Une redoutable invasion venant de l'Est les submergera, assortie de destructions massives par le « feu du ciel » (dans la prophétie, il ressemble étonnamment à la bombe atomique). Après l'occupation presque totale de notre territoire, l'invasion sera repoussée sous le commandement d'un Grand Monarque de la race des Bourbons ; il rejettera les envahisseurs, libérera l'Europe et régnera sur un grand Empire avant la Fin des Temps.

Tel est le mythe du Grand Monarque et les derniers voyants bretons, en particulier Julie Jahenney, la stigmatisée de La Fraudais, près de Blain (1850-1941), auraient ajouté des précisions à ces anticipations plus anciennes.

On ne peut dire quand ces événements terribles arriveraient, soit près de nous, soit à la fin du siècle à venir. En tous cas, la Bretagne serait épargnée par la protection de Sainte Anne. Il est certain qu'elle l'a déjà été lors des occupations de 1815 et de 1870, l'ennemi s'arrêtant chaque fois aux limites du pays breton. En serait-il de même pour une nouvelle invasion ? Les prophéties plus anciennes et nos voyants les plus récents le confirment, sans nous cacher que les événements à venir seront redoutables.

CHATEAUX et MANOIRS

RUINES DU CHATEAU DE RANROUËT

Lorsque les premiers congressistes se rassemblèrent le 30 juin 1978 au pied de l'Eglise d'Herbignac, la plupart d'entre nous ignoraient tout du château de « Ranrouët ». Il ne représentait que les trois points indiquant sur la carte un château ruiné à 1,5 km du village. Grande fut notre surprise, quelques minutes plus tard, quand, au bout d'un petit chemin perpendiculaire à la route d'Herbignac à La Chapelle des Marais, ayant laissé là nos voitures, nous découvrimos dans une dénivellation de terrain, les imposantes ruines de la forteresse.

LE CHATEAU

Celle-ci se présente sous la forme d'un polygone irrégulier, ceint d'une première couronne de fossés et construit dans une excavation de plusieurs mètres de profondeur, destinée à fournir à la fortification un deuxième fossé l'entourant de tous côtés. Ces fossés sont actuellement à sec, mais on voit encore les rigoles qui, à travers champs, amenaient l'eau des marais à la forteresse.

L'état de conservation de celle-ci est assez surprenant. Six grosses tours circulaires ou de forme irrégulière, réunies par des courtines entouraient la cour intérieure, dominée par un donjon assez dégradé aujourd'hui. Deux de ces tours commandent la courtine d'entrée percée d'une seule archère qui devait servir à la manœuvre du pont-levis dont on voit nettement l'emplacement. L'accès extérieur à ce pont-levis est commandé par un ouvrage en demi-lune, longé par la levée d'accès au pont. Pour arriver à celui-ci, il fallait donc d'abord s'emparer de cet ouvrage, dont les structures intérieures, déblayées récemment par des équipes de fouille, apparaissent nettement. L'ensemble de la forteresse, de son bastion et des fossés, occupe une surface de 2 hectares et demi. Il devait en occuper bien plus si l'on

tient compte des deux fermes à proximité immédiate, qui abritaient les anciennes écuries, l'ancienne chapelle, et des bâtiments de servitudes, cet ensemble situé à l'extérieur du château proprement dit.

LA SITUATION

Ranrouët a été bâti à 1,5 km d'Herbignac, dans une dénivellation de terrain qui offrait un double avantage : d'abord de le dissimuler complètement aux vues lointaines et le rendre ainsi peu facile à découvrir par ceux qui en ignoraient l'emplacement exact ; dans ce creux dominé par des crêtes, l'eau drainée depuis les hauteurs et depuis les marais pouvait aisément être amenée pour remplir la double ceinture des fossés.

Quant à son emplacement géographique, il se trouvait exactement situé sur la route de Pontchâteau à Guérande, par Herbignac et sur la partie étroite de l'isthme resserré entre les marais de la Brière et les salines de Saint-Molff et Mesquer, celles-ci en bordure de mer. La région s'est partiellement asséchée depuis des siècles, élargissant l'isthme de terre ferme. Mais la Brière était aux ^{x^e}, ^{xiii^e}, ^{xv^e} siècles, plus étendue et le passage d'accès du N.E. vers Guérande beaucoup plus étroit. Ranrouët était parfaitement situé pour commander ce passage. Cependant, d'après M. Joseph de Kersauson, « l'histoire de ce château sous le rapport militaire est à peu près nulle ».

Il n'est pas signalé, en effet, comme ayant joué le rôle de place de couverture pour Guérande lors du siège de cette ville par Olivier de Clisson. Et lors du siège par les Espagnols ceux-ci ont du venir du littoral, au Sud et à l'Ouest, et n'ont sans doute pas utilisé la pénétrente N.E. venant de Pontchâteau. Peut-être n'était-il pas occupé par une garnison permanente ; il a pu, en certaines circonstances, servir de place de recueil en particulier, au Marquis d'Assérac, au moment de la Ligue.

Cette puissante forteresse n'avait jamais subi de siège. Cependant l'état avancé de sa ruine laisse penser que le roi Charles VIII a pu en prescrire la destruction pour « punir le Maréchal de Bretagne, de Rieux, de son opposition à la conquête du Duché et à son mariage avec la Duchesse Anne ». Telle est au moins l'opinion émise dans un fascicule édité par l'Association des Amis de Ranrouët qui s'efforce sur place de coordonner les efforts d'équipes de bénévoles français ou étrangers, pour restaurer et mettre en valeur le château et son site. La même notice tient pour certain que « Ranrouët fut démantelé conformément à un ordre du roi Louis XIII daté du 11 septembre 1618, enregistré à Rennes le 11 janvier 1619 », « à la suite des plaintes réitérées des Etats de Bretagne, au sujet de fortifications élevées là sans raison valable et parce que la garnison, non rétribuée, se nourrissait sur le pays ».

Enfin, la Révolution acheva le château qui fut définitivement détruit et brûlé à l'automne de 1793, par le général Avril.

Notre collègue, M. Robert Stéphan, a pu retrouver la communica-



RANROUËT. — Vue générale.

Au premier plan l'ouvrage en demi-lune couvrant l'accès au Pont-levis. (Cette vue est due à l'obligeance de M. Philippe, fils, d'Herbignac, membre des « Amis de Ranrouët ».)



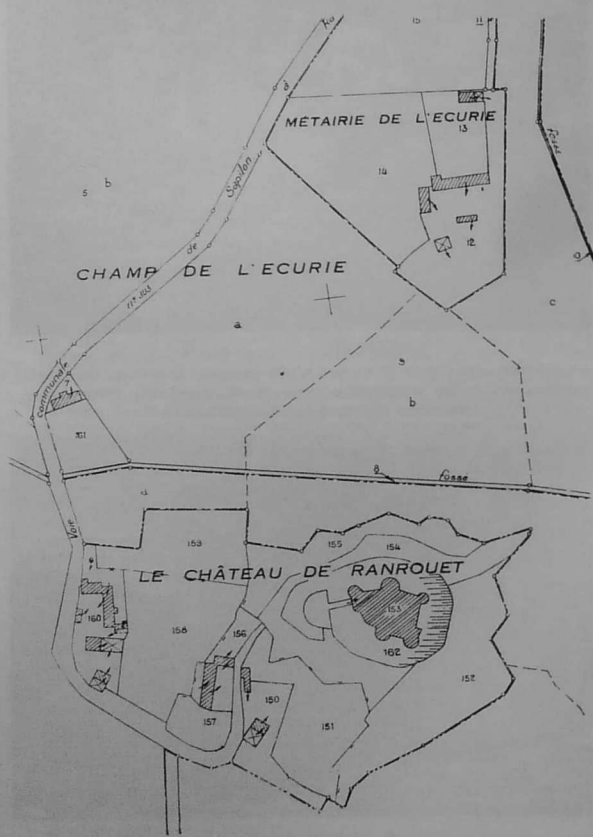
Le châtelet d'entrée.

On remarquera que depuis la photographie d'ensemble la levée d'accès au château a été rasée et l'on n'accède plus à la poterne d'entrée que par un escalier de bois. Vue communiquée par notre collègue M. Lucien Cayré.

tion sur Ranrouet, faite en 1886, par M. Joseph de Kersaon de Pennendreff, membre de la Société française d'Archéologie, au Congrès archéologique de France à Nantes, et dont un tiré à part figure à la Bibliothèque des Archives départementales de Rennes.

Cette étude sur Ranrouet est sans doute unique : elle est de plus, sur sa page de garde, dédiée à l'un de nos prédécesseurs, le Comte Régis de l'Estourbeillon, devenu depuis Président de l'Union régionaliste Bretonne. Il serait dommage de la voir tomber dans l'oubli et l'Association Bretonne, pour l'en faire sortir, s'est permis de la publier dans ce Bulletin.

L. R. C.



LE
CHATEAU DE RANROUET
ET
LES SEIGNEURS D'ASSÉRAC

(Extraits du compte-rendu du congrès Archéologique de France.)
(Session de 1886 à Nantes.) (1)

Au moment où le Congrès archéologique de France, tenant ses assises dans l'antique cité des Namnètes, jadis la seconde capitale du duché de Bretagne, se dispose à faire une excursion au pays de Guérande, il m'a semblé utile de vous dire (il vous sera, je l'espère, de quelque intérêt d'entendre) quelques mots sur l'une des étapes de notre itinéraire. Laissez-moi donc aujourd'hui, Messieurs, vous parler, durant quelques instants, du château de Ranrouet et des seigneurs d'Assérac, ses anciens possesseurs.

Placé, comme une sentinelle, à l'extrémité nord-ouest du vaste marais tourbeux de la Grande Brière, le château de Ranrouet est situé à environ un kilomètre du bourg d'Herbignac (Loire-Inférieure), à quatre lieues de Guérande.

(1) Le texte de cette communication, devenu aujourd'hui d'une grande rareté a été publié à Caen (Henri Delesques, impr. lib.).

Successivement possédé par les maisons d'Assérac, de Rochefort, de Rieux, de Lopriac, de Kerhoent et du Cambout, son nom seul de Ran-Roué (en langue bretonne : lot du Roi) suffirait à indiquer son illustre origine. Ses murailles, garnies de six tours, sont défendues par de larges fossés. Une contrescarpe, armée d'un fossé extérieur, double la force de cette vieille forteresse. L'enceinte des murailles, y compris un bastion placé devant le pont-levis, les fossés et la contrescarpe, contient en superficie, deux hectares et demi ou cinq journaux.

Certaines portions des tours et des remparts dénotent une construction du XII^e siècle, encore est-il permis de supposer qu'à l'instar d'autres châteaux-forts, il fut superposé à quelque construction gallo-romaine, utilisée à l'époque normande ; mais la majeure partie des murailles a été édifiée depuis que le château de Ranrouët n'a plus été considéré comme place de guerre, c'est-à-dire depuis le XVII^e siècle.

On voit, au sommet de l'une des tours, la date de 1639 (2). La maçonnerie moderne est fort aisée à distinguer de l'ancienne, qui, à l'encontre de la dernière, faite en simple mortier d'argile et grossièrement établie, est tout entière à la chaux et au sable, avec pierres d'appareil, symétriquement placées par assises égales, comme au XII^e siècle, époque à laquelle remonte aussi la porte d'entrée, avec son arche plein cintre, surmontée d'une grande arcade du même genre, qui lui sert d'encadrement, et dans laquelle est pratiquée la baie de la flèche du pont-levis.

Des mâchicoulis de la première construction, il ne reste que quelques débris, à la partie orientale.

C'était sur les vieilles murailles qu'était appuyé le corps de logis principal, où se distingue encore une porterne ou porte de secours. Dans la partie ancienne des trois tours de l'Est, on voit, encastrées dans la muraille, des sortes de boulets de pierre, représentant les deux formes usitées de l'écu de Rieux : 10 besants en triangle, 4. 3. 2. 1, ou » en sautoir.

Le château de Ranrouët est, aujourd'hui, complètement en ruines. On ne sait trop à quelle époque faire remonter cet abandon, il est, dans tous les cas, postérieur à la vente, en 1680, du marquisat d'Assérac, par Jean-Gustave de Rieux, à la famille de Lopriac.

Non loin et à l'ouest des écuries seigneuriales, situées en dehors de l'enceinte fortifiée, et dont les larges portes cintrées attestent encore l'affectation, on remarque un bâtiment, servant actuellement d'étable et de grenier à fourrages : une baie plein cintre à colonnes et voussures sculptées, et la structure de sa toiture rappellent seules une chapelle : c'était l'oratoire du château.

Quelles que soient les fortifications considérables élevées à Ranrouët, l'histoire de ce château, sous le rapport militaire, est à peu près nulle ; c'est à peine s'il est nommé dans les nombreuses mentions de la seigneurie d'Assérac, quoiqu'il en ait toujours été le lieu de résidence. Cependant, le 24 avril 1441, le duc Jean V en prit posses-

(2) Quelques-uns y ont cru lire 1689 ; nous ne pouvons admettre cette date, car, ainsi que nous le dirons plus loin, les Rieux, auteurs des dernières constructions à Ranrouët, n'en étaient plus possesseurs en 1689.

sion ; le 10 mars 1464, François de Rieux en rendit aveu à Guy de Laval, baron de La Roche-Bernard. Durant les guerres de la Ligue, cette forteresse, pourvue d'un double fossé et défendue par des marécages couverts de bois, communiquant avec la Grande-Brière Mottière, reçut une garnison du duc de Mercœur. Jean de Rieux, marquis d'Assérac et seigneur de Ranrouët, après avoir suivi le parti du Roi, voulut, en le quittant, se signaler par quelque action d'éclat : il entreprit de livrer Rennes à Mercœur, mais ayant été obligé d'abandonner ce projet, il se retira, dit l'histoire, à Ran-Roué, d'où il faisait des incursions dans le voisinage.

Un aveu de 1600 décrit ainsi le château de Ranrouët : « Un grand château composé de six tours, d'un corps de logis et son donjon, avec dehors et boulevards, d'un bastion, avec fossés autour. »

« De tout cela — s'écrie M. de La Gournerie, dans la « Bretagne contemporaine — que reste-t-il ? Des tours mutilées, un bastion plein cintre à petites voussures et de larges fossés pleins d'eau ! »

Il existait, dès le XI^e siècle, des seigneurs d'Assérac. Le cartulaire de Redon (p. 387) nous en fournit la preuve à propos de la fondation d'une petite chapelle élevée sur la pointe de Penbé (Penbec), au territoire d'Assérac. Trois habitants du petit village de Mesquiric (Petit Mesquer, paroisse limitrophe d'Assérac), Jehu Coquard, Jarnogon Leroux et Normandeu (Normandellen) firent construire en ce lieu, sur les bords de la mer, vers l'an 1095, une chapelle du consentement de leur seigneur Frédor, fils de Richard, Aceraci dominus. Le cartulaire ajoute (p. 445) que Simon, fils de Richard, seigneur de La Roche, et autres toparques de cette race (aliique stirpis illius toparcha), c'est-à-dire les seigneurs d'Assérac, enrichirent de leurs dons le sanctuaire de Penbé.

Ces noms de Richard, Frédor et Normandeu ne semblent-ils pas assigner, aux habitants de ce pays et aux seigneurs d'Assérac une origine normande ? Cette opinion est d'ailleurs confirmée par la suite des actes dans lesquels il est question de la maison d'Assérac. Plus d'un siècle plus tard, en 1212, Wilhelmen d'Assérac est témoin d'une restitution faite à l'abbaye de Blanche-Couronne, près Savenay, par Eudon de Pontchâteau (Dom Morice P^r I. 817). Le nom de Wilhelmen (Wilhem) tiré de la langue teutonique, n'accuse-t-il pas, lui aussi, la race normande ?

Les plus anciens titulaires de la seigneurie d'Assérac, dont l'histoire ait conservé les noms furent donc : Richard, vivant vers l'an 1050, Frédor, son fils, sous lequel fut élevé, vers 1095, la chapelle de Penbé, et qui pourrait bien être le premier édificateur de Ranrouët, ou tout au moins, son fils, Rioc.

Après Rioc, et à la suite d'une lacune de plus d'un demi-siècle, le premier seigneur d'Assérac, dont il soit fait mention est le Wilhem que nous venons de citer, et qui dut être le père d'Allen ou Alain, sire d'Assérac, procureur et atorné de monseigneur Jehan I, duc de Bretagne, envoyé par ce prince en Angleterre pour une négociation relative au comté de Richemont (D. Mor. P^r I. 1212). Assérac portait : gironné d'or et d'azur de huit pièces.

Allen ou Alain fut le dernier du nom d'Assérac, car, en 1294, Thibaud, sire de Rochefort, qui avait probablement épousé la sœur

du dit Alain, mort sans hoirs, possédait la seigneurie de ce nom et devait, pour elle, un chevalier et demi à l'ost du duc (D. Mor. Pr I. 1112).

Les sires de Rochefort, seigneurs dudit lieu, barons d'Ancenis, vicomtes de Donges, sieurs du Henleix, de Béac, de Quéhillac, etc., et qui portaient : vairé d'or et d'azur, possédèrent, pendant près d'un siècle, la terre d'Assérac. Celle-ci passa, en 1374, à la non moins illustre famille de Rieux, par le mariage de Jean II, de Rieux, maréchal de France avec Jeanne de Rochefort, baronne d'Ancenis, dame de Rochefort, d'Assérac, de Châteauneuf, vicomtesse de Donges, veuve d'Eon de Montfort, fille aînée et héritière de Guillaume, sire de Rochefort et de Jeanne, baronne d'Ancenis. Par suite de ce mariage, Jean de Rieux dut s'engager, pour lui et sa postérité à écarteler son blason de Rochefort. A partir de ce moment, Rieux porta donc : Ecartelé aux 1 et 4 : vairé d'or et d'azur ; aux 2 et 3 : d'azur à 10 (alias 5) besants d'or (3). La branche aînée porta plus tard, sur le tout : d'Harcourt, qui est : de gueules à deux fasces d'or.

Jean III, François et Jean IV de Rieux furent successivement seigneurs d'Assérac, et, dans la première moitié du XVI^e siècle, cette terre fut donnée en apanage à François de Rieux, fils, juveigneur de Jean IV, qui forma la branche d'Assérac. Les Rieux personnifiant ce qu'on a appelé la maison d'Assérac, nous allons donner quelques détails sur les différents membres de cette famille qui ont habité, ou, tout au moins, possédé Ranrouët.

Des deux premières femmes de Jean IV, la première, Françoise Raguenel, ne laissa que des filles ; la seconde, Claude de Maillé, mourut jeune, d'accident, à Elven. De la troisième, Isabeau de Brosse, issurent : 1^e Claude, qui continua la ligne directe jusqu'à son extinction en 1547 ; 2^e François, tige de la branche d'Assérac ; 3^e Jean, auteur des seigneurs de Châteauneuf, lesquels se fondirent eux-mêmes, en 1645, dans Assérac, devenue seconde branche aînée depuis 1547 ; 4^e Péronnelle, morte sans alliance.

François de Rieux, second fils de Jean IV, maréchal de Bretagne et d'Isabeau de Brosse, sa troisième femme, apanagé, en 1518, de la terre d'Assérac, épousa Renée de La Feillée, dame du Gué de l'Isle, fille aînée et présomptive héritière de François de La Feillée, vicomte de Plouider et de Cyprienne de Rohan, dame du Gué de l'Isle. De ce mariage issu :

Jean, qui, par lettres de septembre 1574, obtint du Roi l'érection de la terre d'Assérac en marquisat. Lieutenant du roi Henri III, en Bretagne, sous le duc de Montpensier, par lettres du 27 septembre 1576, il est qualifié Jean de Rieux, seigneur d'Assérac, guidon de la compagnie de 50 lances sous le marquis d'Elboeuf, dans une quit-tance du 25 mars 1560 (Fonds Gaignières). Il épousa Philippe de Saint-Amadou, vicomtesse de Guignen, fille de Claude du nom, et de Claude La Touche-Limousinière. De ce mariage : 1^e Jean, mort sans

(3) Cet écartelé peut paraître, au premier abord, assez anormal, puisque le blason de famille s'y trouve relégué à un rang inférieur (2 et 3) à celui de Rochefort, qui occupe le premier (1 et 4) ; mais nous pouvons en garantir l'authenticité par la connaissance de deux écus armoriés, décorant un vieux vitrail, aujourd'hui détruit, et dont nous aurons à reparler.

alliance ; 2^e Gabrielle, morte aussi sans alliance ; René, qui suit ; 4^e Claude, seigneur du Gué de l'Isle, mort jeune ; 5^e Anne, femme de René de Carné, seigneur de Cohiniac, gouverneur de Brest ; 6^e Suzanne, mariée à Jacques Brossin, seigneur de Mérey.

René, seigneur de La Feillée, de l'Isle-Dieu, de Belle-Isle, chevalier de l'ordre du Roi, son chambellan, ainsi que du roi de Navarre, lieutenant de 100 hommes d'armes de la compagnie de Condé. Etant mort, ainsi que son frère aîné, avant son père, il ne porta jamais le titre de marquis d'Assérac. Il avait épousé Marguerite de Conan, fille de François, seigneur de Rabestan, maître des requêtes, et de Jeanne Hennequin. De ce mariage :

Jean, dit l'aîné, seigneur de l'Isle-Dieu, marquis d'Assérac, épousa Jeanne-Hélène de La Mothe-Vauclair, dame de La Hunaudaye, veuve de François de Coligny. De ce mariage : 1^e René, qui suit ; 2^e Jean, qui suit également ; 3^e Suzanne, mariée le 21 juillet 1601 à Pierre de Montmorency, seigneur de Laresse.

René, marquis d'Assérac, se noya dans le Tibre, à Rome, le 13 août 1609, à l'âge de 17 ans, en voulant sauver son page.

Jean, dit le jeune, seigneur de La Feillée, comte de Largoët, devint marquis d'Assérac par la mort de son frère aîné. Il épousa Suzanne de Rieux, sa cousine, fille de Guy, seigneur de Châteauneuf et de Madeleine d'Epinay-Duretal, sa seconde femme. D'où : 1^e Jean-Emmanuel, qui suit ; 2^e Claude-Hélène, mariée le 19 septembre 1632 à Charles de Bellay, prince d'Yvetot, marquis de Bellay, baron de Commequiers, fils puîné de Martin, marquis de Thou, chevalier des ordres, et de Louise de Savonnière, sa première femme.

Jean Emmanuel, marquis d'Assérac, comte de Largoët, seigneur de l'Isle-Dieu, gouverneur de Guérande, du Croisic et de Saint-Nazaire, en 1650, mourut en 1656.

Première femme : Anne Mangot, fille de Claude, garde des sceaux de France, et de Marguerite Le Beau, dame de Villars, mariée le 20 février 1639, morte sans enfants en 1642. — Seconde femme : en 1645, Jeanne-Pélagie de Rieux, comtesse de Châteauneuf, vicomtesse de Donges, sa cousine, fille unique, héritière de Guy II de Rieux, comte de Châteauneuf, et de Catherine de Rosmadec, dame de La Hunaudaye, sa seconde femme. D'où :

Jean-Gustave, sire de Rieux, marquis d'Assérac, vicomte de Donges, comte de Châteauneuf, etc., mort à Paris, le 29 janvier 1713, âgé de 64 ans. Il avait épousé, le 2 mars 1677, Anne d'Aiguillon, fille unique de César, sieur de La Juliennais et de La Motte de Gennes, au pays Nantais.

Jean-Gustave vendit, en 1680, le château de Ranrouët et la terre d'Assérac à René de Lopriac. Le marquisat ayant donc, de ce fait, changé de maître à cette époque, nous ne rappellerons que pour mémoire la suite de la filiation des Rieux.

Du mariage de Jean-Gustave avec Anne d'Aiguillon, issu Jean-Sévère, marquis d'Ouessant, baron de La Hunaudaye et de Montafiant, qui eut pour fils, Louis, dernier du nom, lequel trouva la mort au champ d'Auray, après la triste affaire de Quiberon (4).

(4) On trouve, sous le n^o 12 du tableau des victimes de Quiberon : d'Assérac, Louis.

Les registres d'Herbignac, paroisse sur le territoire de laquelle est placé le château de Ranrouët, parlent assez peu des Rieux, ce qui prouve que la terre d'Assérac fut rarement le siège de leur résidence. La première trace que l'on y rencontre, remonte à l'année 1642. Il est fait mention, à la date du 24 novembre, de l'acte suivant : « Service solennel, célébré dans l'église paroissiale d'Herbignac, « pour l'âme de défunte haute et puissante dame Anne Mangot, « vivante, marquise d'Assérac, où son cœur a été apporté pour re- « poser, et, après, être transporté où il plaira à haut et puissant « seigneur, Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Assérac, etc. — « Signé : LANGON, recteur. »

Aucun acte ne relate la mort de Jean-Emmanuel, inhumé pourtant à Herbignac. Une tradition veut que, mort des suites d'un duel, son corps fut rapporté à Ranrouët, puis déposé dans le caveau seigneurial en 1656. Sous le chœur de l'ancienne église d'Herbignac existait, en effet, un caveau sépulcral où, dit l'aveu de 1680, déjà cité, « étoient « enterrez les seigneurs marquis d'Assérac et de Ranrouët, et dans « lequel on entre en levant la pierre qui ferme ledit enfeu, qui est « auprès de l'autel, du costé de l'épître. »

Cette tombe a été violée lors de la première révolution, la chaise en plomb de Jean-Emmanuel fut ouverte (même enlevée, dans un but allégué peut-être de prétendu patriotisme, pour être transformé en balles) et, un absurde faiseur de collections, se permit de détacher au marquis d'Assérac une dent qu'il montrait comme une curieuse antiquité. On remarqua que ce seigneur avait la barbe et les cheveux roux. Pour éviter d'aussi indiscrètes visites, on a muré depuis le caveau. En 1880, quand on démolit l'église d'Herbignac, on découvrit, sous le marche-pied du maître-autel, l'escalier conduisant à l'enfeu. Après le déblaiement des terres qui l'obstruaient, on put descendre de huit à neuf marches en granit, et on se trouva dans un caveau voûté en pierre de sept à huit mètres de long sur trois ou quatre de large. A l'extrémité, on aperçut des ossements, gardant parfaitement leur ordre naturel ; la tête était encore très bien conservée et portait presqu'intacte, la barbe et les cheveux, que l'on constata être de couleur rouge ; on était en présence des restes de Jean-Emmanuel de Rieux. A son côté, dans le même caveau, on trouva un crâne dénudé, moins bien conservé que le sien : ce devait être celui de haute et puissante dame Anne Mangot, se première femme, ou, peut-être, de Jeanne-Pélagie de Rieux, se seconde, mais moins probablement de celle-ci, les registres paroissiaux d'Herbignac étant muets à son endroit.

Les dépouilles du marquis et de la marquise d'Assérac n'ont point été transportées au cimetière paroissial, ainsi qu'on l'a cru et dit : on les a laissées dans le caveau, dont la voûte seule a été détruite, à cause de la différence de niveau. L'emplacement de l'enfeu se trouve aujourd'hui à l'entrée du transept, du côté de la nef, qui correspond à l'ancien chœur.

de la commune de Paris, district de Paris, département de la Seine. Il serait difficile de reconnaître, sous ces fausses indications, l'infortuné Louis de Rieux, qui avait, en effet, pris le nom d'Assérac, de l'ancien marquisat de sa famille, dénomination qui lui devint funeste, en ce que, méconnu d'abord d'un homme d'affaires, à qui il avait demandé de l'argent pour se sauver, le secours arriva trop tard.

Nous avons dit que plusieurs tours du château de Ranrouët portaient les cinq besants des Rieux, enchâssés dans la pierre ; cette disposition d'écusson existait encore ailleurs. Il nous a été donné, à M. le comte de l'Estourbeillon, notre excellent ami, et à nous-même, de retrouver dans un réduit poudreux de la cure d'Assérac, les débris, hélas ! à peine reconnaissables d'un antique et beau vitrail du xvi^e siècle, représentant très probablement, nous le pensons du moins, par le peu que nous en avons vu, la vie de la Sainte Vierge. Des lambeaux d'armoiries nous ont permis de les reconstituer dans leur ensemble et d'en indiquer même les donateurs. Cette belle verrière portait, au-dessous d'un Père éternel, qui a pu être conservé, dans ses deux panneaux les plus élevés, un double écusson, que nous dépeignons ainsi : A droite : Ecartelé aux 1 et 4 : vairé d'or et d'azur, à 5 besants d'or, en sautoir, qui est Rieux, sur le tout : de gueules, à 2 fasces d'or, qui est d'Harcourt. — A gauche, aux 1 et 4 : vairé d'or et d'azur, qui est Rochefort ; au 2 : d'azur à 5 besants d'or en sautoir, qui est Rieux ; au 3 : d'or à la croix engreslée d'azur, qui est La Feillée.

Ces deux blasons, que nous visions naguère en décrivant celui de Rieux, étaient parlants et donnaient, en même temps que la date précise de la pose du vitrail, les noms de ses illustres donateurs.

En effet, François de Rieux épousa Renée de La Feillée, en 1530, et Claude, son neveu, sire de Rieux, comte d'Harcourt, etc., mourut en 1547. C'est donc entre ces deux années qu'il faut placer nécessairement l'âge de la verrière. Celle-ci, nous le répétons, est dans un état tel qu'il est impossible de penser à l'utiliser ; mais, au moins, pouvons-nous assurer que, grâce aux soins aussi intelligents que généreux d'un des meilleurs paroissiens d'Assérac, M. de Couëssin (que sa modestie nous pardonne), les nobles écus vont bientôt orner de nouveau la jeune et magnifique église qui s'achève en ce moment.

En l'an 1680, Jean Gustave, nous l'avons dit, vendit la terre d'Assérac et le château de Ranrouët à René de Lopriac, chevalier, marquis de Coëtmadeuc, d'une famille d'ancienne chevalerie et qui portait : de sable, au chef d'argent, chargé de trois coquilles de gueules. Vingt-cinq ans plus tard, un autre René de Lopriac, fils du précédent, fit régulariser dans sa chapelle privative et seigneuriale de Ranrouët, le mariage contracté par lui l'année précédente, et sur la validité duquel les époux éprouvaient quelques scrupules.

Nous transcrivons ici cet acte officiel emprunté aux registres paroissiaux d'Herbignac.

« Le 9 juin 1705, nouvelle bénédiction nuptiale donnée en la « chapelle du château de Ranrouët, par messire René Maillard, « recteur, à Messire René de Lopriac, chevalier, marquis de Coët- « madeuc et d'Assérac, demeurant à son château de Ranrouët, et à « dame Jeanne Sauvaget, son épouse. Le mariage des deux conjoints « avait été, après bannies faites à Herbignac et à Ligné, paroisse « de ladite dame Sauvaget, et par autorisation de l'évêque de Nantes, « célébré en 1704 dans l'église des Religieuses de Saint-Cyr, à Rennes, « mais, des contestations ayant été élevées sur la validité de ce « mariage, ledit messire de Lopriac et ladite Jeanne Sauvaget, son « épouse, ont prié M. le recteur d'Herbignac de leur administrer « de nouveau la bénédiction nuptiale, ce qui a été fait le 9 juin 1705,

« précité, en présence des soussignants. — Ont signé : René de Lopriac, — Jeanne Sauvaget, — Halgan, recteur de Crossac, — Lizeul, prêtre, vicaire d'Herbignac, — J. Le Breton, chapelain de « Pompas. — René Maillard, recteur. »

Le dernier représentant de Lopriac a été Félicité, petite-fille de René et de Jeanne Sauvaget, mariée en 1752, à Louis-Joseph, marquis de Kerhoent.

Kerhoent porte : écartelé aux 1 et 4 : échiqueté d'or et de gueules, qui est Kergournadec'h ; aux 2 et 3 : d'azur à la fleur de lys d'or, cotoyée en pointe de deux macles de même, qui est Kerriec-Coëntefao, sur le tout : losangé d'argent et de sable, qui est Kerhoent.

Félicité de Lopriac et son mari n'ont pas été, comme on le croit généralement, les derniers à posséder féodalement le marquisat d'Assérac. Louis-Joseph mourut antérieurement à 1789, ainsi que constate la pièce que nous allons transcrire en finissant ; quant à sa femme, elle périt, en tout cas, sous la hache révolutionnaire, le 7 thermidor an II (26 juillet 1794). Ranrouët fut acquis, vers 1788, par les du Cambout, qui portent : de gueules, à trois fasces échiquetées d'argent et d'azur.

L'acte de bénédiction d'une cloche à Herbignac nous apprend que, le 5 juillet 1789, furent parrain : « Jean Chaudet, fermier général, « par procuration de Pierre du Cambout, et marraine : dame An-« toinette-Félicité Lizeul, épouse de François Merlet, notaire et gref-« fier en chef de la vicomté de Donges, par procuration de dame « Félicité de Lopriac, veuve de Louis-Joseph de Kerhoent... »

A quel titre Pierre de Coislin eût-il été parrain d'une cloche à Herbignac, en 1789, sinon comme possesseur et propriétaire de Ranrouët, dès cette époque ? Comme preuve de cette affirmation de la vente de la terre de Ranrouët, sinon de tout le marquisat, aux du Cambout de Coislin, avant la Révolution, c'est que ceux-ci en sont restés maîtres jusqu'en 1848, époque à laquelle l'antique fief a passé aux mains de M. Ernest de La Rochette, riche propriétaire en Assérac, et que ses descendants le possédaient encore naguère.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE ET GÉNÉALOGIQUE
DES

SEIGNEURS D'ASSERAC ET DE RANROUËT

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'À LA RÉVOLUTION

Richard, d'origine normande, seigneur d'Assérac, au XI^e siècle.
Frédor, son fils, seigneur d'Assérac, fin du XI^e siècle (*Cartulaire de Redon*). — Rioc, son fils.

Wilhem, seigneur d'Assérac et de Ranrouët, vivant en 1212 (*Dom Morice*).

Allen, ou Alain d'Assérac, seigneur de Ranrouët, dernier du nom, Fondu dans Rochefort en 1294.

Thibaud de Rochefort, seigneur d'Assérac et de Ranrouët, en 1294, par son mariage avec l'héritière du nom.

Jeanne de Rochefort, épouse en 1374 Jean de Rieux, en qui se fond sa maison.

Jean II, sire de Rieux et de Rochefort, seigneur d'Assérac et de Ranrouët en 1374.

Jean III, sire de Rieux et de Rochefort seigneur d'Assérac, époux de Béatrix de Montauban.

François, sire de Rieux et de Rochefort, seigneur d'Assérac, époux de Jeanne de Rohan.

Jean IV, sire de Rieux et de Rochefort, comte d'Harcourt, seigneur d'Assérac, épouse en troisièmes nocces Isabeau de Brosses. — Mort en 1518.

François de Rieux, apanagé de la terre d'Assérac et de Ranrouët, épouse, en 1530, Renée de La Feillée.

Jean, seigneur, puis, en 1574, marquis d'Assérac, époux de Philippe de Saint-Amadour. — Mort en 1575.

Jean, marquis d'Assérac, épouse Jeanne-Hélène de La Motte-Vauclair, dame de La Hunaudaye.

René, marquis d'Assérac, mort à 17 ans, en 1609. — Jean, marquis d'Assérac, par la mort de son frère, épouse Suzanne de Rieux-Châteauneuf.

Jean-Emmanuel, marquis d'Assérac, mort en 1656. — Première femme : Anne Mangot, morte sans enfants ; deuxième femme : Jeanne-Pélagie de Rieux-Châteauneuf.

Jean-Gustave, marquis d'Assérac, époux d'Anne d'Aiguillon. — Mort à Paris en 1713. — Il vendit, en 1680, le marquisat d'Assérac à René de Lopriac.

René de Lopriac, marquis de Coëtmadeuc, devint, en 1680, marquis d'Assérac par acquêt des Rieux.

René de Lopriac, fils du précédent, marquis d'Assérac, épouse, à Ranrouët, Jeanne Sauvaget, en 1705.

N... de Lopriac, fils du précédent, marquis d'Assérac. — La maison de Lopriac se fond dans Kerhoent, en 1752.

Louis-Joseph de Kerhoent, épouse, en 1752, Pélagie, héritière de Lopriac, et devient, de ce fait, marquis d'Assérac. — Pélagie mourut sur l'échafaud, en 1794, mais le marquisat avait été, antérieurement à 1789, acquis par la maison du Cambout.

Pierre du Cambout, marquis de Coislin, acquiert, vers 1788, le marquisat d'Assérac. — Ses descendants sont restés propriétaires de Ranrouët, jusqu'en 1848.

UNE RESTAURATION AU PAYS DE GUERANDE

LE MANOIR DE CARDINAL

par Tanguy Le Cardinal Marquis de Kernier

Monsieur le Président et cher Oncle,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

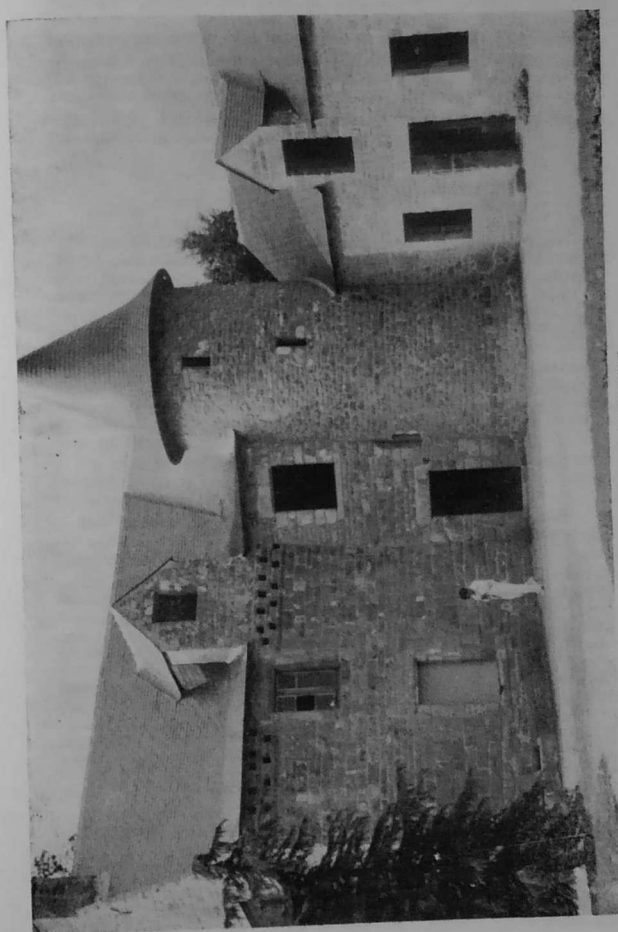
Votre présence aujourd'hui, dans l'enceinte fortifiée de Cardinal au pied de ces murs dont le caractère hétérogène souligne l'attachement et l'esprit d'entreprise des générations qui s'y sont succédées, mais aussi les destinations différentes affectées au domaine, constitue le signe annonciateur du nouveau printemps que connaît l'antique manoir après un hiver de près de deux siècles.

Les quelque trois cents mètres de remparts, dominant des douves que seules les grandes pluies d'automne parviennent à faire renaître, donnent une idée de l'importance que pouvait avoir le château fortifié, en ce XIV^e siècle, période de plein épanouissement de l'architecture militaire bretonne.

On a comparé cette enceinte, toutes proportions gardées, à celle de la puissante voisine : Guérande ; et il est vrai que l'entrée avec ses deux tours rondes munies d'archères et de bretèches n'est pas sans rappeler la Porte Vannetaise.

Le pont levais a disparu, la voûte qui réunissait les deux tours s'est effondrée, mais on distingue encore le départ brisé d'un arceau. A droite de cette entrée, témoin de la période féodale, subsistent les restes d'une fuie.

De la maison forte du XIV^e, seules demeurent : la tour ronde d'escalier donnant accès au corps de logis aujourd'hui disparu et qui flanquait cette tour de part et d'autre, des portes en ogive, un pan de mur enrichi de quelques pierres sculptées, vestiges d'une



LE MANOIR DE CARDINAL
en cours de restauration
30 juin 1978, visite de l'Association Bretonne.

cheminée, et enfin une cave, le plus souvent inondée, d'où l'on devine le départ d'un souterrain que les uns font aller à Creneur, les autres déboucher dans les landes du proche moulin du Diable.

Au xvi^e siècle fut édifié le logis actuel, plus riant avec sa lucarne, son colombier à double rangée de niches carrées et ses ouvertures autrefois croisées de meneaux moulurés.

Plusieurs bâtiments ont été adjoints au cours des siècles en fonction de la nouvelle destination agricole du domaine.

*
**

L'histoire de Cardinal nous est connue par les aveux qu'en rendaient ses seigneurs aux ducs de Bretagne dont le domaine relevait directement, puis aux rois de France, mais cette relation ne commence que le 23 février 1393 avec un aveu rendu par Jehan du Verger au duc Jean IV pour : « l'hebergement de Cardinal, avec ses clôtures, courtils, bois domaniers et autres, colombier, prez, landes, genêts, issues et pâtures... ».

La famille du Verger, guérandaise de vieille souche puisqu'elle donna à la ville : plusieurs capitaines, un officier de la duchesse Yolande au début du xiv^e et de nombreux membres de la confrérie de Saint-Nicolas, posséda Cardinal jusqu'en 1586, date à laquelle Jean Garenne en fit l'acquisition.

Un aveu de 1604 mentionne le lieu et maison noble de Cardinal consistant en : « logis, chapelle, grange... et avec la chapelle Sainte-Barbe en dépendant et toute assise près du lieu Cardinal ».

Par mariage, Jean Le Roy de Kersalio en devient Seigneur : il est capitaine du Croisic et Maître Ordinaire de la Chambre des Comptes de Bretagne.

En 1678, Raoul Foucquer, d'une famille originaire d'Allemagne, est Seigneur de Cardinal et de Kersalio : une déclaration inscrite dans la Grande Réformation du Domaine Royal de 1680 nous apprend que la maison noble de Cardinal consiste en plusieurs logements couverts d'ardoise et particulièrement : « une salle basse et grenier dessus de 45 pieds de long, un logis servant de cuisine, avec chambre basse, chambre haute et grenier de 25 pieds, pour la servitude desquels logis il y a une tourelle de 8 pieds de large, 24 de hauteur et avec 30 marches de pierre de taille. Une écurie avec jart et laiterie... les murailles de la chapelle et de ce logis au joignant avec une autre vieille mesure étant à côté de la cour vers le soleil levant, une fuie et refuge à pigeons, la cour au devant de la dite maison le tout fermé et cernoyé de murailles... ».

Cette déclaration énumère les terres dépendant de Cardinal, il y est fait mention du « grand étang de Cardinal avec son estache de moulin à eau, du petit étang de Sainte-Barbe et du moulin à vent de Cardinal avec son destroit et son montant ».

Ce moulin dresse aujourd'hui sa silhouette désailée à 300 mètres au Nord du manoir.

Vers la fin du xvii^e siècle, la terre de Cardinal est acquise par

une proche voisine : Charlotte Tessier, dame de Miroux veuve de Jean Chanu, Seigneur de Kerhedin.

Les Chanu de Kerhedin, devenus Chanu de Limur par alliance en 1701 de Charles Louis Chanu avec Louise Bourgeois, dame de Limur seront propriétaires de Cardinal pendant tout le XVIII^e siècle : plusieurs d'entre eux occupèrent les charges de Conseillers du Roi, de Garde des Sceaux au siège présidial de Vannes et de Lieutenant Général de l'Amirauté de cette même ville.

En 1738, la terre de Cardinal représentait un revenu de 446 livres et en 1751, de 831 livres. D'après une déclaration de 1780, le domaine, grâce à l'heureuse gestion des Chanu, s'était agrandi des métairies de Kersoudé et du Bout du Bois ; ainsi que d'un certain nombre d'« œillets salants » : il relevait alors féodalement en majeure partie du roi de France, héritier des Ducs de Bretagne, et pour le reste de la baronnie de Campzillon.

Cardinal ne fut pas vendu nationalement bien qu'appartenant à l'époque révolutionnaire à Marie Charlotte Chanu, épouse d'Antoine de Mauduit du Plessix qui servit dans l'armée anglaise avant d'émigrer à Saint-Domingue où il mourut en 1796. Le domaine passa par alliance aux Pinczon du Sel en 1811 : il occupait en 1857 une surface d'environ 150 hectares.

En 1921, Hyppolite Pinczon du Sel vendit la métairie de Cardinal et son moulin, à mon grand-père Jacques Le Cardinal, Marquis de Kernier.

*
**

La question se pose alors de connaître les motifs qui ont incité mon grand-père, alors député de Vitré et maire du Val-d'Izé à se porter acquéreur de la ferme un peu délabrée de Cardinal, située à plus de 150 km de sa demeure.

L'explication se trouve dans l'attachement à une tradition familiale selon laquelle les Le Cardinal, qui ont relevé le nom de Kernier en 1454, par l'alliance de Guillaume Le Cardinal et de Marguerite Le Borgne, dame de Kernier, seraient issus d'un cadet de famille, dénommé Lorn, originaire de Kincardine, comté d'Ecosse situé entre ceux d'Angus et d'Aberdeen.

Celui-ci chassé de son pays natal au IX^e ou X^e siècle par l'invasion des Normands ou Scandinaves, se serait rendu à la Cour de Budic, Comte de Nantes, qui lui aurait donné une terre au pays de Guérande. Lorn aurait alors pris le sobriquet de Cardinal en souvenir de Kincardine, mot d'origine celtique : « Ceann-Garradh » qui signifie hautes terres ou piémont.

Mon grand-père était homme trop sérieux pour entreprendre cette acquisition sur la simple foi d'une légende familiale : il chercha donc à étayer cette hypothèse, et dans ce but s'adressa tout naturellement au plus grand spécialiste de l'histoire guérandaise de l'époque : M. Henri Quilgars, archiviste bibliothécaire et auteur de nombreuses études sur la région. M. Quilgars avait, préparé une étude sur les remparts de Cardinal qu'il devait présenter au Congrès de

l'Association Bretonne prévu au Faouët en été 1914 ; mais celui-ci ne put avoir lieu, et le document semble perdu.

De patientes recherches aux Archives de Nantes, où se trouve déposé le fonds de la Chambre des Comptes de Bretagne, ne lui ont pas permis de découvrir d'aveu antérieur à celui de 1393 et qui aurait pu établir une jonction entre un Le Cardinal et la famille du Verger ; ces recherches ont cependant été pour M. Quilgars l'occasion de mettre en évidence une particularité juridique qu'il qualifie d'exceptionnelle : à savoir la réunion dès la fin du XIV^e siècle et qui subsistera jusqu'à l'extinction du régime féodal, des trois seigneureries du Verger, de Cardinal et de Kervarec, réunion qui laissera cependant à chacun de ces fiefs sa juridiction propre.

Cette particularité lui semblait si anormale qu'elle ne pouvait provenir que d'un acte émanant de l'autorité souveraine, malheureusement perdu, et l'archiviste pensait que la mutation de la Seigneurie de Cardinal entre les tenants du même nom et les du Verger s'était produite à ce moment précis.

Mais à cette anomalie d'ordre juridique s'en ajoutait une autre d'ordre linguistique qui retenait tout autant la curiosité de M. Quilgars : l'exception que représente le nom de Cardinal dans la toponymie guérandaise.

En effet tous les noms de lieux de la presqu'île dérivent :

a) soit de noms propres gallo-romains par addition au suffixe gaulois « acus » comme Acer-Aceracus-Assérac, Urbinius-Urbiniacus — Herbignac.

b) soit de noms de lieux gallo-romains bretonnés par l'addition d'un préfixe breton indiquant le mode de propriété (cette mutation onomastique intervenant après l'immigration bretonne du VI^e siècle le « Wen-Rann » ou terre inculte d'où Guérande tirera son nom). Ainsi les Verniacus transformés en Lod-Verniacus sont devenus Lauvergnac ; Neracus-Lesneracus — Lesnerac.

c) soit plus tardivement de noms bretons en Ker : Kersalio...

Or Cardinal n'entre dans aucune de ces catégories et semble avoir une toute autre origine.

Ce domaine serait issu, d'un de ces antiques fundi gallo-romains, démembrés assez tardivement, c'est-à-dire au IX^e et X^e siècles à l'époque de la renaissance du pays guérandais due à l'influence monastique et en particulier à celle des moines de Saint-Sauveur de Redon.

Au XI^e siècle les souverains bretons et les Comtes de Nantes inféodèrent un grand nombre de ces domaines dont la situation au point de vue féodal n'était pas très précise : tel aurait été le cas de Cardinal, et si le premier Le Cardinal qui fut possesseur de ce domaine innommé, ne lui a pas donné un nom selon les règles locales, la raison en est, précise M. Quilgars, que celui-ci n'appartenait pas à ce pays, qu'il devait être d'origine étrangère et très vraisemblablement d'outre-Manche.

Dans cette circonstance précise, ce n'est pas la terre qui a donné son nom au Seigneur, mais le Seigneur à la terre et l'archiviste concluait qu'il ne pouvait y avoir d'autre origine au nom de Cardinal

mais qu'il fallait en plus, que le dénommé Le Cardinal, premier possesseur du fief de ce nom, ait joui dès cette époque d'une autorité assez grande pour avoir dérogé aux règles qui, en ces temps lointains, faisaient force de loi.

Le cœur étant déjà acquis, la raison ne trouvait-elle pas dans ces arguments la logique qui devait emporter la décision, et Cardinal vint ou revint dans ma famille.

Tanguy LE CARDINAL, Marquis de Kernier.

Après ce retour aux sources de la terre et des hommes qui la mirent en valeur, revenons au présent :

Grâce à l'heureuse rencontre d'un propriétaire soucieux d'assurer l'avenir d'un manoir qu'il a de fortes raisons de penser être le berceau de sa famille, et d'un antiquaire décorateur de La Baule, M. Rousseau, animé par la passion des vieilles pierres et doué ainsi que son épouse d'une ténacité tout à fait bretonne, voici le manoir de Cardinal, longtemps voué à l'oubli, dissimulé qu'il était sous les ronces, mais peut-être préservé par elles, voici ce manoir ayant recouvré la splendeur de ses beaux jours.

La tour tronquée a repris ses 24 pieds de l'an 1680, les toitures ont été renouées, l'étable est devenue logis, la cour noyée sous le purin a fait place à ce parterre fleuri ; gageons qu'un jour le pigeonnier tronqué reprendra sa forme cylindrique, l'entrée son arceau en ogive, les remparts leur hauteur défensive, tant est prenant l'amour des pierres quand il s'empare des hommes.

Une nouvelle vie va désormais animer ce manoir chargé par les ans et sa restauration lui permettra d'apporter un nouveau fleuron au patrimoine architectural de la presqu'île guérandaise.

*

**

Nota : Je suis heureux ici de remercier la Municipalité de Guérande pour avoir rouvert l'accès à Cardinal par le chemin du Bout du Bois et M. Congar, architecte des Bâtiments de France qui a suivi les travaux de restauration.

Ma gratitude va aussi à M. de la Condamine, historien du pays de Guérande, à M. Auclair, président des Amis de cette cité, enfin à M. du Boisrouvray, directeur des services d'archives de Loire-Atlantique, pour les précieuses informations qu'ils m'ont procurées ou bien que je leur ai empruntées.

SORTIE D'AUTOMNE

Dimanche 1^{er} Octobre 1978

Nos membres ont pris part au nombre de 90, à l'excursion d'Automne, organisée cette année dans la région de Rochefort-en-Terre. Comme l'an dernier, ils avaient été invités à prévoir un panier repas pour le déjeuner de midi.

Une trentaine de voitures se trouvèrent dès le matin devant l'église de Malestroit. Après la visite de cet édifice nous nous rendîmes au village voisin de Saint-Marcel.

Devant le Monument élevé à la mémoire des Bretons tombés en juin 1944 lors des combats de la Libération, le Président évoqua le souvenir de ces glorieux faits d'armes, où se distinguèrent nos compatriotes, encadrés par d'anciens officiers.

Après un bref arrêt à Rochefort-en-Terre, dont nous visitâmes le château, nos membres se retrouvèrent au manoir de la Gratonnaye, où le Comte et la Comtesse Xavier de Chantérac les accueillirent avec beaucoup d'obligeance.

Après le repas nos collègues M. Luc Robet et le Colonel M. Suire, anciens de l'O.R.A., (1) commentèrent longuement les combats de Saint-Marcel. Puis le Comte Xavier de Chantérac retraça l'histoire de la belle demeure qu'est la Gratonnaye, et dont on lira ci-après le compte rendu.

De là les membres se dirigèrent vers le Parc de Bodélio, autre château de la région, où ils furent les hôtes des d'Aboville, qui sont les enfants et petits enfants des propriétaires, M. et Mme Forest.

Il reste peu de traces de l'ancien prieuré de Bodélio. Au cœur du domaine se dresse une résidence moderne, entourée de bois et d'étangs, ainsi que des prairies où l'on élève des chevaux.

Les membres se rendirent alors au château du Brossais, en Saint-Gravé. Les propriétaires, le baron et la baronne de la Boullerie, nous firent fort aimablement les honneurs de leur belle propriété.

L'excursion, qui se déroula l'après-midi par un très beau temps, à la satisfaction de tous, se termina devant le château de la Bourdonnaye, en Tréal, au cœur d'un vaste domaine boisé. Nous y fûmes reçus par la Marquise de la Bourdonnaye et par ses enfants.

Après avoir entendu l'histoire de ce beau domaine, où se voient encore deux tours, vestiges du manoir primitif du XIV^e siècle, nos membres se dispersèrent.

(1) Organisation de Résistance de l'Armée.

LE CHATEAU DE LA GRATIONNAYE EN ROCHEFORT-ENI-TERRÉ

par le Vicomte Xavier de Chanterac

Non loin de Rochefort-en-Terre, cité touristique et gastronomique bien connue, le château de la Grationnaye s'élève sur le plateau de Malansac face à la très ancienne forteresse de Rochefort.

La construction primitive de la Grationnaye, un simple bâtiment rectangulaire dont la façade était agréablement orientée vers le midi, doit son nom à une famille Gratien. Elle a appartenu à Olivier Philopot décédé en 1427, puis à sa fille Jeanne qui épousa en 1440 Jean Macé. De leur fils Ernest Macé cette habitation passa en 1536 à Pierre Macé, puis à Alain Macé qui épousa Claude Rado de la maison du Matz, en Caden.

Alain Macé vendit son manoir le 12 novembre 1581 à François de Talhouët époux de Valence du Boishorand. Cette cession fut conclue à charge de payer à la Cour de Rochefort dont la Grationnaye relevait « à foi et hommage » douze chapons de rente annuelle, plus une rente viagère de vingt écus d'or à Messire Jean Fouais, prêtre, pour entretien dans l'état sacerdotal, et enfin 1456 écus d'or. Le nouveau seigneur fut mis en possession le 15 du même mois et en fit son habitation. A l'extrémité ouest du bâtiment initial, il fit construire une grande tour carrée qui porte la date de 1585 encore très visible, gravée dans une petite dalle de schiste ardoisier incorporée dans le mur. On voit aussi sous la grande fenêtre du deuxième étage l'inscription suivante : « F.D. Talhouët - V. du Boisor ». Trois belles cheminées en pierre taillée sont encore très bien conservées.

François de Talhouët quitta la Grationnaye pour guerroyer aux côtés du duc de Mercœur gouverneur de Bretagne. Le 14 mars 1589 il assura la prise de Rennes par les troupes de Mercœur en lutte contre les réformés et fut nommé maréchal de camp de l'armée catholique. A Châteaugiron il contribua grandement à la défaite du comte de Soissons, lieutenant général du roi en Bretagne. A la suite de quoi il fut nommé gouverneur de la ville de Redon alors place forte qui commandait le passage de la Vilaine et les communications avec la mer et le comté Nantais. En tant que commandant de cette place il

poursuivit la guerre contre certains châteaux des environs qui étaient aux mains des réformés. Dans cette action il fut amené en 1594 à s'emparer du château de Rochefort et à le brûler car Rochefort était alors un poste très important pour les huguenots.

La conversion du roi Henri IV ébranla fortement certains ligueurs, dont Talhouët qui songea dès lors à traiter avec l'armée royaliste puisque le roi était maintenant catholique. Mercœur qui avait des ambitions politiques cherchait à gagner du temps et à retenir ses lieutenants dans son camp malgré les progrès constants de l'armée royaliste. Finalement, Talhouët offrit au roi ses services pour chasser les Espagnols qui avaient été appelés en Bretagne par les ligueurs dès avant 1592. Et il ferma les portes de Redon à son ancien allié Mercœur. Après la rupture des conférences d'Ancenis entre les plénipotentiaires envoyés par le roi et Mercœur, c'est au maréchal d'Aumont que Talhouët, le 2 juillet 1595, vint apporter sa soumission au roi. Il conservait le gouvernement de Redon et était nommé maréchal de camp des armées royales. Par brevet du 24 janvier 1596 il reçut le collier de l'ordre de St-Michel et le 6 mars 1596 fut nommé pensionnaire du roi. Sur la façade sud du grand pavillon carré qu'il construisit à la Grationnaye on voit encore une pierre sculptée représentant ce collier entourant des armoiries qui ont été martelées probablement pendant la révolution. François de Talhouët mourut en 1606 et son vaste patrimoine dut être divisé entre ses héritiers.

Valentin, le cinquième enfant né en 1596 était mineur à la mort de son père et fut placé sous la tutelle de son frère aîné René. Le 11 octobre 1621 il épousa Jeanne Le Lagadec, après quoi, pour faire droit aux réclamations qu'il renouvelait en vain vis-à-vis de son frère René, sa mère lui fit don de la Grationnaye le 17 août 1630, cession confirmée en 1641 et reprise en 1652. C'est à lui très probablement que nous devons le beau corps de logis principal tel qu'on l'aperçoit de la route et en descendant la large avenue qui conduit tout droit à la cour intérieure du château. Le majestueux escalier en granit de Pluherlin, qui est incorporé dans la construction de ce corps de logis, porte la date de 1641. Il est encore comme neuf malgré le temps passé. L'étage du haut de ce bâtiment central comporte quatre belles lucarnes de granit surmontées de ces pommes de pin qui figurent dans le blason des Talhouët. De plus, toujours à cette époque, ont été faites dans le parc du château les constructions suivantes toutes en granit taillé : En 1662 la chapelle surmontée d'un petit clocheton aux formes harmonieuses, en 1625 le colombier seigneurial doté de 700 niches et recouvert d'une très belle charpente, en 1638 l'élégant pavillon situé à l'ouest.

Valentin de Talhouët est à l'origine des branches généalogiques dites « de Sévérac » et « de la Grationnaye ». Il prit une part active aux événements de l'époque, en particulier aux réunions des Etats Bretons.

Il fut enterré dans l'église de Malansac où on lit sur une large dalle de granit :

« Icy geist haut et puissant Messire
Valantin de Talhouët, seigneur de
Sévérac, de la Grationnaye, de Marzen, etc.
décédé le 17 de May 1657 âgé
de 63 ans. »

Sur le mur de la « chapelle de la Grattonnaye » dans l'église de Malansac, près de l'autel, un écusson en relief porte les « trois pommes de pin versées » des Talhouët.

Jean Armand de Talhouët-Sévérac son fils aîné, après la mort de son père, continua à résider dans la seigneurie de la Grattonnaye. En 1670, il épousa Madeleine Berthou. Il mourut à la Grattonnaye le 13 octobre 1706 et fut inhumé à côté de son père dans l'église de Malansac.

Son fils Jean François Armand lui succéda. Il fut reçu le 6 juillet 1708 au Parlement de Bretagne avec la charge de conseiller et épousa en 1717 Marie Hérisson dont il eut 10 enfants. Il mourut en 1744, laissant la Grattonnaye à son fils aîné.

René Armand naquit le 20 août 1718 et fut baptisé dans l'église de Malansac le 21 septembre 1719. Il n'avait que 20 ans lorsque son père lui légua sa charge de conseiller au Parlement de Bretagne. Il prit pour épouse Anne Marie Césarine de Saint Gilles, dont il n'eut pas d'enfant. Il mourut le 4 janvier 1792. Son frère Louis René, abbé de Sévérac, chanoine de la Cathédrale de Quimper, était venu au début de la révolution habiter la Grattonnaye. Après la mort de René Armand il ne voulut pas rester seul avec sa belle-sœur et pria instamment de venir près de lui son cousin Vincent Marie David de Talhouët, ancien curé d'Hennebont qui arriva à la Grattonnaye le 15 février 1792. L'abbé de Talhouët y assumait un rôle délicat. Les fantaisies de son cousin l'inquiétaient : l'abbé de Sévérac montait chaque jour à cheval et, pour faire voir son adresse d'écuyer, descendait au trot dans les carrières d'ardoises ou passait au galop entre les ailes tournantes d'un moulin à vent.

Cette existence à la Grattonnaye ne dura pas longtemps puisque les deux prêtres qui avaient refusé de prêter serment furent obligés d'émigrer en Espagne cette même année 1792, leur vie étant menacée. L'abbé de Sévérac mourut à Bilbao vers 1796. Quant à l'abbé de Talhouët, après le Concordat, et sur les instances de l'évêque de Vannes, il s'embarqua en juillet 1802 pour revenir en Bretagne avec plusieurs compagnons d'exil. Le navire qui les transportait fut pris dans une tempête en vue des côtes de France. Le capitaine farouche républicain qui ne partageait pas les opinions politiques de ses passagers en profita pour déposer les malheureux sur le banc de sable de Jagobert près de Noirmoutiers et ils y furent tous engloutis par les flots. L'abbé de Talhouët ne laissa que des regrets. On cite des traits insignes de sa charité, tels que le rachat d'un de ses paroissiens pris par les Algériens et celui de deux petits enfants que leurs parents avaient vendus à des comédiens, l'abandon fréquent d'une partie de son linge et de ses vêtements aux pauvres, et beaucoup d'autres actions du même genre qui lui avaient gagné tous les cœurs.

Anne Marie Césarine de Saint Gilles dû quitter la Grattonnaye peu après le départ des deux abbés, sa vie étant en danger, et le château fut abandonné pendant plusieurs années.

Il fut occupé momentanément par les chouans lors de la prise de Rochefort-en-Terre par eux le 16 mars 1793, et c'est là qu'ils partagèrent les armes et le produit du dépouillement des caisses publiques. Le propriétaire actuel a lu avec intérêt dans des annales

familiales le récit très coloré du passage à la Grattonnaye à ce moment là de la grand'mère de sa grand'mère, Anne Louise Marie de Gouyon de Coipel. En voici un passage, raconté par son fils :

« On garda ma mère au château de Rochefort qui pourtant regorgeait de prisonniers. Elle y était depuis un mois quand, vers une heure du matin, les prisonniers furent éveillés par des coups de fusil tirés d'assez loin, puis la fusillade se rapprocha, la générale battit et les coups de feu retentirent pendant quelque temps comme un roulement de tonnerre. C'était une attaque des chouans qui venaient pour délivrer les prisonniers au nombre desquels se trouvaient plusieurs capitaines de paroisses qui devaient être passés par les armes. La lutte dura assez longtemps avec diverses péripéties et les prisonniers ne surent pas d'abord quel était le parti vainqueur. Enfin, au point du jour, un chef en costume morbihannais avec cocarde blanche au chapeau, écharpe blanche à laquelle passaient deux pistolets, sabre de cavalerie au côté, vint ouvrir les portes de leur prison. Il avait en main la liste des condamnés politiques et leur dit qu'ils étaient libres. Ceux qui se trouvaient là pour vol ou quelques délits semblables, car il y en avait un certain nombre, furent gardés en bloc.

Ma mère sur le pavé de Rochefort fut fort embarrassée de sa personne. Enfin elle s'informa si quelqu'un ne pourrait pas lui procurer un cheval et la conduire à Glénac, mais il n'y avait pas la presse à accepter ses propositions car, indépendamment des risques de la route, les bleus reviendraient et ne manqueraient pas de faire un mauvais parti à ceux qui aideraient à l'évasion des prisonniers. Un jeune chouan de Malansac accepta cependant, mais, comme il avait aussi à prendre sa part du butin et des impositions qu'ils frappèrent sur les patriotes, il lui dit qu'il ne partirait que la nuit suivante ou, si elle préférait, le lendemain matin. Ma mère se décida pour la nuit. Fidèle à sa parole, il vint la prendre après le coucher du soleil et la conduisit d'abord au château de la Grattonnaye qui n'était pas habité. Elle y trouva une forte réunion de chouans. Le jeune homme parla au chef qui consentit à ce qu'il reconduisit ma mère, mais il ajouta que pour plus de sécurité il fallait éclairer la marche par un homme qu'il désigna et qui devait aller jusqu'au pont d'Oust prévenir le passager, et, si le passage était gardé, devait aller attendre ma mère et son conducteur à un endroit convenu et se joindre à eux pour tâcher de se procurer un bateau et franchir la rivière dans un autre endroit. Ma mère s'installa dans le grand salon avec ses libérateurs qui eurent pour elle tous les égards possibles. Elle partagea même leur rustique souper où la santé du roi et le rétablissement de la religion ne furent pas oubliés. »

Mais revenons aux habitants de la Grattonnaye. Anne Marie Césarine de Saint Gilles mourut en 1811 sans laisser de postérité. Les nombreux héritiers collatéraux qui prétendaient à la terre de la Grattonnaye ne purent arriver à un accord. Après une longue procédure la propriété fut vendue le 23 avril 1820 à Monsieur Thomas de Kercado qui ne la garda que dix ans puisqu'il la céda pour 275.000 F le 26 février 1830 au marquis de Marnières de Guer, ancien préfet du Morbihan. En 1860, Monsieur Hippolyte de Montcuit de Boiscuillé la racheta à son tour pour 380.000 F. A cette époque, le château devait être assez délabré comme en témoigne la description suivante :

« Malgré sa situation au milieu de bois et d'avenues magnifiques, le château a été jusqu'ici abandonné et livré à la destruction comme tant d'autres vieux manoirs de Bretagne. C'était une construction irrégulière mais d'un aspect considérable précédée de douves très larges et d'une cour d'honneur que des murailles aujourd'hui disparues et remplacées par une grille entouraient de toutes parts. Le corps de logis principal, flanqué de deux ailes, date évidemment des premières années du xvii^e siècle ; on distingue encore les armoiries aux pommes de pin sur plusieurs fenêtres... un des salons était, paraît-il, orné d'une cheminée monumentale, avec colonnes et sculptures du même temps, mais nous croyons que cette pièce n'a pas été plus respectée que le reste du château. »

Hippolyte de Montcuit restaura en partie le château et construisit une partie du corps central actuel ainsi que l'aile sud dans un style qui est un compromis entre le goût de son époque et celui de la construction du xvii^e siècle.

Il mourut le 3 février 1896 après avoir épousé en secondes noces mademoiselle Yvonne de Pioger qui devint propriétaire de la Grationnaye.

Elle même épousa en secondes noces le commandant de Boisseguin qui fut tué au combat en 1916.

Elle mourut sans postérité le 29 mai 1941, léguant la Grationnaye à sa nièce Geneviève de Pioger, vicomtesse Jean de la Cropte de Chantérac qui vint y habiter ainsi que son époux et ses enfants quand les Allemands en 1942 les expulsèrent de leur propriété de Redon.

Le vicomte Jean de la Cropte de Chantérac décéda le 16 novembre 1955 et son épouse le 2 février 1957.

Leur fils aîné Xavier Marie Armand époux de Jacqueline de Lanerau de Breon devint propriétaire de la Grationnaye à la mort de sa mère. Il y habite actuellement avec sa famille.

X. de CHANTERAC.

Avril 1973.

M É M O I R E S

GUÉRANDE

aux grandes heures de Bretagne

par Pierre de La Condamine

De Guérande et de la Presqu'île, Balzac avait retenu l'impression d'un pays isolé, difficilement accessible, et qui n'aime pas beaucoup ceux qui viennent du dehors, les « étrangers », d'ailleurs rares. « Ce territoire découpé comme une dent sur les cartes de France », écrira-t-il. Et encore : « Jetée au bout du continent, Guérande ne mène à rien et personne ne vient à elle. Heureuse d'être ignorée, elle ne se soucie que d'elle-même. »

Ce pays est de toutes parts enclos de frontières naturelles qui ne sont pas seulement celles des côtes. La Brière qui, à l'est, semble le rattacher au continent, en réalité l'en sépare bien plus que ne le ferait un océan ; elle refuse les voies de traverse et exige d'être contournée : encore faut-il, au sud, enjamber l'étier de Méan, au nord franchir la dépression de Pont-d'Armes et de Pontpas.

La mer a sculpté à sa manière ce bastion avancé du littoral, lui composant des profils d'une incessante diversité. La dune, sous sa crinière sauvage, alterne avec la haute falaise festonnée de criques. Un artiste d'une extraordinaire fantaisie a tour à tour creusé un étier, lancé un isthme, ciselé un cap. De son seuil méridional, qui prolonge la rive nord de l'embouchure de la Loire, le pays tourne son visage vers le vaste estuaire, vers l'autre rive où baigne la Bretagne vendéenne. Le seuil septentrional aspecte une mer intérieure où débouche la Vilaine, où s'ouvre le golfe du Morbihan, où Piriac regarde l'île Dumet, où Quiberon pointe son index vers Houat et Hoedic : et voilà l'autre visage, le visage morbihannais. Une ligne de coteaux dirige son faible relief du nord-ouest au sud-est (Piriac - Guérande - Escoubiac - Saint-Nazaire). Cette échine s'élève entre

les deux bassins salicoles et partage la presqu'île en deux zones, l'une à prédominance maritime, l'autre à prédominance rurale.

Rompant l'isolement géographique, une partie des populations échappait au sédentarisme. Les sauniers en bragou-braz, bonnet rouge sur l'oreille, s'en allaient par caravanes, conduisaient en de longues pérégrinations terriennes leurs mules carillonnantes chargées de sacs de sel. Vie intense des ports : Mesquer, Le Pouliguen, Saint-Nazaire, et surtout Le Croisic. Les routes maritimes qui relient entre eux les ports bretons sont des chemins vicinaux très fréquentés. Parfois la voile est hissée pour Bayonne, sinon pour la Méditerranée. Le Croisic et Le Pouliguen armèrent pour Terre-Neuve. Sous les ciels nordiques, dans les brouillards des fjords, de jeunes matelots nés entre la Brière et l'Océan contemplant dans leur cœur de lumineux villages bretons. D'autres qui ont eux aussi rêvé de terres inconnues, reviendront dans leurs foyers, dans les terroirs guérandais, pour raconter leur tour du monde avec Bougainville.

Façonné par la mer, comment ce pays le fut-il par les hommes et par leur histoire ?

Ici et là notre vieux sol a généreusement exaucé les archéologues. Les récoltes d'outils et de poteries ont témoigné d'une vie quotidienne qui eut ses printemps plusieurs millénaires avant l'ère chrétienne, aux âges de la civilisation néolithique. Les habitants se nourrissaient de la terre et du bétail, de la pêche et de la chasse ; ils dressaient des dolmens et autres mégalithes, vénéraient religieusement le soleil. Vinrent ensuite les Celtes de la tribu des Vénètes : ils travaillaient le fer et l'étain, tracent des chemins pour leurs chariots à roues en bois cerclées de fer ; ils créent peut-être une première industrie salicole et déploient leur puissance et leur rayonnement commercial sur les mers.

La domination romaine, établie l'an 56 avant Jésus-Christ, durera jusque vers la fin du 5^e siècle. La vigne est cultivée ; l'exploitation des salines est favorisée ; on sait utiliser le sel pour conserver le poisson. Des fours servent les uns à traiter les métaux, les autres à cuire les poteries et les tuiles, — ces tuiles qui coiffent les maisons en pierre, souvent fort luxueuses. De nombreuses voies romaines se rejoignent à l'emplacement où s'élèvera Guérande et où il n'est pas impossible qu'une cité antique ait existé.

Dans ce pays comme abandonné après la chute de Rome, les Bretons s'installent dès la seconde moitié du 6^e siècle. Ils viennent comme de proches voisins à la suite de leur chef, Waroc'h comte de Vannes. Dans la presqu'île au particularisme géographique si caractérisé, leur implantation allait constituer un curieux facteur de particularisme religieux.

Au 9^e siècle, la Bretagne a pour chef Nominœ. Et ce qui le contrarie, lui qui gouverne en roi, c'est l'attitude des évêques de ses Etats : ils sont tous des Gallo-Francis, suffragants de l'Eglise métropolitaine de Tours, acquis à la politique carolingienne. Nominœ qui voulait se débarrasser d'eux, les fit déclarer coupables de simonie et les remplaça par des évêques bretons. Mais à Nantes où l'évêque franc Actard avait été dépossédé au profit de l'évêque breton Gislard, celui-ci fut contraint de battre en retraite. Alors que fit-il ? Plutôt que de se retirer dans un monastère comme il en avait

reçu l'ordre, il alla prendre sa revanche à Guérande dont il fit le siège d'une sorte d'évêché dissident, détaché de Nantes. Même si l'on admet que Gislard ait exercé ses pouvoirs par délégation de l'évêque de Vannes, Courantgene, il sut se maintenir à Guérande dans une relative autonomie au sein d'une population bretonne plus proche et mieux comprise des prêtres de l'évêché de Vannes.

Toutefois, en un temps où l'organisation des diocèses précisa pour chaque évêque la délimitation territoriale de son autorité, cette situation ne pouvait pas durer. Guérande dut faire sa soumission à l'évêque de Nantes. Mais elle conservera un statut privilégié confirmé par l'institution, au 17^e siècle, de la dignité de prévôt. Jusqu'à la Révolution française elle aura, comme le représente le tableau de Jacob Quatroux dans la collégiale, ses chanoines et, pour le prévôt, la crosse et la mitre. Elle exercera juridiction sur quinze paroisses et se flattera de ne recevoir les évêques de Nantes qu'une seule fois dans leur épiscopat.

Dans les annales du pays de Guérande, ce trait distinctif de petite enclave bretonnante fut renforcé, dès le haut Moyen Age, par un autre événement. Au 11^e siècle, Alain Barbe Torte, voulant récompenser l'abbé de Landévennec de son zèle à pourchasser les Normands, lui avait fait donation de Batz et de ses salines. C'est ainsi que l'on reconnaît l'an 945 pour la fondation de Batz par les moines de la célèbre abbaye cornouaillaise. Ils y eurent leur prieuré, assumèrent les obligations du culte paroissial et, autour de leur église — désormais dédiée à saint Gwénolé — se groupèrent les foyers et les tombeaux. Jusqu'à une époque récente, la paroisse de Batz demeurera au moins en partie le dernier fief de la langue bretonne au pays guérandais, ce qui est attesté par un intéressant manuscrit, rédigé vers 1840, et conservé à la Bibliothèque municipale de Nantes sous le titre : *Notes sur l'arrondissement de Savenay*. On y lit ceci : « D'où vient que l'on parle bas-breton dans la moitié des villages de la commune de Batz ? Il est certain que les habitants de ces villages s'entendent avec les Bas-Bretons de Vannes et avec les Gallois d'Angleterre, qui eux-mêmes ont quelques rapports de langage avec les Irlandais, avec les montagnards Ecosais, etc. »

Vers la fin du Moyen Age, Guérande et sa contrée seront à nouveau associées aux grandes heures de l'histoire de Bretagne. Il s'agit ici de la guerre du Succession de Bretagne, « poème héroïque » qui aura au 13^e siècle son chantre inspiré en la personne d'un Guérandais, le poète Emile Pehant. Cette guerre — est-il besoin de le rappeler ? — vit deux princes se disputer la couronne ducal : Jean de Montfort, frère puîné du dernier duc régnant, qui a pour allié le roi d'Angleterre, et, d'autre part, le candidat du roi de France, Charles de Blois, époux de Jeanne de Penthièvre. Juridiquement, les droits des deux compétiteurs pouvaient être considérés comme à peu près équivalents ; mais il fallait combattre pour l'un ou pour l'autre, et n'est-il pas significatif que Guérande ait voulu s'attacher au prétendant qui était de la race des ducs bretons, Jean de Montfort ? Les vaisseaux du Croisic combattront vaillamment et Guérande dévastée accueillera par deux fois les pléni-potentiaires de Bretagne et de France : après la mort de Charles de Blois à la bataille d'Auray, le premier traité de Guérande (1365) proclamait officiellement le règne du duc Jean IV, fils de Jean de Montfort ; puis, quand on eut

encore longtemps guerroyé, ce fut encore à Guérande que l'on signa pour rétablir la paix (1381).

Ce deuxième traité précéda de quelques années un événement de haute liesse. Les plus beaux vaisseaux du duché apparurent, certain jour, devant la pointe de Penchéteau d'où le regard s'étend sur la baie du Pouliguen. Ils arrivaient d'Espagne et, à bord de l'un d'eux, le plus magnifique de tous, une princesse à marier achevait son voyage. Autour d'elle s'empresaient nombre de gentilshommes bretons : ils étaient allés la chercher dans son château de Pampelune sous la conduite d'un seigneur guérandais, Pierre de Lesnérac. Par les étiers, la princesse traversa les marais salants dans une barque pavoisée : Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais, roi de Navarre, et de Jeanne de France, allait épouser le duc Jean IV en l'église de Saillé. C'était à la mi-septembre 1386, et la fiancée avait avec elle son évêque ; d'où la chanson :

C'est Jean IV, duc de Bretagne,
Avec sa noble compagne,
Qui vinrent un jour à Saillé,
Belle rose en automne,
Qui vinrent pour s'y marier,
Belle rose en été.
Pour bénir le mariage
L'évêque a fait le voyage ;
Il est venu transporté
Belle rose en automne,
Sur un bateau tout doré,
Belle rose en été.

Un siècle plus tard, l'indépendance du duché se mourait dans les rivalités des factions, les malheurs de la guerre, la mainmise militaire et politique exercée par la France.

Quand s'éteignit en 1488 le duc François II, sa fille aînée, la duchesse Anne, n'avait pas encore douze ans. Après les funérailles de son père, à Nantes, Anne fut exhortée à s'éloigner de la ville où sévissait une maladie contagieuse. Ce fut à Guérande qu'elle alla. Elle y tint sa cour et y procéda à ses premiers actes de gouvernement. Sans doute n'oubliait-elle ni les longues fidélités guérandaises à sa dynastie depuis Jean de Montfort son trisaïeul, ni les services des milices locales à la cause du défunt duc. Et Guérande allait redevenir la capitale diplomatique qu'elle avait été au xiv^e siècle.

Car le roi de France, Charles VIII, veillait au grain, et ses ambassadeurs se faisaient annoncer. Anne comprenait, écrira dom Morice, « qu'elle ne pouvait guère se flatter de vivre en paix. » A son tour elle envoya au roi de France, depuis Guérande, sa propre délégation. Par ailleurs, elle cherchait des appuis et dirigeait des missions vers les principales cours d'Europe : vers le roi des Romains, Maximilien d'Autriche ; vers le roi d'Angleterre ; vers le roi d'Espagne. Evidemment, elle entendait parler à tout instant de son futur mariage. Qui épouserait-elle ? la question divisa si profondément son conseil que bientôt il y eut en Bretagne deux gouvernements : l'un à Rennes, où Anne fut solennellement couronnée en février 1489, l'autre à Nantes, celui du maréchal de Rieux. Et Dunois,

le fils de l'héroïque compagnon de Jeanne d'Arc, ira secourir le chancelier de Montauban, conseiller d'Anne, dans Guérande assiégée par les troupes du maréchal de Rieux, lesquelles devront déguerpir.

Une tradition assure que la duchesse Anne, devenue reine de France, voulut revoir le pays de Guérande et lui offrir trois couronnes fleurdelysées qui seront posées sur le front des jeunes mariées : d'or, à Guérande ; d'argent, à Saillé ; de cuivre doré à Trescalan.

Au xiv^e siècle et au xv^e, Guérande s'est entourée de remparts. Elle est devenue siège d'une sénéchaussée ducale (1365) ; la confrérie Saint-Nicolas a été instituée (1350) ; une charte du duc Jean V a organisé la municipalité (1420). Seconde ville du comté Nantais, Guérande possède avec Le Croisic le privilège de députer aux états. Et Guérande, sous Louis XIII, accueillera l'une de leurs tenues.

Cette année-là — 1625 — dès les tout premiers jours d'octobre la ville connut une animation singulière. Les rues voyaient défiler de rutilants équipages. Des promeneurs inhabituels visitaient la cité, s'entretenaient comme gens qui discutent secrètement de grandes affaires, allant ensemble par petits groupes selon leur condition, qu'ils fussent d'Eglise, d'épée ou de robe. Les séances avaient lieu au couvent des jacobins, faubourg Bizienne, et la tenue dura un mois, réunissant une centaine de participants parmi lesquels César de Vendôme, gouverneur de Bretagne ; le duc de Mercœur ; Jean Harrouys, maire de Nantes, et plusieurs évêques. Une décision importante fut prise. L'assemblée, ayant entendu le rapport de son procureur général syndic, Jean de Bruc, arrêta qu'il y avait incompatibilité entre la qualité de membre des états et celle de conseiller d'une cour souveraine : c'était faire application aux états du fameux principe de la séparation des pouvoirs.

Autre institution de l'Ancien Régime représentée au pays de Guérande : celle des gouverneurs de villes et châteaux. Ces fonctions impliquaient des attributions tant civiles que militaires, absorbées en fait, dans la plupart des cas, les unes par l'intendant, les autres par le gouverneur de la province ou le commandant en chef ; de sorte que la qualité de gouverneur d'une ville et de son château était en général un titre honorifique assorti des émoluments y afférents, une sorte de pension souvent accordée à un officier retiré du service, que le roi entendait récompenser et honorer. Mais en cela rien de systématique. Et puis, tant valait l'homme, tant valait la fonction.

Plusieurs mémorialistes — et notamment Saint-Simon — ont parlé de deux gouverneurs de Guérande nommés par Louis XIV : le baron de Lanjamet et son successeur, le marquis de Villefort d'Haussy. La désignation du premier semble avoir récompensé des services militaires : blessé à Ypres, Lanjamet avait, par la suite, accompagné le roi aux armées comme aide de camp. En revanche, le choix du second eut, ainsi que nous allons le voir, de tout autres motifs.

Ce jour-là — c'était au tout début du xviii^e siècle, — Mme de Maintenon s'appretait à quitter Versailles pour Saint-Cyr. Elle avait déjà un pied dans son carrosse lorsque vint à elle une jeune femme tenant deux fillettes et qui se jeta à ses genoux, implorant sa pitié. Emue, elle promit une audience. La visiteuse venait du pays de

Tréguier et se nommait Mme de Launay de Penrech. Sa robe de deuil, sa figure marquée par les fatigues et les chagrins révélaient un malheur récent. Elle s'expliqua : son mari venait de mourir, la laissant chargée d'enfants en bas âge. N'ayant pour les nourrir pas le moindre liard, sa détresse la réduisait à la mendicité.

Mme de Maintenon avait connu l'indigence. Si, dans sa royale apothéose, le temps où elle gardait les dindons de Mme de Neuillant pouvait lui paraître fort lointain, il n'en avait pas moins fait fleurir chez elle et entretenu la vertu de compassion. Et puis elle adorait les enfants. Comme Mme de Penrech lui dépeignait l'une de ses filles encore toute petite et restée en Bretagne, son regard attentif et bienveillant eut un éclair de bonté. « Allez vite la chercher, Madame, et, si vous voulez bien me la confier, je m'en occuperai personnellement jusqu'à ses sept ans : ensuite, je la mettrai à Saint-Cyr. » C'est ainsi que Jeannette de Penrech, toute barbouillée de misère, sortit de sa campagne de Basse-Bretagne et fit, à trois ou quatre ans, ses débuts à la cour la plus illustre du monde. Elle était installée dans les appartements privés du Roi Soleil et de Mme de Maintenon qu'elle appelait *maman* et qui, en effet, fut pour elle une véritable mère adoptive.

Ravissante, la fillette révélait un caractère à la fois judicieux et enjoué. « Elle amusa les femmes de Mme de Maintenon par son petit caquet, et bientôt elle l'amusa elle-même, raconte Saint-Simon. Le roi la trouva quelquefois comme on la renvoyait : il la caressa, elle ne s'effaroucha point de lui ; il fut ravi de trouver une jolie petite enfant à qui il ne faisait point peur ; il s'accoutuma à badiner avec elle et si bien que, lorsqu'il fut question de la mettre à Saint-Cyr, il ne le voulut pas. Devenue plus grandelette, elle devint plus amusante et plus jolie, et montra de l'esprit et de la grâce, avec une familiarité discrète et avisée qui n'importunait jamais. Elle parlait au roi de tout, lui faisait des questions et des plaisanteries, le tirait quand elle le voyait de bonne humeur, se jouait même avec ses papiers quand il travaillait, mais tout cela toujours avec jugement et mesure. Elle en usait de même avec Mme de Maintenon, et se fit aimer de tous ses gens. »

A quatorze ans, Jeannette était une délicieuse jeune fille, très jolie et ornée des plus appréciables qualités de l'esprit. Mme de Maintenon songeait à la marier. Ici faut-il croire Saint-Simon qui nous dit que, déterminée par la crainte et par la jalousie, elle y mit un empressément singulier ? Ce n'est pas impossible, encore que toute supputation à cet égard soit parfaitement oiseuse. Pourquoi Louis XIV, vieillissant et attristé, n'aurait-il pas voué un affectueux attachement à l'adolescente ? Quant à Mme de Maintenon, ne devait-elle pas juger avec bon-sens que Jeannette avait le plus évident intérêt à être établie du vivant du roi ?

Or le roi trouvait toujours quelque objection pour refuser les postulants... Enfin il agréa un jeune gentilhomme, M. de Villefort d'Haussy, capitaine au régiment d'infanterie de Gondrin. En cadeau de nocces, l'heureux élu recevait le gouvernement de Guérande et la promesse d'un bel avancement : il aurait un régiment d'infanterie. Toutefois, sa femme resterait à la cour comme auparavant : telle était la volonté du Roi Soleil.

Le mariage se fit dans la nuit du 11 au 12 mars 1711, en la chapelle royale de Versailles. Et puis... le capitaine rejoignit les armées tandis que son épouse — elle avait environ quinze ans — quittait l'apprentissage de la vie conjugale pour les leçons de sa gouvernante, Mlle d'Aumale. Parfois toutes deux chantaient ensemble les chœurs d'Esther et d'Alhalie devant Mme de Maintenon assise dans sa bergère à côté du roi qui jouait avec les rubans de sa canne. Ainsi, ce fut l'épouse d'un gouverneur de Guérande, une Bretonne du Tregor, née dans l'indigence et presque encore une enfant, qui, présente dans la vie privée du Grand Roi, atténuait ses chagrins, apaisa ses amertumes, sut charmer, égayer, embellir ses dernières années. Parfois l'histoire la plus véridique ne ressemble-t-elle pas à un joli conte ?

Sous la Régence, la turbulence contestataire de la noblesse des états enfièvre les difficiles débats de l'assemblée où l'on discutait de finances publiques. D'où la flambée de rébellion connue sous le nom de conspiration de Pontcallec. En principe, une conspiration ne saurait être autre chose que l'action concertée, secrète et rapide d'un petit nombre de partisans. En fait, s'il y eut bien une organisation clandestine, il est non moins vrai que les conjurés éprouvèrent le besoin de solliciter des adhésions lesquelles, à la longue, échappèrent fatalement à la règle du secret. Au bout de quelques mois, ils n'avaient rien fait d'autre que de recueillir des signatures. Sur ces entrefaites, la guerre éclate entre la France et l'Espagne. Manquant de troupes et réduits à des conciliabules de châteaux, ils choisirent le risque de transposer leur problème intérieur — celui des libertés bretonnes — au plan de la politique internationale en période de belligérance. A défaut d'un secours efficace, l'Espagne, leur alliée, ne réussira qu'à les compromettre : cette collusion sera l'argument majeur d'une répression qui fera tomber quatre têtes sur l'échafaud.

Cependant il n'est pas sans intérêt d'observer que les zones territoriales bretonnes les plus sensibilisées par la conspiration de Pontcallec furent l'actuel département du Morbihan et le pays de Guérande : ici se dessinent à peu près les mêmes délimitations qu'au *vi*^e siècle, quand le pays de Guérande eut été inclus dans le Bro Erec ou Vannetais ; les mêmes aussi qu'au *ix*^e siècle lorsque l'évêque Gislard détacha Guérande de l'obédience épiscopale de Nantes pour se tourner vers le siège de Vannes. D'autre part, la conspiration eut des incidences qu'il importe de noter. Son incidence dynastique met en valeur le principe de légitimité favorable au roi d'Espagne Philippe V, né Français, au cas où Louis XV enfant viendrait à disparaître. Le jeu du même principe apparaît dans les tensions internationales et les coalitions qui eurent, avec Pontcallec et ses associés, leur épisode breton. Deux grands systèmes opposés se disputent l'hégémonie en Europe : l'un est basé sur l'alliance du régent Philippe d'Orléans et de la maison de Hanovre, régnante en Angleterre mais dont la couronne est illégitime ; l'autre se fonde sur l'alliance de l'Espagne de Philippe V, de la Suède de Charles XII et d'une force représentée par les Stuarts en exil, légitimes héritiers du trône d'Angleterre. Incidence sociologique enfin. Celle-ci nous montre une noblesse terrienne souvent peu argentée, parfois misérable, en situation inconfortable entre une aristocratie habile à se faire valoir à la cour et une bourgeoisie opulente qui poursuit à son gré son ascension sociale.

Le XVIII^e siècle guérandais nous proposerait encore de retenir, parmi d'autres, deux orientations d'études, deux pistes de recherches. Elles portent deux dates : 1745 et 1759.

1745. Par une matinée de juillet, sous un ciel radieux, une petite frégate vient jeter l'ancre devant la plage de Bonne-Anse, près de Saint-Nazaire. Sur la haute falaise déserte, quelques hommes embusqués derrière les taillis n'attendent que cette arrivée. Ils courent à la rencontre de la vague et sautent dans les chaloupes. La frégate les prend à son bord, se couvre de voiles et disparaît. L'un des passagers de cet embarquement insolite était un grand garçon d'une vingtaine d'années. Sa chevelure blonde flottait dans la brise et son allure martiale contrastait avec la sobriété de son habit ecclésiastique. Ainsi Charles-Edouard Stuart, déguisé en séminariste et n'ayant pour toute armée qu'une poignée d'amis, partait-il à la reconquête du trône d'Angleterre. Au grand soleil des épopées, l'une des plus fascinantes aventures de l'histoire commençait.

1759. A Piriac, au Croisic, à Guérande, dans l'après-midi brouillé de novembre, la tempête qui souffle de la mer apporte avec elle le tonnerre des canons. La bataille des Cardinaux (où l'escadre du maréchal de Conflans fut rompue et non point anéantie) mettait fin au plan grandiose qui devait conduire plusieurs armées françaises à l'assaut des Iles britanniques.

— Survient la Révolution. Dans la Chouannerie, toujours les mêmes terroirs feront alliance ; combattants du Morbihan et du pays de Guérande partageront la même fraternité d'armes : plusieurs Guérandais — tels Sol de Grisolles, Mondoré, les Sécillon — seront les compagnons de Cadoudal. Sous la Restauration c'est un curé de Guérande, Henri de Bruc, qui coiffera la mitre d'évêque de Vannes...

A Guérande, en juin 1830, Balzac ressentira puissamment la présence de l'histoire, l'emprise tenace du passé, la magie des survivances. Puis le même voyage le conduira au Croisic. Là, devant l'Océan, il écoutera l'appel de l'infini et, comme d'un belvédère d'où l'on voit loin vers l'avenir, il saisira une vision anticipée de son œuvre future.

LE MARAIS GUÉRANDAIS

UN AVENIR MENACE

Le bassin salicole de la presqu'île guérandaise comprend deux parties : les salines de Guérande proprement dites, formées par les traits du Croisic et l'étier du Pouliguen d'une part, celles de Mesquer d'autre part, alimentées par le Mes. Les premières couvrent 1620 hectares sur les communes de Batz, Guérande, La Turballe et le Croisic, les secondes 350 hectares sur celles de Mesquer, Saint-Molff et Assérac. La Loire et la Vilaine sont en partie à l'origine de la formation de ces salines, en raison du transport de leurs alluvions par les courants marins jusqu'au fond des traits.

On y récoltait le sel dès avant la création des salines, qui remonte à l'époque gallo-romaine. Il semble bien que ce soient en effet les Romains qui apportèrent avec eux les méthodes d'extraction du sel en usage en Méditerranée, mais c'est au Moyen Âge que se développa l'industrie paludière, sous l'influence des moines principalement ceux de l'abbaye de Prières.

UN MICRO-CLIMAT PRIVILEGE

L'intérêt de la persistance de cette zone est indéniable : Tout d'abord pour l'équilibre biologique régional. On ignore trop la forte productivité des milieux naturels de nourriture primaire, due essentiellement à la synthèse des végétaux et des animaux, lesquels retournent dans la chaîne alimentaire par le jeu des bactéries du sol et des eaux. La présence de nombreux oiseaux migrateurs ou nicheurs l'at-

teste, mais elle profite aussi aux mollusques, crustacés et poissons côtiers : parqueurs et pêcheurs professionnels y sont donc directement intéressés.

Sur le plan *climatique*, cette vaste étendue d'eau amène une grande douceur de température, une faible pluviosité, une grande luminosité, qui permettent le maintien du micro-climat de La Baule. Enfin, par leur dégagement important d'iode, les marais contribuent aux qualités thérapeutiques de l'air de la presqu'île.

Sur le plan *scientifique*, les marais, par la variété de leur milieu, se prêtent à des expériences difficiles à réaliser en laboratoire. La richesse de la faune et de la flore des marais est considérable, en raison de la diversité des espèces qu'ils renferment.

Leur intérêt sur le plan *social* mérite également de retenir l'attention : cent paludiers en vivent à temps complet et 250 à temps partiel. 250 familles vivent donc du sel, sans compter une soixantaine de personnes dans les usines d'approvisionnement et les transports.

LA RECOLTE DU SEL

Le sel s'obtient par l'évaporation de l'eau de mer, œuvre du soleil et du vent : cette évaporation est judicieusement provoquée, grâce à un système de canaux et de bassins aux pentes très étudiées, qui amènent l'eau de mer, en la concentrant jusqu'aux œillets, où se récolte finalement le sel. Cet ensemble fort complexe, travaille donc par gravitation. Merveille de précision, il est aussi très vulnérable, car, la moindre perturbation au départ ou à l'arrivée compromet l'ensemble. L'eau de mer qui arrive par l'étier se ramifie en effet en bondres et bondereaux, qui, à chaque marée permettent d'alimenter la *vasière*. Celle-ci dessert une ou plusieurs salines, par l'intermédiaire d'un autre bassin baptisé le *cobier*.

C'est dans la saline que s'opère la décantation proprement dite. Elle comprend trois séries de bassins rectangulaires, dont le fond imperméable est refait périodiquement (opération dite de *chausage*). Ce sont les *fares*, les *adernes* et les *œillets*. Un canal ou tour d'eau entoure en effet la saline. L'eau s'y épure avant de pénétrer dans les œillets. Ceux-ci sont disposés symétriquement de part et d'autre de l'ultime canal ou *délièvre*. Chaque jour le paludier y fait entrer de l'eau. La récolte du sel s'opère sur la *ladure*, plate-forme circulaire de 1,90 m de diamètre. Il est finalement engrangé dans les salorges, vastes hangars de pierre ou de bois. Alors que l'eau était de 3 à 4° dans la *vasière*, elle atteint 9° dans les *cobiers*, 17° dans les dernières *fares* ; dans les œillets elle passe de 18° à 27°. Pour la récolte, les paludiers se servent du grand *las*, sorte de râteau sans dents, au manche très étiré, qui peut atteindre 5 à 6 m de long.

L'*œillet* est l'unité d'exploitation et aussi l'unité économique de la saline. C'est un rectangle d'environ 80 m² qu'on évalue pour la vente à environ 700 m² de surface de terrain, en y incluant celle des bassins nécessaires à son remplissage. La récolte s'effectue de juin à

septembre. Tous les vingt ans, il importe de remettre le marais en état, ce qui demande quatre jours de travail par œillet. Il faut donc opérer par roulement. En moyenne, l'œillet fournit 50 kilos de sel par jour. Un paludier peut s'occuper de 60 à 80 œillets. C'est une moyenne, car d'autres en cultivent moins à temps partiel.

La *production annuelle* du marais est évaluée à environ 15.000 tonnes. C'est peu, certes, si on considère l'ensemble de la production salicole française, qui est évaluée à 2,5 millions de tonnes. Ce pourrait être suffisant pour assurer l'avenir du marais si ce sel était vendu à son juste prix, compte tenu de ses *qualités*. Ce sel est en effet très riche en *magnésium* dont le rôle important est maintenant reconnu dans l'excitabilité neuro-musculaire. Il est riche aussi en oligo-éléments (cobalt, nickel et même fluor) important pour l'hygiène alimentaire. L'iode qu'il contient répond mieux aux besoins de l'organisme que le sel industriel. On ignore trop enfin les bienfaits thérapeutiques des eaux-mères (liquide résiduel recueilli dans les œillets après extraction du sel) dans le traitement du rachitisme et des rhumatismes. Elles ne sont malheureusement pas récupérées.

UNE GRAVE MENACE

Malgré tous ces avantages, les marais salants sont en péril : Deux facteurs leur sont défavorables : le faible prix du sel et les convoitises du sol qu'ils occupent.

Au niveau du consommateur, le sel gris est vendu en effet au même prix que le sel industriel. Or, si la récolte du second est mécanisée, celle du premier est demeurée *artisanale* et il est impossible d'en accroître la productivité. La ménagère préfère souvent le sel blanc plus pur que le sel gris. Malgré ses qualités diététiques, le gris apparaîtra à l'étalage comme un sel de seconde qualité. Avant 1970, les paludiers ont connu des années difficiles. Quelques mauvaises récoltes et un manque d'organisation commerciale leur ont fait perdre des marchés (conserveries, salaisons) qui ont d'ailleurs baissé depuis lors. Payés parfois deux ans après les ventes, ils se heurtent à de graves problèmes de trésorerie. Après les accords de Rome en 1957, les divers producteurs de sel durent fusionner pour rester compétitifs sur le plan européen. Au 1^{er} janvier 1970, les Salins du Midi contrôlaient déjà près des 2/3 de la commercialisation et se trouvaient propriétaires de 50 % des œillets en exploitation. Si les sels marins n'ont pas de prix imposés, ils sont subordonnés à ceux plus faibles des sels industriels. Les fortes acquisitions opérées par des pays comme l'Allemagne et surtout les Pays-Bas, permettent à ces pays d'écouler leurs surplus à des prix très bas sans que le gouvernement ne puisse s'y opposer.

La moyenne d'âge des paludiers est élevée, 75 % d'entre eux ont plus de 50 ans et le bassin ne fonctionne plus qu'à 40 % de sa surface d'exploitation possible. Quelques jeunes cependant demeurent attirés par ce métier et aimeraient s'installer. Bien que le statut d'agri-

culteur leurs soit reconnu, ils ne peuvent obtenir d'aide suffisante à l'installation : s'il n'y a pas d'investissement en matériel, les frais de transport sont élevés et la période d'hiver demeure inoccupée.

En 1972, les paludiers se sont réunis en groupement pour permettre la revalorisation d'un produit qui est maintenant commercialisé sous le nom de « sel armoricain » sans autre label que le pays d'origine. Car les débouchés existent et les Français qui consomment 6 à 8 kilos de sel par an, peuvent être sensibilisés à la qualité.

Un autre danger guette les marais : la spéculation. On constate en effet autour du marais une emprise envahissante d'un habitat souvent de médiocre qualité. Le marais est encerclé par des villes importantes du Croisic à la Turballe, très tentées par le tourisme. De vastes projets existent : celui, en particulier, de la SOGREAH, qui prévoit la construction de deux plans d'eau avec urbanisation d'un port en eau profonde pour 2.000 bateaux de plaisance ! Déjà quelques réalisations ont été opérées : comblement de l'étier de Sterwitz au Pouliguen, pour l'extension du port, qui perturbe le débit de l'eau, construction récente d'une route autour de Saillé, etc.

Le projet de rocade fait l'objet de vives discussions : Il s'agit de contourner La Baule par une voie rapide de Guérande au Pouliguen, ce qui serait utile les mois d'été pour dégorgier la circulation. Un premier projet avait recueilli l'assentiment des paludiers. Depuis lors le tracé en a été modifié. Le Syndicat de défense des paludiers estime à 500 le nombre des œillets qui seraient touchés par cette opération à laquelle ils demeurent opposés.

UN REMEDE : L'AQUACULTURE

En 1970, le Gouvernement proposait en compensation une reconversion des paludiers à l'aquaculture. Or celle-ci pose d'énormes problèmes tant au niveau social que sur le plan technique. Elle exige d'importants investissements que les paludiers ne peuvent réaliser qu'en perdant leur indépendance. Ils deviennent alors tributaires pour l'achat de leurs alevins, de leurs pompes et du gros matériel, de sociétés de prêts et d'équipement.

L'aquaculture généralisée détruirait définitivement le marais, en détruisant l'équilibre biologique sur lequel il repose. Les besoins du sel (faible débit, concentration) sont radicalement opposés à ceux des poissons ou coquillages (grand débit, forte oxygénation). Cette restructuration serait difficile en raison de l'indivision : Nombre de vasières sont demeurées en effet indivises entre les propriétaires des divers œillets auxquels ces vasières demeurent indispensables.

Enfin toute accumulation humaine ou animale risquerait de créer une pollution fatale aux élevages. Même pour une saline abandonnée depuis quarante ans, la salinité demeure supérieure à la moyenne. La faible profondeur facilite les échanges entre les sédiments, lesquelles favorisent les poussées du plancton néfastes aux poissons par

dégagement d'hydrogène sulfureux de leur fermentation. Un premier essai d'aquaculture a cependant été pratiqué au Croisic, portant sur l'élevage des anguilles. Cette ferme élève maintenant des petites crevettes destinées à la nourriture des poissons. Les artemias permettent le grossissage des palourdes dans les étiers sans modification de la structure du marais. Les débouchés de l'aquaculture, sérieusement étudiés dans la station de recherches de Pen-Bron (C.E.T. de Guérande) s'annoncent cependant limités. Dans l'immédiat, certaines mesures s'imposent, auxquels les pouvoirs publics s'emploient présentement : en vue d'apporter un minimum de sécurité à l'emploi et d'attirer les jeunes vers une profession qui leur permette de vivre à plein temps, sans être contraints d'investir de trop grosses sommes pour leur reconversion.

Si rien n'est fait dans le marais d'ici dix ans, si les jeunes n'assurent plus l'entretien des canaux par crainte de l'avenir, la situation risque d'être catastrophique. Les marais seront alors jugés *insalubres* et d'autres activités liées au bâtiment pourraient y être implantées au plus grand préjudice de l'équilibre biologique et esthétique, d'où l'intérêt de préserver dans l'immédiat des activités, qui, si elles cessaient, risqueraient d'accroître le chômage déjà fort élevé en Loire-Atlantique.

N. d R.

Le château de l'Herminie à Vannes

Résidence des Ducs de Bretagne

par Marc Deceneux

Il ne reste rien, aujourd'hui, du château de l'Herminie, à Vannes, principale résidence des Ducs de Bretagne, construite par Jean IV de 1380 à 1387, cependant, la configuration générale du château est bien connue. Le chanoine Le Mené, Roger Grand, P. Thomas-Lacroix, entre autres, ont décrit son emplacement et déterminé les limites de son enceinte (1).

En revanche, l'aspect et l'organisation intérieure du monument restent mystérieux. La description par Bertrand d'Argentré n'en donne que les grandes lignes : « ... C'est un petit bastiment pour un prince, qui consiste dans un seul corps de logis (...) avec deux grosses tours par le dehors et force petites tours, issantes les unes et autres sur la douve, grande partie portée en muraille et demy tour... »

Les documents iconographiques sont forts pauvres. Il en existe deux : un tableau de la cathédrale de Vannes, représentant la guérison d'un paralytique par Saint-Vincent Ferrier, montre, à l'arrière-plan, la silhouette du château vu de la ville ; mais ce document est postérieur au démantèlement des fortifications de l'Herminie en

(1) Chanoine Le MENÉ : « Châteaux forts du Morbihan » (*Bulletin de la Société Polymatique du Morbihan*, 1913) p. 139 à 146 (Château de l'Herminie).
Roger GRAND : *Congrès Archéologique de France*, 1914, p. 425.
P. THOMAS-LACROIX : « Le vieux Vannes », *Malestroit*, 1975, p. 14.
(2) Le MENÉ, *art. cit.*, p. 143.

1624 (2) et n'est fiable que pour ce qui concerne la partie basse des murs qui pouvait encore subsister à l'époque du tableau. On y voit un pan de courtine sur lequel s'élèvent quatre tourelles minces portées en encorbellement sur des contreforts ; il s'agit des « petites tours » mentionnées par d'Argentré. L'autre document est une gravure de la fin du XIX^e siècle figurant dans « Vannes et ses murs » de Guyot Jomard, et intitulée « aspect probable du château de l'Herminie ». Il s'agit là d'un dessin tout à fait fantaisiste, imaginé à partir d'une interprétation inexacte du tableau précédent ; il n'y a rien, dans ce document, qui puisse être exploité utilement.

Par contre, les plans des ruines de l'Herminie au XVIII^e siècle peuvent donner de précieuses indications. Les archives départementales d'Ille-et-Vilaine en conservent un (c. 5201), ainsi que les archives du Morbihan (Plan 99) ; ces deux plans sont contemporains (1797) et montrent pratiquement le même état des lieux, mais la différence d'échelle et quelques modifications de l'un à l'autre prouvent qu'ils représentent deux relevés distincts, détails de grande importance comme on va le voir. Il existe un troisième plan, de 1775, que le chanoine Le Mené a utilisé pour tenter de reconstituer les dispositions principales de l'Herminie (3) ; on y voit, d'après la représentation donnée par Le Mené, un état semblable à celui des deux précédents, avec, en plus, une portion importante de la courtine Nord de la cour. L'auteur n'en a malheureusement pas donné la référence.

Les deux plans anciens permettent de reconstituer l'ensemble du tracé de l'enceinte : au Nord et à l'Ouest, le conduit des eaux et l'étang des Lices indiquent l'emplacement du fossé qui séparait le château de la ville ; au Sud et à l'Est, c'est-à-dire vers l'extérieur, subsiste la base des murailles et des deux grosses tours. C'est de ce côté que se trouvait le logis puisqu'en le visitant, Olivier de Clisson, selon le récit de d'Argentré, fut capturé alors qu'il était dans une de ces tours.

De ce logis, partie principale du château, nous savons par d'Argentré qu'il ne comprenait qu'un seul corps. Les deux plans apportent des renseignements complémentaires qui nous invitent à en proposer une restitution approximative. Nous l'exposerons point par point, en suivant l'ordre des lettres portées sur notre dessin et en renvoyant aux plans anciens qui donnent des indications utiles. La lettre (R) renverra au plan de Rennes, la lettre (V), au plan de Vannes.

A : Tour du nord-est. Elle contient une pièce hexagonale qui était voutée puisqu'elle supportait un jardin (4) ; cette pièce ne communiquait pas directement avec les pièces de même niveau du logis, un escalier particulier devait donc la desservir.

B : Tour du sud-ouest. Elle se trouve dans un état de ruine

(3) *Ibid.*, p. 141.

(4) Voir la légende des plans utilisés : « Tour sur laquelle est un jardin, au milieu duquel le Sieur Lasorce a pratiqué une ouverture en forme de puits, de trois pieds de diamètre sur dix-huit pieds de profondeur pour descendre dans la pièce servant de glacière... »

plus avancé ; elle semble avoir contenu aussi une pièce hexagonale (R), détail confirmé par le plan du chanoine Le Mené.

C : Passage ruiné (donc vouté à l'origine), qui traversait le logis et faisait communiquer la cour avec l'extérieur. Sa longueur complète est indiquée (R), et donne par conséquent, la largeur du logis.

D : Mur d'enceinte contre lequel le logis est adossé. A ses deux extrémités se voient les arrachements des pignons (R & V), qui indiquent la longueur totale du logis.

Toute cette partie apparaît sur les plans du XVIII^e siècle d'une manière parfaitement nette. On y voit que le logis était adossé au gros mur D, en suivant l'angle de 150° que dessinait l'enceinte ; il était articulé sur les deux grosses tours, entre lesquelles s'ouvrait l'entrée qui permettait, à travers le logis, d'accéder à la cour. L'emplacement des autres murs le logis, d'accéder à la cour. L'emplacement des autres murs le logis n'est pas clairement représenté sur les plans. Cependant, le dessin des décombres comporte des indications du relief correspondant aux murs écroulés. La comparaison des deux relevés permet de restituer les parties suivantes :

E : Dans cette partie, le mur D ne présente, sur sa face intérieure, aucune trace d'arrachement ou d'accrochage d'un mur perpendiculaire (R & V). Tout l'espace était donc occupé par une grande salle. A part l'arrachement sur le mur D, le pignon (nord-est) n'a pas laissé de trace, ni le mur de façade (nord-ouest) ; par contre, le mur sud-ouest a laissé une trace (R) ; il était perpendiculaire à D, ce qui permet de restituer une forme orthogonale à la salle E. Ce mur ne s'accrochait pas à D ; il existait donc un passage qui faisait communiquer la salle E au passage C (R & V).

F : Cette partie est inscrite entre le passage C, la salle E et le petit passage entre E et C. Sa forme triangulaire (R) est déterminée par l'angle que forme le logis et a pour effet de préserver la perpendicularité dans les autres pièces. Il pouvait s'agir d'un petit réduit annexe (garde-robe ou « privé ») ou, plus probablement, d'un emplacement d'escalier.

G & H : La partie du logis située au sud-ouest du passage C est divisée en deux par un mur de refend (R & V) ; ce mur était parallèle au passage C (R) et perpendiculaire au mur D, ainsi qu'au mur de façade au nord-ouest (R & V) : les deux chambres G et H étaient donc rectangulaires. C'est sur la chambre H que s'articulait la tour B : le plan de Rennes montre une dépression du relief des décombres entre H et B, indiquant ainsi l'emplacement d'un passage ; le plan de Vannes, lui, reporte le mur de refend vers le nord-est, plaçant ainsi la chambre H et la tour B sur le même axe perpendiculaire à D.

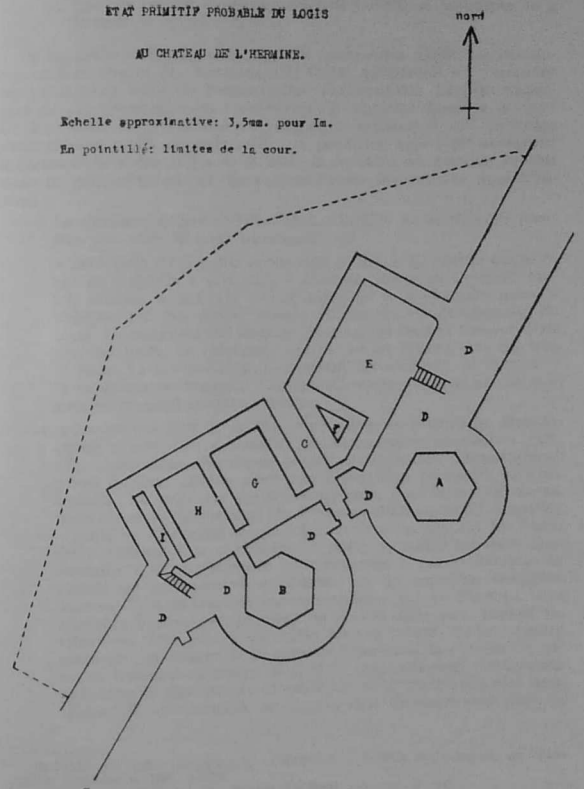
I : Le mur sud-ouest de la chambre H est parfaitement distinct

ETAT PRIMITIF PROBABLE DU LOGIS

AU CHATEAU DE L'HERMINE.

Echelle approximative: 3,5mm. pour 1m.

En pointillés: limites de la cour.



du pignon du logis (V) ; entre les deux existait un couloir étroit qui occupait toute la largeur du bâtiment.

Il pouvait s'agir d'un cabinet de latrines (disposition existante dans d'autres logis de cette époque), ou encore d'un passage reliant l'appartement G-H à d'autres bâtiments ou à la cour.

Si les plans anciens montrent, dans les grandes lignes, les structures architecturales de l'Hermine, des textes permettent d'y retrouver les principaux traits de l'organisation fonctionnelle. Le plus important de ces documents est l'inventaire du mobilier dressé à la mort du Duc Jean IV (5). Divisé en vingt-deux articles, il suit un ordre systématique plutôt approximatif : la première moitié est consacrée à l'énumération des objets de guerre ; la seconde, au mobilier réparti dans les différentes pièces. En suivant l'ordre des articles, nous trouvons :

- La chambre d'Olivier Dinet (art. 10). Elle ne se trouvait peut-être pas dans le logis principal.
- « Salle près de la petite garde-robe » (art. 11), « petite chambre sur la napperie » (art. 11), « chambre basse ou Crafford souloit menger » (art. 14) : la mention de la « chambre basse » indique que ces pièces étaient situées au rez-de-chaussée du logis. La napperie, un étage en-dessous, pouvait se trouver dans une des tours, où existaient des pièces un niveau plus bas que la cour. Le rez-de-chaussée contient les éléments de service : le capitaine du château y mangeait, ce qui suppose que la cuisine se trouvait au même niveau.
- « La salle » (art. 15 & 20), « chambre de retrait de Monseigneur » (art. 16), « chambre où Monseigneur couchoit » (art. 17) : ces deux dernières pièces constituaient l'appartement privé du Duc, divisé selon une disposition fréquente et bien connue. La salle est certainement celle que Pierre Le Baud, dans le récit du mariage de François d'Étampes (6), appelait « salle de l'Hermine » ; en effet, cette salle, d'après Le Baud, était contiguë à la « chambre à parer », non citée dans l'inventaire : la combinaison salle-chambre à parer-chambre de retrait est systématique et attestée par de multiples exemples connus (7). L'expression exacte employée par Le Baud (... « la chambre à parer, au joignant de la dite salle »...), permet de situer ces deux pièces sur notre plan, à l'étage, de la manière suivante : au-dessus de E, salle de l'Hermine, la chambre à parer se trouvant au-dessus de C et G. L'appartement ducal occupait donc la chambre au-dessus de H et la pièce attenante dans la tour B. La chambre de retrait était probablement dans la

(5) Publié par Arthur LE MOYNE DE LA BORDERIE, « Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne », 1894, p. 155.

(6) Passage reproduit par le chanoine LE MENÉ, *art. cit.*, p. 142.

(7) Le plus frappant, du point de vue de notre comparaison, est le plan de château publié en 1952, par René CROZET, dans le « Bulletin Monumental », p. 119. Il est plus récent que l'Hermine d'un peu plus d'un siècle, mais relève d'une tradition plus ancienne de distribution, attestée par l'existence de structures similaires et d'un vocabulaire semblable dans d'autres cas, et ce, dès le XIV^e siècle.

première et la chambre à coucher dans la seconde, orientée au sud..

Tout cet étage était donc consacré aux pièces de réception et aux quartiers privés du Duc.

— « Chambre Crafford » (art. 21) et « chambre ou Crafford souloit demourer » (art. 22) : ces deux pièces, bien distinctes, composaient l'appartement du capitaine du château, divisé comme celui du Duc. La logique de l'inventaire permet de le situer à l'étage supérieur du bâtiment. La partie haute servait aussi à loger les hôtes : en 1463, neuf religieuses venues de Liège y demeurèrent pendant deux mois avant de partir fonder une communauté au Bondon (8).

Toute cette restitution est incomplète et schématique. Elle permet, toutefois, de replacer le château de l'Hermine dans le contexte de l'architecture résidentielle gothique.

Sur le plan de l'organisation fonctionnelle, nous manquons d'éléments de comparaison ; nous pouvons seulement relever la similitude des distributions avec celles en usage dans les châteaux français et surtout ligériens (9). Par contre, les structures architecturales appellent certains commentaires : les petites tours en encorbellement réparties le long de la muraille d'enceinte évoquent le château des Comtes de Gand, que Jean IV avait pu voir lors de son exil. Le logis, lui, est établi sur un plan dans lequel s'alignent une salle occupant une moitié du bâtiment, et deux chambres juxtaposées occupant l'autre moitié ; ce type de plan est celui du Manoir de la Touche, à Nantes ; et du Château de Hac, au Quiou, (22). Mais la comparaison la plus intéressante est celle qui peut être faite entre le logis de l'Hermine et celui du château de Suscinio (10). Le parti suivi par les constructeurs est le même dans les deux cas : la maison est un long bâtiment d'un seul corps, établi sur l'entrée même de la cour, au-dessus du porche, et sur la façade extérieure duquel deux grosses tours rondes contenant des pièces hexagonales voûtées flanquent la porte de part et d'autre. La ressemblance entre l'Hermine et Suscinio est observable également sur des points de détail : ainsi, les petits passages percés dans le gros mur de la façade, à la jonction de ce dernier et des tours, et qui conduisent à des postes de défense, existent dans l'un et l'autre cas.

On sait que Suscinio est, de près peu, postérieur au château de l'Hermine, bâti de 1380 à 1387, et que la distance entre les deux est fort courte.

Il serait toutefois hasardeux de les attribuer au même maître d'œuvre ; les concordances architecturales n'en montrent pas moins que des architectes, dans l'entourage immédiat de Jean IV, travaillaient sur des conceptions homogènes, et que la cour ducale était un grand centre d'élaboration de formules architecturales originales et de grande qualité.

(8) Le MENÉ, art. cit., p. 143.

(9) Voir en particulier l'analyse des comptes concernant le château de Saumur (Congrès Archéologique de France, 1964, p. 251).

(10) Le plan figure dans les annales du Congrès Archéologique de France, 1914, p. 385.

L'ÉMERGENCE DES PAYS BRETONS

par Paul HOUÉE

chargé de Recherches à l'I.N.R.A.

AVANT PROPOS DE LA REDACTION

A l'occasion du colloque « Villes Campagnes » tenu les 24-25 et 26 novembre 1977 à l'École Nationale d'Agriculture de Rennes, sous l'égide d'un groupe de géographes et d'économistes ruraux, l'A. qui est chargé de recherches au Laboratoire d'Économie Rurale, et Président de l'Association pour la Promotion du Pays du Mené a été conduit à faire part à l'auditoire d'un corps d'observations original. Elu maire de Saint-Gilles-du-Mené depuis plus d'un an, il a élaboré en effet, à partir de cette expérience communale un programme d'action élargi à l'échelon intercommunal, à celui du pays et de la Région. Désireux de conforter des instances locales de concertation encore fragiles et dépourvues actuellement de toute assise institutionnelle et financière, il a, en liaison avec quelques comités d'études (Codepran, Ader, Cocapar etc...) mis sur pied une Fédération des Pays de Bretagne, appelée à ses yeux, à devenir une structure représentative auprès des pouvoirs publics, l'Association pour la Promotion des Pays en étant l'organe de réflexion et d'impulsion. Pour des raisons d'économie, la Rédaction a été conduite à alléger la reproduction de la seconde partie de l'exposé de M. P. Houée, qui avait trait aux essais de restructuration partielle élaborés en Bretagne, au cours de ces dernières années, à l'initiative des organisations économiques et professionnelles agricoles des syndicaux et des collectivités locales. Dans une seconde conférence « Pays et Aménagement Rural »

se fondant sur le programme d'aménagement en cours dans sa commune, il a cherché à en élargir la portée à l'échelon intercommunal micro-régional et finalement régional. Il s'agit là d'un véritable PROJET POLITIQUE aux ambitions beaucoup plus vastes conférant aux PAYS qu'il veut doter d'un Conseil et d'un exécutif élu au suffrage universel des pouvoirs financiers et techniques (équipement, planification économique etc.) la subvention globale destinée à les alimenter étant délibérée et fixée à l'échelon des Régions.

Ce projet ne paraît pas cadrer avec les intentions du Gouvernement lequel ne veut voir dans la Région qu'une instance d'étude et de concertation, ses Conseils étant dotés de pouvoirs financiers extrêmement limités. Pas davantage avec ce que nous savons des grandes lignes de la réforme des collectivités locales, en cours de délibération devant les Chambres, qui vise à assouplir les pouvoirs des maires en privilégiant la commune certes mais aussi et plus que jamais le département. Il s'en faut de beaucoup cependant que ses dispositions financières qui visent à substituer un impôt de quotité à l'ancien impôt de répartition par le biais de la réévaluation forfaitaire de la valeur locative du bâti et du non bâti liée à la taxe professionnelle, permettent à l'avenir un rééquilibrage et une meilleure péréquation des charges entre les grandes villes et les petits centres dont la réanimation au sein de nos régions doit être l'instrument indispensable de leur redressement, à l'échelon national et européen. C'est pourquoi, en rappelant à nos membres qu'ils peuvent obtenir à l'I.N.R.A., route de Saint-Brieuc à Rennes, le texte intégral des communications de l'A. qui seront publiées dans les Actes du Colloque nous nous permettons d'émettre sur son programme d'expresses réserves, sans cependant cesser de nous interroger sur la portée réelle des réformes en cours.

N. d. R.

Chaque région a sa manière originale de concevoir et d'aménager son espace : en Bretagne, l'espace d'interdépendance ville-campagne s'inscrit dans le mouvement des pays. Dans les années 1950, la Bretagne avait frayé le chemin aux premières structures régionales ; elle approfondit et enracine maintenant ce courant en passant de la régionalisation à la micro-régionalisation. Point d'étude ou de rapport ministériel en ce domaine qui n'admette de faire référence à l'expérience bretonne des pays. Qu'en est-il exactement ? Cette communication voudrait démêler les facteurs constitutifs et les modes d'expression des pays bretons, en remontant à l'organisation traditionnelle des pays et à leur désarticulation par la révolution industrielle et urbaine, avant de présenter l'émergence et l'expérience actuelle des pays et comités de pays.

I. — UNE BRETAGNE « DEPAYSEE »

II. — Les Pays dans la Bretagne traditionnelle.

Sociologues et aménageurs pensent trouver dans notre région reculée, fortement personnalisée, les bases profondes d'un mode d'organisation collective que la Révolution industrielle et urbaine n'aurait pas encore nivellées. On imagine la Bretagne comme une province solidement unifiée par son histoire, sa culture, sa résistance à l'assimilation, et en même temps diversifiée en des pays bien caractérisés par les costumes, folklore et particularismes ethniques. L'apport des géographes et des historiens oblige à relativiser une telle représentation.

II 1. — Pas de critères géographiques déterminants.

Tous les géographes qui ont étudié la Bretagne, notamment R. Musset, M. Le Lannou, A. Guilcher, P. Flatres, M. Gautier, A. Meynier reconnaissent qu'on ne peut y appliquer convenablement la notion de pays patiemment élaborée par l'Ecole Géographique Française. Ici, point de petite région naturelle où une combinaison originale de facteurs naturels et humains s'exprime dans un paysage caractéristique (« image frappée à l'effigie d'un peuple ») et dans une dénomination longtemps retenue par la conscience populaire. « Les critères de classement régional adoptés en d'autres parties de France ne peuvent guère s'appliquer ici » (1). Dans l'admirable ouvrage qu'il vient de consacrer à la Bretagne, A. Meynier démontre l'extraordinaire diversité interne d'une région en pleine mutation, mais aussi l'incapacité de la géographie à fournir des critères décisifs d'agencement infra-régional. Certains éléments, tirés du relief et du climat, induisent une division trop vague et trop sommaire : le littoral (Armor) opposé à l'intérieur (Argoat), la Bretagne occidentale au relief affirmé par opposition à la Bretagne orientale aux formes plus affaissées. Vallées et lignes de crête ont pourtant leur importance dans l'organisation collective, sans jamais constituer des barrières infranchissables ou des frontières intangibles. Quand l'analyse géographique veut se raffiner, prendre en compte les flux économiques, elle aboutit à une « pulvérisation de zones minuscules centrées autour de petites villes trop nombreuses » (id. p. 59).

L'analyse géographique n'apportant pas d'argument décisif, A. Meynier propose cependant un découpage de la Bretagne, qui combine les zones de « vides » et de « pleins » démographiques et économiques, et dont l'architecture générale rejoint le découpage opérationnel proposé par les aménageurs et praticiens des pays :

(1) MEYNIER (A.) : *La Bretagne*. Paris, Flammarion, 1977, 293 p.

- En Bretagne occidentale :
 - le Léon, avec ses rivages, ses plateaux, sa grande ville (Brest).
 - la Cornouaille intérieure, avec ses demi-montagnes et ses bassins.
 - la Basse Cornouaille, maritime, maraîchère, touristique.
- en Bretagne médiane :
 - le littoral de la Manche : le Trégor, le Penthièvre.
 - les plateaux de la Bretagne Centrale : Pays du Blavet, du Mené et de l'Oust.
 - le Morbihan méridional : Pays de la Côte, des îles, les Landes de Lanvaux.
- en Bretagne orientale :
 - le Pays de Rennes.
 - les Pays de Vilaine et de Redon.
 - la Côte d'Émeraude.
 - les Pays de Fougères et de Vitré.

Au lendemain de la 2^e guerre mondiale, l'INSEE délimitait 51 régions naturelles en Bretagne ; actuellement, les géographes y déterminent une vingtaine de grandes unités. Plutôt qu'un choix entre l'un ou l'autre découpage, la géographie ne suggère-t-elle pas déjà une organisation à plusieurs niveaux : outre la commune, le pays-territoire (une cinquantaine) et le pays économique actuel (de 15 à 20) ?

II 2. — Les délimitations successives de l'Histoire.

Dans cette région relativement malléable, où le sol et le climat sont des facteurs de différenciation sans être des contraintes insurmontables, chaque époque apporte son découpage administratif, projection d'une organisation sociale et culturelle, d'un rapport de forces politiques, sans éliminer pourtant les traces de l'étape antérieure. La mémoire collective a retenu des dénominations héritées de ces diverses périodes ; d'où un foisonnement de noms de pays encore vivaces dans la conscience populaire : seule une analyse historique en profondeur pourrait en dessiner les origines et les contours successifs.

Sans remonter aux « pagi » de l'époque gallo-romaine, certains noms de pays sont des survivances de l'époque féodale, où quelques grandes seigneuries tentent d'encadrer la mosaïque de petits fiefs locaux qu'elles se disputent : comté de Nantes au sud, Penthièvre, Léon, Cornouaille, Porhoët au nord et au centre. D'autres noms proviennent de la période ducale (1214-1732) et de la grande époque de prospérité bretonne, où des pays juxtaposés s'ouvraient vers la mer et les débouchés extérieurs plus que vers les pays voisins, provoquant un certain cloisonnement de la province. Avant et après la Révolution de 1789, l'État français imposa, lui aussi, ses propres découpages et appellations, ses départements, districts, arrondissements, le plus souvent en rupture avec le passé régional. La Bretagne donne l'impression d'une région qui ne s'est jamais totalement cou-

lée dans une organisation territoriale déterminante et définitive : elle est assez unie face aux menaces de colonisation extérieure, mais assez attachée à ses diversités internes pour ne pas les sacrifier à une organisation durable.

Ce sont sans doute les divisions religieuses qui auront le plus fortement marqué l'espace breton. Reprenant sans doute les frontières des cités gallo-romaines et des abbayes des moines irlandais venus en Armorique, l'Église avait partagé la Bretagne en 9 évêchés, dont les contours se sont maintenus durant plus de dix siècles : évêchés de Nantes, Rennes, Dol, St-Malo, St-Brieuc, Tréguier, St-Pol-de-Léon, Quimper, Vannes, qui se subdivisent eux-mêmes en archidiaconés et doyennés, ceux-ci encadrant les paroisses, véritables cellules de base de la vie collective. Les frontières linguistiques et les délimitations ethniques sont sans doute moins anciennes et moins déterminantes que ne le voudraient certains organismes de pays en quête de légitimité. Dans la Bretagne bretonnante, il est aisé de tracer des territoires linguistiques précis : le Trégor, le Léon, la Cornouaille, le Vannetais ; il est beaucoup plus difficile de le faire pour les pays gallos, aux dialectes tout aussi contrastés, mais soumis à des courants culturels et politiques fluctuants.

II 3. — Le petit monde des pays.

A défaut de frontières claires et séculaires, on ne manque pas de monographies locales et micro-régionales, dont l'étude comparative serait indispensable pour comprendre la nature et le fonctionnement des pays bretons, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Ainsi le Poher et le Penthièvre. Un pays, c'est d'abord et déjà un espace économique organisé autour d'un centre, Carhaix pour le Poher, Lamballe pour le Penthièvre. La base économique est identique : une agriculture de polyculture-élevage où de nombreuses petites exploitations familiales consomment l'essentiel de ce qu'elles produisent ; l'excédent de cette petite production marchande est écoulé sur le marché de Carhaix ou de Lamballe, en paiement d'outillages, engrais, vêtements et autres produits élémentaires nécessaires à la vie domestique. Au centre, se regroupe aussi une bourgeoisie terrienne et commerçante qui vit en partie des fermages qu'elle reçoit des paysans des communes voisines, en échange de la location de ses terres. Peu à peu, quelques services administratifs, un collège secondaire où les enfants des familles aisées viennent parfaire leur formation, des activités de première transformation des produits agricoles assurent la vitalité et la prééminence du centre sur son environnement. Que viennent s'y ajouter les équipements nécessaires d'un nœud ferroviaire, ou à Lamballe l'implantation d'un haras national, et la petite ville fait figure de capitale locale ; Lamballe n'a pourtant que 4 000 habitants et Carhaix 5 000 habitants en 1921.

Mais l'une et l'autre sont des cités historiques, fières d'un passé où Lamballe régnait sur le comté de Penthièvre et Carhaix sur tout le Poher, comptant parmi les grands de Bretagne. Ce prestige, l'exis-

tence d'une bourgeoisie ancienne et active leur valent de jouer un rôle social et culturel supérieur à la fonction économique présente. A partir de ces centres, se diffusent la culture locale et nationale, le parler micro-régional, les modes vestimentaires, les traditions folkloriques, les options politiques, qui assurent la cohésion du pays. Par son encadrement paroissial, ses pardons et autres rassemblements religieux, l'Eglise consolide encore le sentiment d'appartenance. La concordance entre espace économique, espace social et culturel, identité historique détermine la cohésion et la nature du pays, unité de vie globale autour d'un centre : l'influence de celui-ci dépend de sa vitalité économique et culturelle, mais aussi de la distance le séparant d'autres centres identiques.

Le centre micro-régional exerce un pouvoir réel et une attraction assez intense sur la dizaine de communes qui l'entourent, une action plus diffuse sur la quarantaine de communes qui constituent le pays. Ainsi Lamballe règne sans conteste sur son canton et les communes limitrophes, mais la croissance de Dinan et surtout de Saint-Brieuc lui interdit d'agir sur l'ensemble du Penthièvre de jadis. Carhaix s'est maintenue comme capitale du Poher, écartelé en 3 départements : son influence est importante sur son environnement immédiat ; elle se combine avec l'action de centres secondaires (Châteauneuf, Gourin, Rostrenen) qui animent l'ensemble du Poher. Ainsi, un pays se compose d'un centre principal, d'une zone restreinte d'attraction précise et d'une zone plus large de plusieurs pays-terroirs reliés entre eux par une même histoire et un même sentiment d'appartenance.

Aussi, c'est l'armature urbaine qui déjà définit la configuration des pays. En 1921, les 4 départements bretons comptent 41 villes ayant plus de 5 000 habitants.

	zone littorale	intérieur	total
5 000 à 10 000 h	19	9	28
10 000 à 20 000 .	5		5
20 000 à 50 000 .	5	1	6
plus de 50 000 .	1 (Brest)	1 (Rennes)	2

Si le découpage de la zone littorale apparaît déjà avec netteté, l'intérieur connaît des vides, laissant présager des pays aux contours incertains. Mais l'écart n'est pas encore irréversible entre Armor et Argoat : surtout les 2 villes principales (Brest : 96 000 hab. et Rennes : 82 000 hab.) n'étouffent pas tout un réseau de villes petites et moyennes, dont les chances restent entières. A l'apogée de son extension, le réseau ferroviaire irrigue convenablement l'ensemble de la région, intérieur compris. La Bretagne apparaît ainsi comme un ensemble organique de 40 à 50 « pays simples » autour de centres ruraux, se regroupant en 15 à 20 « pays mixtes », urbains et ruraux, pour reprendre une formule du P. Lebrét très marqué par l'organisation de sa Bretagne natale.

12. — La destructuration des pays.

En quelques années, cet équilibre relatif de l'armature urbaine et des pays est bouleversé par la Révolution industrielle et urbaine, qui a atteint la Bretagne avec d'autant plus d'ampleur et de brutalité qu'elle y intervenait avec quelque retard. Les grands facteurs et modes de cette mutation sont bien connus. L'agriculture est passée d'un régime d'autosubsistance à une économie de spéculation et d'échange, d'un mode de production artisanal et familial à un mode de production industriel à dominante capitaliste, de la polyculture-élevage à des productions de plus en plus diversifiées. Le petit marché local, centre économique et social du pays, cède la place à la firme intégratrice ; un flux de relations économiques remplace les rapports de voisinage. De petites régions entières se spécialisent en certaines productions animales ou légumières, creusant les écarts entre zones d'agriculture intensive et secteurs demeurés traditionnels, entre l'Ouest plus dynamique et l'Est plus hésitant.

Une nouvelle géographie des pays de Bretagne se dessine, avant tout sous la poussée du développement industriel et urbain. Longtemps, les pays bretons avaient maintenu leur cohésion grâce à une combinaison de l'agriculture familiale et de petites entreprises industrielles, alimentaires et textiles disséminées à travers le territoire. A partir de 1960, ce maillage artisanal et industriel va se destructurer peu à peu sous la poussée de la concurrence capitaliste. De grandes firmes nationales et multinationales, encouragées par l'Etat, s'implantent à Rennes, Brest, Lannion, Vannes, Saint-Brieuc, créant une nouvelle classe dirigeante et une nouvelle classe ouvrière d'origine rurale. La population urbaine passe de 33 % à 60 % de la population totale entre 1954 et 1975. Si la région retrouve son niveau démographique de 1911, la croissance profite surtout à l'Ille-et-Vilaine et, à un degré moindre, au Finistère. L'écart se creuse entre le littoral qui rassemble les 2/3 de la population, et l'intérieur où 77 cantons en 1975 (contre 6 en 1952) ont un solde naturel négatif. Surtout les villes principales et leurs banlieues connaissent une forte progression, au risque de provoquer le « désert breton ». Sept agglomérations dépassent ou avoisinent les 50 000 habitants, dont Rennes et Brest qui dépassent 200 000 habitants. Dans ces espaces fortement urbanisés, il est illusoire de parler de pays comme espace d'équilibre petite-ville-campagne ; on est en présence d'une zone polarisée par la ville qui désarticule le tissu traditionnel, réduit l'influence des centres secondaires et condamne les campagnes à la stagnation.

Est-il nécessaire d'évoquer l'impact des infrastructures et des moyens de communication qui bouleversent l'espace relationnel ? Le pays d'autrefois se mesurait à la marche de l'homme ou au trajet du cheval ; celui d'aujourd'hui se façonne au rythme de l'automobile, du réseau routier et téléphonique. Il se fabrique plus encore selon quelques grands équipements collectifs structurants : un pays, dit-on parfois, c'est la zone d'action d'un CES ou d'un hôpital. Quant aux cultures locales, que deviennent-elles devant la pénétration de la télévision et des médias, la prolongation des études, le brassage des résidences secondaires et des vacances ? La religion populaire n'a

plus assez d'audience pour permettre à un peuple de célébrer et de renouveler sa conscience collective. Alors, les pays bretons ne sont-ils plus que des mythes, hérités d'un passé révolu, que l'on exalte pour satisfaire à la mode néo-ruraliste ou pour les besoins d'une campagne électorale ?

II. — DES ESSAIS DE RESTRUCTURATION GLOBALE : LES COMITES DE PAYS

Le mouvement micro-régional ne peut ignorer toutes ces amorces partielles de restructuration à partir des activités économiques, de collectivités locales, de l'administration : elles appartiennent à l'organisation micro-régionale au sens large. C'est néanmoins dans le courant plus restreint des Comités de pays que l'expérience bretonne exprime son originalité et tente d'apporter une solution inédite aux rapports petite ville-campagne. Celui-ci se constitue peu à peu dans un double mouvement ascendant et descendant, dans le sillage et la continuité du CELIB, à mesure que s'éloigne la phase de rassemblement régional que cet organisme avait su projeter.

21. — *La tentative de développement régional (1950-1964)*

Jusqu'en 1964, la Bretagne ne constitue qu'un seul « pays », mobilisé tout entier pour combler son retard économique. De 1950 à 1964, la Bretagne aura été le fer de lance de l'action régionale, mais celle-ci demeure dans l'esprit de la planification nationale et ne se décompose pas encore au niveau infra-régional. A la fois groupe de pression parlementaire et organisme d'étude, le CELIB, créé dès 1950, entend mobiliser les classes dirigeantes et une partie importante de l'opinion publique, encore relativement homogène, pour des objectifs de développement économique : il est urgent d'opérer le « décollage économique » de la Bretagne par la croissance des industries et des villes, la modernisation de l'agriculture, le désenclavement routier et ferroviaire de la région. En 1953, le « Plan d'aménagement, de modernisation et d'équipement de la Bretagne » reprenait les grandes orientations du II^e Plan, localisait certains équipements, mais, à l'exception des îles, ne proposait pas de mesures différenciées à l'intérieur de la Bretagne. Ce premier Plan breton, reconnu comme programme d'action régionale en 1956, restera longtemps lettre morte, faute de moyens financiers ; mais la Bretagne avait déjà commencé de recenser ses besoins et de projeter son avenir.

Tout change à partir de 1960, lorsque le CELIB, affronté à l'Etat parisien, reçoit le renfort de jeunes forces émanant des mouvements de jeunesse (JAC en particulier), de certaines associations régionales,

du syndicalisme agricole (CRJA), ouvrier (CFTC) et étudiant. De 1960 à 1964, le CELIB aura drainé la grande majorité des énergies et des espoirs, pour amplifier l'industrialisation naissante, la modernisation d'une agriculture particulièrement vigoureuse, le développement de l'ensemble de la Bretagne. Ce grand élan « unanimiste » efface un moment les clivages idéologiques et les disparités territoriales : il faut moderniser la Bretagne, combler le retard.

Ce grand mouvement régional s'effrite rapidement. Le gouvernement se ressaisit de l'initiative régionale en créant les CODER, en instituant les préfets de région, en sollicitant la participation des élus : une partie des notables va se rapprocher du pouvoir central. Les divergences d'opinion, les conflits de personnes, les oppositions d'intérêt affaiblissent un CELIB qui obtient de l'Etat de nombreuses mesures, au prix d'un apolitisme que certains de ses membres lui reprochent. L'unanimité régionale ayant vécu, les « forces vives » de la Bretagne vont devoir s'organiser sur d'autres bases : certaines s'engagent dans l'action économique ou syndicale, d'autres rejoindront les partis politiques surtout après mai 1968, d'autres vont tenter de réussir au niveau micro-régional ce qu'ils n'ont pu réaliser au plan régional.

22. — *La Première génération : les Comités de Développement global (1964-1969)*

Trois initiatives différentes suscitent la création de trois organismes qui demeurent encore les trois comités les plus vivaces, après 13 ans d'existence.

— *La Société d'Economie Mixte d'Etudes du Nord-Finistère (SEMENF)* naît à la fin de 1963 de la volonté de jeunes syndicalistes agricoles, entraînés par A. Gourvenec, de situer la modernisation de leurs activités dans les perspectives plus vastes de l'aménagement et du développement du Nord-Finistère : pour permettre la mutation nécessaire de l'agriculture et de l'économie, il faut « décloisonner » les problèmes, les professions et les institutions, créer des services et des centres urbains dynamiques, entreprendre des actions globales et des centres urbains dynamiques, les Chambres de motrices. Associant les organisations agricoles, les Chambres de Commerce, le département et les 160 communes du Nord-Finistère, le SEMENF obtient rapidement l'appui des collectivités locales et des pouvoirs publics, l'aide de la DATAR et des bureaux d'étude. Une vaste campagne de sensibilisation de masse débouche en 1967 sur le « schéma de structure du Nord-Finistère » qui fixe les grandes priorités : désenclavement, création de plusieurs milliers d'emplois, industrialisation du port de Brest, urbanisation de la région, promotion d'activités économiques et formation des élus. La SEMENF aura longtemps fait des pays de Brest et de Morlaix les expériences pilotes du développement micro-régional en Bretagne.

— *La Comité d'Expansion de Cornouaille (CECOR)* naît lui aussi en 1963 de la prise de conscience faite par certains militants syndicalistes enseignants, ouvriers et agriculteurs, de la nécessité de répondre par un développement global au retard pris par le Finistère-

Sud jadis prospère. L'accent est mis ici sur la constitution de pôles industriels moteurs, l'essor du secteur agro-alimentaire et de la pêche, la planification de l'économie et de l'aménagement urbain. Pour y parvenir, le CECOR se veut être le lieu de rencontre des forces vives de la région, dans une attitude souvent critique envers la politique nationale.

— *Le Comité d'Expansion du Mené* (CEM) est la première référence explicite au pays. Fondé en 1965 à partir d'une enquête-participation, il se situe dans une dimension plus restreinte (15 communes) et une perspective différente des précédents : à partir d'une animation globale, il vise à sortir de l'oubli une région pauvre de la Bretagne Centrale et à déclencher un développement endogène grâce à la participation active de la population et de ses élus. Le CEM et les organismes qu'il a suscités constituent l'une des institutions micro-régionales les plus connues et les plus étudiées de France ; les résultats de son action s'apprécient à échéance d'une génération.

Ces trois Comités, de dimensions et d'efficacité différentes, ont en commun de se situer à l'intérieur de frontières départementales, de vouloir intégrer des actions sectorielles et locales dans un plan d'aménagement et de développement micro-régional, plus ou moins relié aux orientations des programmes régionaux ; tous intègrent villes petites et moyennes et environnement rural dans un projet d'action globale.

2.3. — *La deuxième génération : les Comités de la Rénovation Rurale (1960-1972)*

La deuxième génération des Comités de Pays procède elle aussi de la même volonté de développer les petites régions autour de quelques pôles urbains, mais elle est surtout marquée par d'autres influences externes et se situe le plus souvent dans un cadre interdépartemental. La mise en place d'une politique de la Rénovation Rurale et l'intérêt porté aux initiatives de pays par le Commissaire pour la Bretagne (M. Perret) vont inciter plusieurs zones en difficultés à s'organiser pour obtenir les aides de cette politique nouvelle.

— *Le Comité de Coordination du Pays de Redon* (COCAPAR) devenu depuis Pays de Vilaine, a d'abord été un Comité d'études agricoles, né de la volonté de syndicalistes paysans de poser les problèmes globaux de développement dans une zone écartelée entre trois départements et deux régions de programme. L'impulsion donnée par la Commission en fait un organe de coordination et d'animation d'une zone test de la Rénovation Rurale. Un plan de développement coordonne des actions de modernisation de l'agriculture, de création d'emplois notamment à Redon, de grands aménagements et de nombreuses initiatives culturelles.

— *Le Comité interdépartemental de Développement Economique du Centre-Ouest Bretagne* (CIDECOB) s'est constitué en 1970 à l'initiative de jeunes qui refusent le déclin de leur pays du Poher, éclaté en trois départements. Ils entraînent peu à peu les élus malgré leurs divisions, obtiennent l'appui de la Rénovation Rurale pour élaborer

un plan de développement global : création d'emplois, actions ponctuelles d'aménagement, réalisations agricoles et agro-alimentaires, initiatives touristiques et culturelles. Les moyens limités du CIDECOB, qui doit intervenir sur 11 cantons (100 000 habitants), parviennent-ils à enrayer le déclin de cette région, la plus menacée de Bretagne ?

D'autres Comités de pays se sont fondés avec les mêmes intentions et concours, mais leur existence sera éphémère ou leur action trop limitée. Ainsi l'*Association pour le Développement Economique de la région Pontivy-Loudéac-Mûr* (ADER) se crée en 1971 pour attirer des emplois industriels et réaliser des équipements collectifs ; elle combine un moment ses efforts avec ceux du Comité d'Expansion du Mené pour promouvoir le développement global du Centre Bretagne. Mais les rivalités entre les deux centres urbains en pleine expansion (Pontivy et Loudéac) et le poids des frontières départementales l'emporteront rapidement sur les perspectives d'une solidarité ville-campagne et d'un développement micro-régional.

— *L'Association « Sauvegarde et Promotion du Trieux »*, fondée en septembre 1970, recherche elle aussi le développement global des trois cantons qui entourent Paimpol. L'étude d'un SDAU et sa participation à l'élaboration du Schéma d'Aménagement du Littoral Breton lui ont permis de préciser ses objectifs : vocation maritime de la zone, désenclavement de la région, approvisionnement en eau et préservation de l'environnement, création d'emplois, promotion touristique. Il reste à passer des études aux réalisations.

Le Comité d'Etudes et de Liaisons pour le Trégor et la Côte de Granit (CELTEG), le Comité d'Information pour le Développement du Trégor (CIDT) n'auront qu'une brève existence, mais sont susceptibles de renaître. Certaines associations ont un champ d'action plus restreint mais une remarquable vitalité, quand ils se situent dans le cadre d'un petit pays-terroir dont l'identité demeure vivace. Ainsi l'*Association pour le Développement du Coglais*, depuis 1967, multiplie les activités sociales et culturelles, notamment en faveur des anciens, au niveau d'un canton. Il existe en Bretagne de nombreuses associations de ce genre, dont le recensement et l'analyse restent à faire.

2.4. — *La troisième génération : les « Comités de Pays » (1972...)*

La troisième génération procède des mêmes attentes que les précédentes, mais elle est surtout tributaire des réflexions du CELIB, de la préparation du VII^e Plan, l'intérêt porté par l'opinion à l'idée de pays et par le gouvernement aux contacts de pays.

— *Le Comité de Développement du Pays de Dinan* (CODEPRAN), fondé au début de 1972, voulait mener une action interdépartementale de chaque côté de la Rance ; il a dû se limiter aux pays de Dinan. Dans le cadre de la préparation du VII^e Plan et à travers de nombreuses études qu'il sait obtenir d'organismes extérieurs, le CODEPRAN a précisé ses trois objectifs : un plan général d'aménagement qui traduise la volonté de symbiose ville-campagne, répartisse de

25. — *Quand la région redécouvre les pays.*

Le mouvement des pays doit sans doute sa singularité, en Bretagne, à sa densité et à sa permanence, mais aussi à la jonction d'un courant descendant qui épouse la diversité des terroirs et d'un courant ascendant qui a conféré à l'ensemble rigueur, audience et crédibilité.

Tout est parti à cet égard de quelques spécialistes de l'aménagement régional, dont la compétence scientifique se double d'une ferveur celtisante ou au moins régionaliste. Les études de Loeiz Laurent, administrateur à l'INSEE de Rennes, sur la planification de l'emploi redécouvrent les délimitations profondes de la Bretagne : les zones d'études démographiques et d'emploi (ZEDE) servent de base aux pays. Tout un ensemble de recherches statistiques viennent alors conforter la notion de pays, conçu comme espace moderne d'interdépendance ville-campagne. Les réflexions de Louis Ergon, alors directeur de recherches au CELIB, de R. de Sagazan et de quelques autres donnent rapidement un contenu opérationnel à cette idée de pays, s'appuyant peu à peu sur les expériences des Comités de pays déjà existants.

Toute cette réflexion trouve son expression dans le Livre Blanc du CELIB : « Bretagne, une ambition nouvelle » (1971). Plutôt que de s'épuiser à vouloir rattraper des régions qui souffrent maintenant de leur industrialisation la Bretagne doit trouver son développement par une urbanisation originale, misant sur les atouts de qualité du cadre de vie dont dispose la région. Ce pari urbain implique une réponse institutionnelle : la commune étant trop petite pour être efficace, le département trop abstrait et rigide, c'est le « pays » qui s'impose comme l'échelon d'administration et de développement correspondant le mieux aux aspirations et aux moyens de ce temps. Le pays est « la zone géographique dans laquelle la quasi totalité des hommes sont à la fois habitants, producteurs et consommateurs ». Il devient le cadre d'une solidarité vécue où peut être fixé et prélevé un impôt local juste et clair, une zone d'interdépendance ville-campagne relativement stable dans le temps, pour fonder un aménagement durable, une collectivité territoriale autonome dotée de réels pouvoirs et capable de dialoguer avec l'autorité régionale. Et le CELIB de proposer le découpage de la Bretagne en une quinzaine de pays, bien dessinés sur le littoral, plus incisés à l'intérieur.

Cette idée de pays est progressivement reprise comme cadre d'études et de réflexions par l'INSEE, la Sécurité Sociale, les ASSÉDIC, la Mission Régionale, à un degré moindre par les Chambres de Commerce, les Jeunes Chambres Economiques, le Crédit Mutuel de Bretagne. On a déjà souligné l'intérêt de la CFDT pour ce découpage. A partir de la publication du Livre Blanc, la collaboration se renforce entre le CELIB et les structures de pays. A l'Assemblée Générale de 1972, les délégués des Comités de Pays font leur entrée au Comité directeur du CELIB, au moment où les partis de la Gauche et les syndicats ouvriers le quittent. Le CELIB crée une Commission « Promotion du Pays », dont le rapport, « la Promotion des Pays », approuvé et publié à la fin de 1973, définit les finalités et les fonctions des pays, les critères de découpages, de répartition des compétences, des moyens financiers et des modes d'organisation possibles.

Les Comités de pays allaient-ils apporter un second souffle à un CELIB, déserté par les forces de Gauche et vidé d'une grande partie de sa substance par la création de l'Etablissement Public Régional ? En octobre 1973, le CELIB envisage de devenir la fédération des pays de Bretagne et de partir aux « quatre vents » de la région pour rassembler à nouveau, sur des bases plus restreintes, toutes les énergies bretonnes. Devant cette perspective, des délégués de Comités de pays marquent leurs réserves envers le projet CELIB et décident de poursuivre leur démarche autonome, par une structure de coordination hors du CELIB, sans opposition à son égard.

De là est née, au printemps 1975, la Fédération des Pays de Bretagne qui a pour objet « la diffusion de l'idée de pays et l'aide à toute initiative de développement qui tend à la réaliser, le soutien de l'action des Comités de pays et organismes similaires, leur concertation et coopération, la liaison entre ces Comités et les instances régionales, nationales et européennes intéressées par ce développement ». La Fédération n'acceptant comme membres actifs que les Comités de pays, une Association s'est constituée en novembre 1975, qui regroupe les militants et les adeptes de l'idée de pays. Fédération et Association travaillent de concert, l'une ayant un rôle de représentation, de coordination et de gestion, l'autre se donnant pour mission l'étude, la proposition, l'action militante.

Les relations petite ville-environnement rural et leur traduction en terme de pays ont ainsi en Bretagne une structuration micro-régionale et régionale plus avancée que dans l'ensemble de la France. Le mouvement semble cependant piétiner quelque peu depuis 2 ou 3 ans : la crise économique, les échéances électorales, les indécisions de l'Etablissement Public Régional et du Rapport Guichard, l'interprétation différente donnée à la politique des pays par les différents partis, le désenchantement né des contrats de pays et l'abus qui est fait de la notion de pays, etc..., tout cela explique sans doute les lenteurs et les incertitudes du mouvement micro-régional. Par delà ces difficultés évidentes, le mouvement n'est-il pas aussi freiné par ses propres ambiguïtés ?

IV. — LES AMBIGUITÉS DES PAYS

Comme toute réalité, le mouvement micro-régional, naît des divers courants et aspirations, véhicules des contenus et des motivations différentes, est chargé d'ambiguïtés et de contradictions que l'expérience se chargera d'éclaircir et de décanter. En particulier, la notion de pays varie selon la nature, le contenu qu'on lui donne, selon la signification idéologique qu'on lui confère.

41. — L'ambivalence des pays.

Quand on parle de pays, de quelle réalité territoriale s'agit-il ? Les

uns s'attachent à un pays terroir restreint, d'autres plaident pour un pays, espace d'interdépendance ville-campagne. Une analyse sommaire de la notion de pays y discerne quatre composantes principales, à la fois comme réalité et comme projet, entre lesquelles existent des relations dialectiques :

terroir : espace social et culturel à animer
espace démocratique à promouvoir.

Pays

zone de : espace économique à organiser
développement : espace géographique à aménager.

411 — Le pays, un espace social et culturel à animer.

Même s'il n'a pas les caractéristiques précises que lui requiert l'Ecole Géographique Française, le pays breton est d'abord un héritage de la nature et de l'histoire, de cet affrontement séculaire où la vie personnelle et sociale est marquée par le relief, le climat, le sol, où l'homme et la collectivité transforment peu à peu le milieu naturel jusqu'à en faire un paysage humanisé, un pays familier. Pays, paysages, paysans se sont ainsi façonnés réciproquement au cours des âges pour aboutir à des entités socio-géographiques, à ces « pays-terroirs », avec leurs paysages, leur dialecte, leurs coutumes et costumes, leurs formes de peuplement et d'organisation, leur histoire partagée.

La civilisation technicienne avait paru un moment niveler cette mosaïque de petites régions sous la poussée de ses infrastructures, des nouveaux échanges et de la culture de masse ; l'économie libérale sans doute entraîné déracinements, transplantations, concentrations urbaines et désertifications rurales. Mais la réalité humaine profonde se venge aujourd'hui d'avoir été ainsi méconnue. L'homme moderne, housculé par tant de changements, recherche un espace cohérent familier, où il se sente à l'aise, veut qu'il soit connu et reconnu. A côté des appartenances verticales et sectorielles que lui impose la vie moderne, l'homme contemporain a besoin d'appartenances horizontales, plus communautaires que sociétales, plus affectives que rationnelles, où il est saisi, impliqué dans la globalité de son être. Il réclame un cadre, une unité de vie totale où le territorial l'emporte sur le professionnel, la politique sur l'économique : il veut être d'une famille, d'une commune, d'un pays, d'une région, d'une nation.

Le pays est d'abord cet espace-synthèse, cette unité de vie sociale et culturelle, où des habitants d'âge, de situation et d'option différentes partagent une histoire, une mémoire collective, une micro-culture spécifique, assez communes et fortes pour avoir une volonté de vivre ensemble à leur manière. Il est des dimensions à ne pas dépasser pour que chacun puisse s'identifier, et être identifié, pour qu'une vie collective permette la régulation des conflits, l'émergence des solidarités, le renouvellement social. La projection et la création collective y deviennent possibles : développer un pays, c'est d'abord rendre un peuple à lui-même pour l'amener à aller jusqu'au bout de lui-même.

Cet espace vécu, où l'appartenance communautaire affleure aisément fournit un cadre spontané à l'animation : il y est relativement facile de faire prendre conscience à des groupes différents qu'ils sont habitants d'un même lieu, dépositaires d'une même histoire, solidaires d'un même destin, acteurs d'un même projet territorial dans et par delà les conflits de classe et d'opinion. Le succès d'ouvrages tels que le « Cheval d'orgueil », chantre du pays bigouden, l'intensité des élections municipales et des relations intercommunales démontrent assez la vivacité de ce pays terroir dans la conscience collective, la résistance de ce niveau à toute réforme qui voudrait l'ignorer.

4 12. — *Le pays, un espace économique à organiser.*

Jadis, il y avait concordance entre espace géographique restreint, espace économique et espace social agencés autour du petit centre rural. L'économie moderne a fait éclater ces pays-terroirs et imposé d'emblée un niveau d'échanges, de moyens et de décisions qui échappe aux niveaux locaux de la vie collective : la commune et le terroir n'ont ni les moyens ni le volume suffisants pour affronter la maîtrise des activités économiques au niveau convenable.

Le pays devient alors la zone d'interdépendance ville-campagne, où plusieurs petits pays-terroirs se regroupent autour d'un pôle urbain suffisant pour assurer le développement économique de l'ensemble de la population, garantir la sécurité, la diversité et la qualité des emplois et services exigés par la vie moderne. Le pays est le « bassin d'emploi », la ZEDE (zone d'études démographiques et d'emploi) où les facteurs de production peuvent se combiner pour assurer la mise en valeur de la main d'œuvre et des ressources locales, où l'interdépendance des secteurs d'activités peut déclencher des effets d'entraînement à la fois efficaces et compréhensibles par tous. Le pays est l'unité d'étude et de prévision des besoins et des possibilités, l'unité élémentaire de coordination, de programmation sinon de planification, assurant le meilleur emploi et le contrôle des facteurs de production et des biens qu'ils fournissent. A ce niveau les responsables économiques peuvent impulser et coordonner un développement qui réponde à la diversité territoriale des besoins et des potentialités, les organisations professionnelles peuvent concerner leurs interventions, des solidarités s'amorcer dans les investissements et dans les luttes sociales, un pouvoir économique micro-régional se constituer peu à peu, base de tout véritable pouvoir.

Une tension permanente traverse ainsi la réalité du pays, entre la dimension sociale et culturelle qui tend à rapprocher les pays des unités communautaires de relation, d'appartenance, et d'autre part la dimension économique qui impose une autre taille et d'autres horizons. La même dialectique se retrouve entre les exigences de l'aménagement et les aspirations d'une participation démocratique.

4 13. — *Le pays, un espace géographique à aménager.*

C'est en ce domaine que l'expérience bretonne a nourri le plus de propositions. Entre la commune trop restreinte et le département ou la région, le pays, zone d'interdépendance ville-campagne, s'impose comme le cadre normal d'un aménagement équilibré, où une population de 100 000 habitants trouve réponse à ses besoins de services, d'emplois et de relations, notamment dans une ville-centre d'au moins 10 000 habitants. Cet aménagement micro-régional permet le dépassement de l'opposition stérile entre villes et campagnes, une meilleure répartition des populations et des activités, la maîtrise la plus acceptable par tous des divers usages du territoire.

Ce redécoupage administratif dicté par l'aménagement suppose une réforme des procédures, notamment que l'opposition entre des SDAU, qui organisent l'espace en fonction des seuls besoins urbains, et des PAR, qui se limitent à des espaces ruraux énucléés, soit remplacée par des plans d'aménagement de pays, où le centre urbain et les collectivités voisines conçoivent ensemble leurs équipements pour répondre aux attentes de la population, où ville et campagne soient pensées en fonction de leurs solidarités et services réciproques. Cela suppose aussi une réforme des mécanismes financiers de l'aménagement, tant dans les modes de prélèvement (tous les impôts greffés sur la vie économique étant perçus au niveau du pays) que d'affectation et de répartition (subvention globale pluriannuelle pour la réalisation d'un plan de développement).

4 14. — *Le pays, un espace démocratique à promouvoir.*

Les contraintes de rentabilité et de cohérence des équipements obligent l'aménagement à se situer à des dimensions assez vastes pour être opératoires ; les exigences de la participation démocratique obligent le pouvoir micro-régional à se rapprocher des échelons de base de l'existence collective. Là aussi, l'expérience bretonne suggère trois niveaux principaux d'articulation du vouloir et du pouvoir collectif :

— la commune restera pour longtemps encore, le cadre familier d'une histoire et d'une identité communes, l'unité sociologique élémentaire d'appartenance, d'animation spontanée et de participation, un premier noyau d'existence et de projet solidaire par delà tous les clivages sociaux.

— le secteur intercommunal où sont transférés la plupart des équipements et des opérations qui conditionnent l'avenir des collectivités. A ce niveau, interviennent les SIVOM et autres formes de coopération intercommunale ; à ce niveau également, le Rapport Guichard établit la communauté de communes investie de larges compétences et moyens.

— le niveau *micro-régional*, le pays, paraît cependant beaucoup plus efficace pour réaliser un véritable développement, car il est le palier où s'articule au mieux l'animation sociale et culturelle, l'organisation des activités économiques et l'aménagement du territoire. Cela suppose alors que le pays soit érigé en collectivité territoriale,

- un Conseil de pays, élu au suffrage universel,
- un Comité économique, social et culturel représentatif du pays,
- un exécutif formé par le bureau du Conseil, assisté d'une Agence de pays pour l'étude et l'animation, et d'une Mission de pays regroupant les services déconcentrés de l'Etat sous l'autorité d'un sous-préfet ou chef de Mission.

Parce qu'il est tiraillé entre des tendances contradictoires, le pays se laisse mal enfermer dans un statut, un cadre, une fonction. Les facteurs sociaux et culturels l'enferment volontiers dans les dimensions du terroir de jadis ou d'une communauté d'appartenance restreinte ; les exigences de l'économie et de l'aménagement le solliciteraient vers une taille inaccessible aux habitants, trop artificielle pour susciter leur participation. Cette dialectique espace d'appartenance — espace de programmation ne saurait être évacuée : elle est le ferment de gestation d'une vie collective renouvelée. Aussi le pays se cherchera longtemps encore, tantôt plus restreint et plus populaire, tantôt plus vaste et plus administratif, réduit ici à la taille d'un terroir précis, étendu là à la zone d'attraction d'une ville moyenne. Sa mouvance et sa diversité constituent des éléments de sa richesse, qu'un statut trop rigide ou une définition uniforme appauvriraient, mais qu'il faudra pourtant clarifier.

42. — *Pays et courants idéologiques.*

Cette réalité multiforme qu'est le mouvement des pays en Bretagne reçoit des significations différentes selon les courants idéologiques qui le sollicitent. Certains exalteront l'héritage historique, la nécessité de communautés humaines solides et autonomes ; d'autres insisteront sur l'urgence de cadre de vie collective adaptés aux impératifs de l'économie moderne, d'autres sur la primauté de l'animation et de la démocratie. Les militants des pays bretons semblent se partager en trois courants idéologiques, plus souvent combinés en des dosages variés que formulés en des théories explicites.

421. — *Le courant moderniste.*

Ce courant, le plus visible et sans doute le plus important, naît de la réflexion de spécialistes de l'aménagement et des aspirations de nouvelles couches sociales en quête de pouvoir. Les organismes d'études chargés de concevoir l'aménagement et le développement régional en Bretagne n'ont pas attendu la parution du « Mal Français » pour dénoncer la paralysie d'un Etat devenu parisien et de son relais, un appareil départemental inadapté à la vie moderne ; ils n'ont pas attendu le Rapport Guichard pour démontrer l'impuissance de collectivités locales atomisées, l'injustice du système fiscal et la paralysie de la démocratie communale. Pour moderniser la Bretagne, il faut lui donner une autre organisation administrative : le pays, zone d'interdépendance ville-campagne, apparaît comme la structure la meilleure pour permettre le développement économique, l'aménagement équilibré des collectivités, un meilleur fonctionnement de l'appareil administratif. Pour résoudre les problèmes nés des mutations contemporaines, on fait confiance à quelques réformes institutionnelles : création de conseils de pays, ajustement des découpages administratifs, mécanismes financiers de la subvention globale et du prélèvement d'un impôt de pays.

Cette réflexion « technocratique » rencontre l'attente de praticiens du développement régional. La modernisation accélérée de la Bretagne a provoqué l'émergence de nouvelles classes sociales en quête de pouvoir : jeunes syndicalistes et dirigeants agricoles, nouveaux chefs et cadres d'entreprise, hommes d'affaires, élus locaux, etc, tous épris de progrès économiques, de productivité, de rationalité, devant permettre à la Bretagne de rompre son isolement et de combler son retard. La grande mobilisation régionale autour du CELIB n'ayant pu se poursuivre, ils reportent leurs efforts au niveau micro-régional, font appel à la solidarité locale, à l'affectivité, à l'histoire, à tout ce que représente le pays dans la conscience populaire. L'échelon du pays est le seul créneau disponible entre les collectivités communales encore engluées dans la gestion d'un autre âge, les organisations professionnelles relevant d'une autre rationalité, l'administration départementale et les appareils politiques qui leur sont encore inaccessibles. Ils y transposent tous les modes de gestion et d'organisation qu'ils ont découverts dans les mouvements de jeunesse et expérimenté dans leurs activités : modernisation, rentabilité, coopération, responsabilité, etc... le palier micro-régional étant le seul qui puisse réaliser ces objectifs. Leurs adversaires dénoncent le danger de l'appel unanime qui occulte les luttes sociales, apporte des remèdes illusoire en se trompant de niveaux de solution ; mais ces critiques n'altèrent pas leur confiance en des réformes successives : demain, des collectivités locales restructurées au plan micro-régional seront les cadres efficaces de l'aménagement et du développement, les relais compétents de la structure régionale et les partenaires respectés de l'appareil administratif rééquilibré.

4 22. — *Le courant traditionaliste.*

Paradoxalement, ce courant moderniste se conjugue parfois avec des idéologies traditionalistes. Les mutations actuelles ont une telle ampleur et radicalité que l'homme est désemparé, errant entre des univers différents à la recherche de racines, de sécurité, d'espace d'appartenance ; le tissu social se désagrège sous la poussée de la spécialisation économique et l'exacerbation des luttes sociales. Il n'est que temps de revenir à des communautés naturelles, à des solidarités organiques le retour au pays s'inscrit dans tout un courant néo-ruraliste contemporain, face aux menaces d'une civilisation urbaine incapable d'assurer le bonheur des hommes.

Chez certains, on croit percevoir l'influence de Maurras, son pays naturel opposé au pays légal, sa volonté de revenir aux territoires d'Ancien Régime contre les découpages abstraits imposés par la Révolution. Chez d'autres, on retrouve le Corporatisme de la Tour du Pin : la démocratie des partis politiques conduit à la démagogie, à la destruction de la vie économique et sociale ; on lui opposera un ordre social nouveau fondé sur les corps intermédiaires, les organisations territoriales de base (communes et pays) pour la vie sociale, les unes et les autres dialoguant au sein d'une structure paritaire, que pourrait être le Conseil de pays.

Paul HOUÉE.

N. B. — Le manque de place ne nous permet pas de publier cette étude en entier. L'Association Bretonne se conformant à ses statuts en laisse l'entière responsabilité à l'auteur.

Elle souligne pour ses lecteurs que le sujet a été traité à fond et de façon intéressante. Toutefois nous n'en notons les conclusions qu'avec beaucoup de circonspection.

En particulier l'insertion de nouvelles structures dans la Région aurait certainement pour conséquence un sérieux accroissement de dépenses — et celles-ci incomberaient bien sûr encore aux contribuables fonciers et aux artisans et commerçants et industriels locaux qui, dans l'organisation administrative actuelle, assument la charge à peu près totale des budgets des communes et du Département.

De plus les représentants élus au suffrage universel à l'échelon de la Commune et du Canton exercent actuellement leurs activités de gestion bénévolement et à peu près gratuitement. Qu'en sera-t-il s'il faut entretenir à leur place une nouvelle classe de fonctionnaires plus ou moins grassement rétribués ?

Note du Président.

LA VIE CULTURELLE EN BRETAGNE

SPECTACLES ET EXPOSITIONS

1977-1978

L'ANNÉE ANNE DE BRETAGNE

Elle a été célébrée chez nous par diverses expositions. Signalons en particulier celle organisée à Nantes, dans une des tours du Château des Ducs, qui a réuni en début d'année 1977 plusieurs pièces et documents d'une grande rareté, fournis principalement par les archives de la ville et du département. — Celle aussi présentée aux archives d'Ille-et-Vilaine du 10 janvier au 15 février 1978, de dessins d'enfants destinés à illustrer un épisode de l'histoire de notre province. Toutes les écoles de Bretagne ont été invitées en effet par l'Office du Tourisme de Nantes à participer à cette initiative. La sélection présentée à Rennes qui provient des seules écoles d'Ille-et-Vilaine témoigne de l'esprit créatif et du sens des couleurs des enfants sur des thèmes traditionnels. C'est également dans le cadre des fêtes du bi-millénaire qu'un album illustré en son honneur a été édité à l'atelier d'art celtique monté récemment par notre compatriote Ronan Caouissin, avec l'aide de ses deux fils Joël et Patrick. Cette œuvre familiale ébauchée naguère par les deux frères Ronan et Herry, comporte 44 pages de grand format. Le texte entier, soulignant les bandes dessinées (avec bulles) est en écriture manuscrite calligraphiée, et de la sorte attrayant et instructif. Il nous apprend une foule d'exploits, parfois tragiques et omis dans les

histoires officielles, contemporains de la jeunesse d'Anne en particulier la défense de Nantes et de Rennes (1487, 1489) pour le salut de ses princes malgré la trahison des grands féodaux. On peut se procurer cet album pour enfants (Prix 52 F et 30 en édition ordinaire) en écrivant à l'éditeur au Drennec par 29212 Plabennec.

~~~~~

A PONTIVY. Eté 1977. — LES GUERRES DE LA CHOUANNERIE.

En 1977 à Pontivy au château des Rohan, l'exposition « *La Révolution et la Chouannerie* » ouverte tout l'été a attiré de nombreux visiteurs. L'animation du château a été confiée, en effet, aux Amis de cette ville présidée par le Docteur Pascal, député. Le choix et la réunion des objets (armes, portraits, souvenirs, manuscrits et affiches) avaient été opérées par Mlle Mosser, archiviste du Morbihan, avec le concours des Conservateurs de grands musées parisiens et de quelques collectionneurs point tous Bretons dont la liste a été publiée dans le joli catalogue édité avec une préface du maire. Nous y relevons les signatures de Lice Nédelec (les femmes dans la Chouannerie), de Mlle Richard, professeur à Pontivy (Hoche), de Jean Rieux, M. Chaudourge (Chouannerie Normande) et de M. Marquer (chouannerie de 1815).

~~~~~

A FOUGERES :

1977 : « LES CHOUANS »

1978 : « LA CONJURATION BRETONNE »

Cette reconstitution théâtrale autour du célèbre roman de Balzac, sur le mode populaire et grandiose dans le cadre prestigieux du château de Fougères comportait beaucoup de risques. Ils ont été surmontés brillamment par l'animateur Jean Pommier et Michel Philippe, secrétaire de l'O.F.A.C. La mise en scène faisait largement appel aux techniques audio-visuelles (bandes sonores, projections sur grand écran) et à des procédés d'ordre cinesthésique (ombres chinoises pour le bal de la Vivetière) permettant de mieux suivre

(1) Office fougérais d'action culturelle.

une action qui se déplace en de multiples lieux. Il faut reconnaître dans l'adaptation scénique et le découpage du texte, la volonté de sortir de l'empirisme et de la routine, celle aussi de ne faire aucune concession au style lyrique et pompeux des spectacles précédents. Comme il l'a expliqué, en présence de membres de la Société Balzac, l'animateur a tenu à s'effacer devant le texte. Notons la participation comme acteurs de nombreux fougérais bénévoles, celle aussi de la maîtrise St-Léonard de Fougères pour la partie chantée. Cette manifestation a été accompagnée d'une visite sur les lieux historiques de la Chouannerie à Fougères et aux environs, sous la direction éclairée de Mme Audran, adjoint au maire de cette ville.

Nous serons plus réservés sur le spectacle « *La Rouerie et la conjuration Bretonne* », à l'affiche cet été, qui a rencontré lui aussi un vif succès. Sur le plan technique et celui de l'organisation c'est là aussi, une incontestable réussite. La première partie, celle qui a trait à la jeunesse orageuse de La Rouerie et à la Guerre d'Amérique était d'ailleurs excellente, pittoresque et amusante. Pour la seconde, c'était un tout autre registre. Il est difficile de ne pas y voir une insulte à la vérité historique, une insulte aussi à la Bretagne, au pays de Fougères et au souvenir de ces centaines de victimes de la Révolution Française qui ont combattu, qui ont souffert et qui sont morts, souvent dans des conditions affreuses, pour la défense d'une cause où la religion était indissolublement liée à celle de leur Roi. Le clergé est ridiculisé. Nous sommes gratifiés d'une version revue et corrigée du dialogue des Carmélites sur le mode égrillard cher aux vrais patriotes. Les Chouans sont des sauvages primitifs, superstitieux et féroces, poussés par des prêtres à commettre des atrocités. L'émouvant passage des Mémoires d'Outre Tombe qui décrit la retraite de l'armée des Princes après Valmy est traité en contre point avec le ballet tricolore des patriotes, comme une véritable parodie. Les Bleus eux, sont de magnanimes soldats de la Liberté. La déclaration fracassante du Duc de Brunswick, sur le mode tudesque, ne pouvait que leur donner raison. Les étudiants de Rennes quant à eux étaient très 1968 ! Une trop large place a été donnée aux intrigues de la noblesse. Seul le héros principal La Rouerie n'est pas trop malmené. Il reste sympathique mais la pantomime qu'on lui fait jouer à ses derniers instants touche vraiment à la mascarade. Voilà, il s'est trompé de camp et a été trahi !... Mais, de son grand dessein, « la Conjuración Bretonne », les spectateurs ont bien du mal à saisir les tenants et les aboutissants. Tout ceci manque d'honnêteté et le spectacle n'excuse pas tout.

M. D.

~~~~~

## LANGUE BRETONNE

### L'ENSEIGNEMENT

Réunion du Conseil Culturel de Bretagne  
le 23 février 1979 à Saint-Brieuc

Cette réunion a été l'occasion pour le nouveau Conseil de faire le point sur la mise en application des promesses de la Charte Culturelle dans l'enseignement. La discussion des rapports préparés à ce sujet par le Secrétaire d'Emgleo Breiz et le Président des Amis du Parler Gallo a permis l'intervention des représentants des divers mouvements culturels, en présence du Recteur d'Académie. Ce dernier a pu faire état de la création de quatre postes de conseillers pédagogiques dont un pour le Breton à l'Académie. Les interventions ont surtout porté sur l'intégration des cours de breton dans les services des professeurs du second degré. Les retard d'information, l'impréparation de la mise en application prévue pour la rentrée 1979 sont tels que le contingent horaire prévu n'a pas entièrement été utilisé. Ici il est rapidement apparu que les uns et les autres ne parlaient pas le même langage. Aux yeux de la plupart des enseignants et des chefs d'établissement « intégration » ne peut signifier autre chose qu'« insertion » dans les horaires normaux des professeurs, tandis que pour l'administration académique la dite insertion peut aussi bien se traduire par des « heures supplémentaires », en sus du temps réglementaire et c'est bien ce qui se passe en fait dans la majorité des collèges et lycées où un tel enseignement est dispensé. Or, en second degré, les enseignants qui seraient compétents et volontaires pour l'assurer ne peuvent accepter d'alourdir leurs horaires de spécialités et ils estiment que l'étude du breton doit être dispensée dans les mêmes conditions que pour les autres disciplines et incorporée dans les heures normales pour les élèves. C'est donc à Paris de donner à l'Académie de nouveaux moyens à cet effet. C'est pourquoi le conseil culturel a prévu d'engager des démarches nouvelles à l'échelon national.

### DIWANN

Trois classes destinées à assurer l'éducation de la petite enfance (écoles maternelles en breton) viennent d'être mises en place avec le concours de bénévoles. Cette œuvre privée est destinée à suppléer à la carence de toute instruction bilingue dans les écoles publiques françaises. Toutes les personnes intéressées par cette initiative pour leurs enfants, ou désireux de lui venir en aide, sont tenues de s'adresser au trésorier M. René L'Hostis, Ker Avel, Lampaul-Ploudalmezeau 29262.

### KUZUL AR BREZONEK

Cette fédération de groupements culturels bretons, fondée en 1959 et dont le secrétariat depuis 1967 est assuré par Mme Vefa de Belaing, 28, rue des Trois-Frères-Le Goff, 22000 Saint-Brieuc, a publié en 1978 deux livrets photocopiés. Le premier « Information et Documents » contient outre une recension des associations qui y sont affiliées avec leurs publications et leurs adresses, une information utile sur quelques autres groupements. Le second, qui intéresse plus particulièrement ceux qui entendent perfectionner leur breton, renferme un inventaire analytique des ouvrages, grammaires, dictionnaires publiés à l'usage tant des écoles élémentaires que des cours primaires et secondaires (Al Liam, Hor Yezh, Preder, Imbour'h, etc.) Beaucoup d'études intéressantes ayant été dispersées dans ces différentes revues, cette recension constitue un guide du plus haut intérêt. On peut se les procurer à l'adresse indiquée plus haut (Prix six francs chaque - C.C.P. 3070-20 T Nantes.)

### KELEIER AN NAONED

Nos compatriotes bretonnants de la région nantaise ont lancé en 1977 un périodique brillamment illustré entièrement rédigé en breton (chroniques, reportages, bandes dessinées pour les enfants). Dix numéros par an. 250 pages, avec le programme des fêtes bretonnes dans le pays nantais.

Bureau : 79, quai de la Fosse, Nantes - Abonnement annuel : 50 F.  
Compte Bancaire Banque Populaire de Bretagne n° 58.190.1081.

### LE THEATRE POPULAIRE DE BRETAGNE

Plus d'un millier de manifestations, la réalisation de 17 spectacles classiques, contemporains ou bretons, le montage de plusieurs pièces originales (Nominoe...oe...). Autour d'un animateur, Jean Moign, c'est toute une équipe qui, depuis 1963, poursuit avec acharnement une action artistique et culturelle populaire, en milieu breton, en adaptant les thèmes traditionnels aux goûts actuels du public. Parallèlement à ses répétitions, J.-Y. Moign et ses comédiens animent maintenant à Ty-Kendalch, un stage d'éducation consacré au théâtre et destiné à la formation de groupes d'amateurs (expression corporelle, mime, diction). Son ambition est en effet de promouvoir un centre permanent d'études théâtrales en Bretagne. Cet automne, on pouvait voir sa troupe donner dans les locaux de la Mission Bretonne à Paris, 22, rue Delambre (XIV<sup>e</sup>), un spectacle très réussi en six parties, dont chacune illustre un poème du Barzaz Breizh. En ouverture, un curieux poème dialogué, sur un mode populaire, rythmant les évocations dans une alternance où la mystique des

nombres fait bon ménage avec une veine savoureuse. Puis c'est l'évocation cocasse de Merlin et le Barde où on voit l'enchanteur dépouillé de ses objets magiques au moment où il a su nous captiver. Suivent trois poèmes épiques pleins de sang et de fureur (Le Tribut de Nominoe, l'Hermine, les Gars de Plouïé). Le spectacle se termine par un conte édifiant d'une moralité aussi féroce qu'irréprochable (La Fiancée de Satan). La troupe est jeune, convaincue et ardente. Les textes, très adroitement adaptés à la scène, sont rehaussés par la musique de J.-Y. Moign. Le théâtre Breton n'a décidément rien perdu de sa valeur d'évocation poétique.

M. D.

~~~~~

POUR LE 600^e ANNIVERSAIRE
DU DEBARQUEMENT DU DUC JEAN IV A DINARD

Le 3 août 1979, la Bretagne célébrera cet anniversaire qui compte parmi les plus grands de son histoire. Ce débarquement du duc en Bretagne, dans l'estuaire du Prieuré, fut en effet la riposte à la mainmise du Royaume de France sur la Bretagne, décidée par arrêt du Parlement de Paris, le 18 décembre 1378 et le signe du ralliement de tous les Bretons dans une Ligue restée célèbre. Plusieurs démarches ont été entreprises auprès de la Municipalité de Saint-Malo pour que des concerts et manifestations artistiques soient organisés sur place avec le concours de divers groupements bretons. Notre Association a elle aussi été touchée par le Cercle Celtique de Nantes. Notre ancien Président, J. Vallérie, nous a fait part des difficultés que rencontrent ces projets auxquels nous sommes prêts à apporter notre aide en liaison avec les organismes locaux, en particulier le Syndicat d'Initiative de Saint-Malo.

~~~~~

## LES ASSOCIATIONS

### LE REVEIL DU C.E.L.L.B.

L'Assemblée générale tenue le 12 octobre 1978 à Redon a marqué la renaissance du CELIB, resté en sommeil depuis 1975. Le 21 juillet 1978, à Pontivy, le comité directeur s'est donné un nouveau président Jean-Luc Le Douarin, 40 ans, vice-président de la Chambre

de Commerce du Morbihan. Face à la stagnation des institutions officielles, demeure toujours en place un organisme régional plus libre, véritable foyer régionaliste, laboratoire des idées bretonnes. Cette initiative vient à son heure. Les perspectives des élections européennes, le succès de la Conférence des régions périphériques et les encouragements de la Convention de Galway ont en effet confirmé les espoirs que beaucoup mettent désormais dans un élargissement des communications à l'échelon mondial, dont la Bretagne pourrait bientôt bénéficier. Regroupant des élus, des responsables économiques et des personnes privées, le CELIB vise à compléter l'activité de l'Etablissement Public régional. Son comité Directeur s'ouvre aux Jeunes Chambres Economiques et aux Centres des Jeunes Dirigeants d'Entreprise. Il entend désormais faire figurer à son programme aux côtés du Conseil Culturel un statut complet de la culture bretonne ouvert à tous sans restriction.

L'Assemblée du 12 octobre 1978 a orienté ses travaux autour de cinq thèmes principaux :

— *La mobilisation de l'épargne régionale*, pour permettre le financement des investissements indispensables spécialement dans le domaine de la pêche maritime et de l'agro-alimentaire.

— *Le Plan Forestier Breton*, remède à la crise de l'énergie et facteur de développement pour la Bretagne intérieure.

— *L'aménagement de la mer et de son littoral* : (promotion du « Fleuve Atlantique », thème déjà développé à la Conférence Nationale de l'aménagement du territoire à Vichy et la mise en place d'une politique maritime cohérente (défense et repeuplement des zones maritimes).

— *Réanimation du Bureau régional des Transports* en liaison avec l'Etablissement Public régional.

— *Réalisations d'études sur les effets en Bretagne* de l'entrée de la Péninsule Ibérique dans la Communauté Européenne.

Un secrétaire permanent a été recruté pour mener à bien cette tâche.

~~~~~

AUTOUR DU BLEUN BRUG

L'équipe qui animait « BRETAGNE AUJOURD'HUI » a annoncé, en 1977, que cette revue trimestrielle cesserait de paraître. Elle n'aura connu que 27 numéros. Cette nouvelle sonne le glas d'une ambition « de réflexion prospective et de remise en cause » dont le nouveau Bleun-Brug avait depuis quelques années prétendu se faire le champion. Fondé au début du siècle par l'abbé Perrot, le Bleun-Brug était demeuré, il y a dix ans encore, sous l'impulsion de ses animateurs, M. Seité et l'aumônier F. Mévellec, « une association chrétienne de culture populaire placée sous le patronage des évêques de Bretagne ». Héritier des nobles missions dévolues au XIX^e siècle à la langue bretonne et à la religion catholique : protéger la Breta-

gne contre l'influence pernicieuse des idées laïques et républicaines, il continuait à organiser des concours dans les écoles libres ainsi qu'une fête annuelle, en été, à la fois religieuse et profane. La bourrasque de 1968 ne devait pas l'épargner. Des équipes nouvelles le placèrent désormais sur une orbite « new-look ». On le vit abandonner progressivement sa devise « Feiz ha Breizh » pour affirmer que la « culture est l'arme nécessaire du développement ». Des professeurs libéraux et marxistes vinrent donner le la à ses congrès. D'abord ronéotypés, les « Cahiers du Bleun-Brug » s'employèrent à partir de 1971 à faire éclater sa dimension culturelle à travers des créations théâtrales et musicales axées moins sur l'actualisation des traditions bretonnes que sur une « prospective » quelque peu utopique. Son appel à voter pour les tenants de la gauche marxiste en 1974, provoqua chez plusieurs de ses membres, de vives réticences. L'hypercriticisme de ses prises de positions, d'ordre purement intellectuel, conduisit les anciens de B.B. à se regrouper autour du Chanoine Mévellec pour la défense prioritaire et jumelée de la foi et de la langue, selon l'esprit de ses fondateurs. « BRETAGNE AUJOURD'HUI » aura décidément échoué à promouvoir en Bretagne une culture nouvelle. Il est permis de douter que les jeunes enseignants auxquels le B.B. fait appel aujourd'hui, lui permettent de relancer une tentative trop profondément équivoque pour être porteuse du renouveau missionnaire dont notre Bretagne a tant besoin. En dépit de sa modeste présentation, la vieille revue, animée par l'infatigable Chanoine Mévellec, continuera, longtemps encore, à regrouper les tenants fidèles de nos authentiques traditions bretonnes. Grâce à elle, cette année de grands pionniers ont été remis en honneur, à l'occasion des centenaires de l'abbé Le Bayon, de Dom Michel Le Nobletz et surtout de l'abbé Y.-M. Perrot (cérémonies de St-Vougay, le 29 mai, de Plouarzel, le 4 septembre 1977). Au Conquet, le 14 juillet, sur la tombe du grand missionnaire breton du XVIII^e siècle, a été évoquée la vie de cette haute figure, en ses alternatives de recueillement et de combats au pays Pagan.

M. D.

~~~~~

## PAYS GALLO

### TRIOMPHE DU BLE-NOIR 1978

Grâce à l'actif concours de son Président, l'abbé Brand, prieur de Montautour, cette manifestation traditionnelle a connu le premier dimanche de septembre un vif succès. Les cercles de Landéan et Chateaubriand s'y sont fait particulièrement remarquer ainsi que le groupe vendéen du Mouchoir de Cholet. Le jury d'élection de la Reine était présidé, en l'absence de la Comtesse de Rohan-Chabot, par le secrétaire général de notre Association.

~~~~~

FESTIVAL D'AUTOMNE DU PAYS GALLO

Il a été marqué, fin novembre 1977, à Vitré, par un cycle de manifestations et de conférences avec le concours de poètes et écrivains bretons connus (Markale, Le Quintrec), au Château et le dimanche à la Salle des Fêtes en matinée, par un beau spectacle de danses bretonnes, donné par le groupe gallo-breton de Rennes, qui a fêté en 1977, son quarantième anniversaire. De semblables manifestations ont été mises sur pied en 1978. Elles seront interrompues l'an prochain en raison des travaux prévus à la Salle des fêtes.

~~~~~

## FETE DE LA BOGUE D'OR A REDON

Cette manifestation annuelle, placée à la même époque, sous le patronage de Kendalch, en liaison avec le S.I. de Redon et le Comité d'Encouragement à la culture du Châtaignier, a permis l'audition de nos meilleurs chanteurs du pays gallo. Elle était accompagnée d'un Fest-Noz et d'une vente de produits du pays sous l'égide du Comité d'Expansion des Pays de Vilaine, animé par M. J. Viguetti.

~~~~~

LES AMIS DU PARLER GALLO

Cette Association qui, depuis deux ans déjà, s'emploie à la défense et à l'illustration du patrimoine culturel dans notre région, vient de sortir un opuscule de contes savoureux, fables et nouvelles (100 p.), prix de 20 F, en s'adressant à Mme Hyppolite, 40, rue de Dinard, 35780 La Richardais (C.C.P. 863-44 Z Rennes). Depuis sa fondation, cette association, qui a son siège à la Bibliothèque de Dinan, s'est répartie en plusieurs commissions et poursuit un travail sérieux et efficace tant sur le plan vocabulaire (glossaire) que de l'animation culturelle (spectacles). Elle a mis sur pied une bibliographie et une discothèque. Le 11 juin 1978, son conseil d'administration, réorganisé, a élu un nouveau président, M. Gilles Morin, professeur, auquel nous adressons les meilleurs vœux de bienvenue. Deux sections nouvelles ont été mises en place cet automne. A Fougères, avec Mme Corvaisier (Les Amis de Fougères) et à Rennes, autour de M. P. Guérin, 18, Square Léon-Bourgeois. Une exposition-vente est envisagée dans cette ville en janvier, à la Bibliothèque Municipale. L'Association du Parler Gallo, est maintenant représentée auprès du Conseil Culturel. Nos membres intéressés par ses activités sont invités à écrire à M. Halna du Fretay, trésorier, membre du bureau de notre Association, Manoir de Ranleon, 22270 Jugon-les-Lacs. Le premier numéro de la revue Le Lian est paru (Cotisations 50 F. Abonnement seul 30 F) (C.C.P. 863-44 Z Rennes).

~~~~~

GROUPE D'ETUDE ET DE RECHERCHE  
DES INFLUENCES RECIPROQUES  
ENTRE LA BRETAGNE ORIENTALE  
ET LA BRETAGNE OCCIDENTALE

Il faut éviter que le mouvement culturel breton sombre à son tour dans l'impérialisme linguistique et culturel. Un seul suffit. C'est pourquoi ce groupe d'études a publié le communiqué suivant :

— La Bretagne est UNE, tant par son passé que par son présent et par son avenir, et la Loire-Atlantique ne peut être exclue de son destin.

— La reconnaissance de cette UNITE, comme du rôle capital joué par la langue bretonne celtique pour la préservation de l'identité bretonne, ne doit cependant pas empêcher la prise en considération de la diversité linguistique et culturelle de la Bretagne.

— Il est clair que les concepts de Basse-Bretagne et de Haute-Bretagne sont illogiques, chargés de connotations péjoratives, et qu'ils ont montré leurs limites et leurs insuffisances.

— Il est tout aussi incontestable qu'à l'Ouest d'une ligne Plouha-Presqu'île de Rhuys on parle une langue bretonne celtique et qu'à l'Est on parle une langue bretonne romane communément appelée « gallo ».

— Par ailleurs il est évident que l'étude des arts et traditions populaires bretons laisse aussi apparaître bien des nuances culturelles entre l'ouest et l'est de la Bretagne.

— Cette reconnaissance de la dualité bretonne ne doit néanmoins pas déboucher sur des malentendus, des ambiguïtés, des fermetures, des refus et des divisions préjudiciables.

— C'est précisément pour lutter contre le repli sur soi, les jugements a priori, l'intolérance et l'ignorance qu'a été créé le G.E.R.I.B.

Les membres du G.E.R.I.B. :

— soutiennent fermement la poursuite et l'approfondissement du combat mené en faveur de la langue bretonne celtique ;

— appuient sans réserves les efforts, récents mais tout aussi légitimes, pour la défense et la promotion de la langue bretonne romane (gallo) ;

— refusent qu'un mur d'incompréhension ou d'indifférence s'élève entre Bretons ;

— sont pour la reconnaissance dans la vie publique de la culture populaire bretonne, qui a été opprimée et niée dans la partie est comme dans la partie ouest de la Bretagne et l'est toujours.

Les membres du G.E.R.I.B. jugent indispensable et urgent de montrer :

— que la Bretagne est UNE dans sa DIVERSITE ;

— que cette diversité linguistique et culturelle est une richesse et non un handicap ;

— que la langue bretonne celtique et la langue bretonne romane (gallo), loin de s'ignorer, se sont réciproquement influencées au fil des siècles ;

— qu'au sein même de la Bretagne orientale et la Bretagne occidentale il est nécessaire de tenir compte de ces entités humaines et physiques que sont les pays ;

— qu'on aurait tort de négliger les variantes locales tant sur le plan du parler que de la culture ;

— qu'il n'y a pas de sous-produits culturels en Bretagne (et ailleurs) ;

— que le danger principal est bien plutôt dans l'inflation de productions pseudo-culturelles et dans l'uniformisation.

Les membres du G.E.R.I.B. vont s'attacher à :

— recueillir et à publier tous les mots, expressions et tournures des phrases prouvant les échanges entre la langue bretonne celtique et la langue bretonne romane (gallo) ;

— étudier, en vue d'expositions et de publications, l'UNITE des arts et traditions populaires bretons dans leur DIVERSITE ;

— susciter et favoriser les recherches historiques portant sur la Bretagne en particulier sur les périodes allant du IV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle ;

— organiser des stages et conférences-débats portant sur les influences réciproques entre la Bretagne orientale et la Bretagne occidentale ;

— promouvoir les créations et manifestations s'appuyant sur le patrimoine culturel et linguistique breton et résolument tournées vers l'avenir.

Adresse : M. Laurent Motrot, 116, avenue Kennedy, Rennes.

~~~~~

MOUVEMENT POUR L'UNITE DE LA BRETAGNE

Ce mouvement très actif, spécialement en Loire-Atlantique, multiplie les démarches auprès des municipalités de ce département et de diverses personnalités capables d'user de leur influence pour obtenir l'intégration de la Loire-Atlantique. Il publie régulièrement un courrier destiné à assurer la liaison avec les associations membres. M. de Cossé-Brissac, président du Conseil Général de L.A., ne s'est pas déclaré hostile à un système de relations originales avec les départements bretons au triple point de vue de l'histoire de la géographie et de l'Economie. Mais il demeure réticent au sujet d'un processus de désengagement plus accentué des Pays de Loire. Dimanche 15 octobre 1978, une marche pour l'Unité Administrative de la Bretagne, a réuni dans les rues de Nantes, environ 4 000 personnes. Le matin, de nombreux stands avaient été érigés dans la Cour du Château des Ducs. Notre Association était représentée à cette manifestation. La veille, une délégation en musique s'était rendue devant le local de FR3 Pays de Loire. Le mouvement B.5 étend son action maintenant dans les cinq départements de l'ancienne province de Bretagne.

~~~~~

**UNION REGIONALE BRETONNE DE L'ENVIRONNEMENT  
(U.R.B.E.)**

Depuis l'Assemblée Générale de juin 1978, l'U.R.B.E. s'est engagée dans la voie d'une rénovation de ses structures et de son fonctionnement. De nouveaux statuts, élaborés en commission avec le concours de MM. Le Gentil (ACORMAT) et Danais (FAPEN), ont été soumis à l'approbation des associations membres réunies à Mûr-de-Bretagne, en session extraordinaire, le 30 septembre. Chaque département sera représenté au Conseil par deux membres élus respectivement par les organisations ayant vocation pour le cadre et le milieu de vie. Le même jour, un nouveau Conseil d'Administration a été choisi et M. Yves Rouger, élu président à la suite de M. Laurent, démissionnaire. Deux Vices-Présidents : MM. Danais (Ecologie), Fenard (Urbanisme), Secrétaire : Mme Buzare (Terroir Breton), Affaires Extérieures : M. Duigou. Trésorier : M. Yves Mazé, M. R. Goachet est délégué pour le Finistère Nord, Mme Queméré pour le Finistère Sud, Mme Borde pour le Morbihan (UNIVEM), M. R. Gautron pour la Loire-Atlantique, M. M. Duval pour l'Ille-et-Vilaine et M. Michel Guillaume, pour les Côtes-du-Nord. Lors de sa réunion du 14 octobre, le Conseil a pris position face aux projets d'implantation nucléaire en Bretagne et décidé d'un programme d'action immédiat. D'autres questions ont également été abordées : la participation de l'U.R.B.E. aux commissions départementales, le lancement d'un courrier de liaison entre les différentes associations, enfin la participation de nos membres à certains stages de formation (cours d'expression orale, journées sur l'Ecologie en Bretagne). Un calendrier d'actions communes est envisagé pour les prochaines réunions, dans le sens d'une coordination accrue entre associations de types divers, sur le territoire des cinq départements bretons. Nous adressons à notre collègue et amie Madame Borde, Présidente de l'Univem, nos bien vives félicitations pour sa récente promotion à l'Ordre National du Mérite.

**MOUVEMENT POUR LA PROTECTION  
DES MONUMENTS RELIGIEUX BRETONS  
(BREIZ SANTEL)**

Sous l'impulsion de son secrétaire général, M. Eric Bonnet, qui a remplacé M. de Caslou, le M.P.M.R.B., dont le siège est à Vannes, a organisé cette année plusieurs chantiers d'entretien, dont un de restauration totale (charpente et couverture) à la chapelle St-Etienne de Malguénac, avec l'aide de la fondation Langlois et de la population. Des comités d'action ont été mis sur pied dans plusieurs localités. Une souscription a été ouverte pour la chapelle de Plescop. L'Association publie un petit bulletin trimestriel, comportant avec le courrier des lecteurs des rubriques ayant trait tantôt à l'histoire des chapelles, tantôt aux vols, abandons et aliénations abusives... Le 17 novembre a été célébré en la chapelle St-Michel (St-Ave près de Vannes) un service anniversaire à la mémoire de ses deux fondateurs, M. Gérard Verdeau et Mme Claude Derveenn, ancienne présidente, disparue le 5 novembre 1978. L'éloge mortuaire de la défunte, née Le Bayon, connue pour ses œuvres littéraires sur le Morbihan dont elle était originaire, a été prononcée par le Chanoine Danigo. Le Président et le secrétaire général de notre Association assistaient à cette cérémonie.

**FEDERATION DES SOCIETES SAVANTES DE BRETAGNE**

Comme son Président en a exprimé le vœu dans une lettre circulaire du 28 juin 1977, une coordination des programmes d'activité des sociétés savantes de Bretagne s'impose pour éviter le chevauchement des dates retenues pour les diverses manifestations, une action commune aussi, pour défendre les intérêts de nos sociétés, obtenir une meilleure audience auprès des pouvoirs publics. Des travaux communs, des recherches et des inventaires permettraient d'assurer la défense du patrimoine culturel de la Bretagne dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie et élargiraient l'audience des sociétés savantes. Une aide de fonctionnement leur a été décernée au titre de la Charte Culturelle. Le secrétaire, M. Charpy, s'engage à tenir dans la chronique des mémoires, un compte rendu des activités de chaque société. Les Mémoires de 1977, qui renferment les actes du Congrès de Guingamp, consacrés en majorité à Anne de Bretagne et son époque, renferment un Bulletin Historique consacré aux publications des sociétés savantes depuis 1974 et un C.R. des travaux universitaires les plus marquants. Le Congrès annuel s'est réuni les 5, 6 et 7 septembre 1978 à Pornic. Les communications étaient centrées sur le thème de « La Mort en Bretagne ». G. Le Menu a traité de la mort dans les textes bretons (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup>). A. Croix des testaments en langue française à la même époque, X. de Boisrouvray de la mort violente au xviii<sup>e</sup> siècle, M. Vo Duc Hanh du « Save Fac Regem sous la Monarchie de Juillet en Léon », etc... le Cte de Malestroit des traditions viticoles dans le Pays Nantais. Le mercredi, une excursion à Noirmoutiers en bateau, a été organisée dans l'après-midi à l'issue de laquelle un vin d'honneur a été servi en mairie de Pornic. Le soir un dîner a réuni les Présidents. Le jeudi, l'excursion a permis aux congressistes de visiter les châteaux du Briord, La Garenne-Lemot en Clisson, La Noë-Bel Air et Goutaines.

**SOCIETE FINISTERIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE**

Le Directeur des Services d'Archives du Finistère nous fait part de la création de cette nouvelle Société qui se propose d'œuvrer par tous moyens (recherches, études, chantiers, etc.), à l'étude, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel de ce département. Plusieurs chantiers seront ouverts en 1979 sous son égide. Un bulletin annuel fera le bilan des actions entreprises et se propose de publier des articles scientifiques de haut niveau. Le sommaire du premier N° de la Revue qui est parue à la fin de cette année, se distribue en deux parties : Etudes (historiques, ethnologiques, linguistique bretonne) et Chroniques (généalogie héraldique, Monuments historiques et Sites, Archives, etc.). L'adhésion comporte avec la livraison du bulletin Gwechall et le droit de participer à toutes les activités de la Société. Cotisation : 30 F. Groupées : 40. Bienfaiteur : 100 F. (S'adresser aux Archives Départementales, M. Fagnen, 4, rue du Palais, Quimper.)

La Rédaction du bulletin de l'Association Bretonne fait remarquer que cette nouvelle Société ne se substitue pas à l'ancienne Société Archéologique du Finistère, toujours existante.

## ARTS DE L'OUEST

Etudes et Documents : *Le château du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*. 1978 Fasc. I (Université de Haute Bretagne) Beaucoup de châteaux, peu de monographies en Bretagne pour la période envisagée. Certes la bibliographie est multiple, mais elle concerne les familles non les édifices qui gagnent à être mieux connus. Dans notre province, souligne M. Mussat, l'idée romantique d'un art rural a jeté un discrédit sur les autres types d'architecture civile moderne. Cette constatation a conduit ce dernier, avec l'aide des services de l'Inventaire et de l'Université à consacrer deux fascicules à l'habitat rural puis deux autres à l'analyse de belles constructions du siècle dernier. Signalons dans le premier, les articles de Fr. et Mon. Mosser sur le château de KERLEVENAN en SARZEAU (au marquis de Gouvello) et de François Loyer « *Châtelains et Châteaux au XIX<sup>e</sup> siècle dans l'Ouest de la France* » lesquels sont replacés dans le milieu social, les conceptions architecturales et esthétiques qui les ont vu naître.

~~~~~

FOUILLES ANTIQUES EN BRETAGNE

Dans Gallia (1977) R. Sanquer en donne les comptes rendus pour les cinq départements. Parmi les universitaires, M. Langouët a poursuivi un remarquable effort de prospection terrestre et aérienne dans les arrondissements de St Malo et Dinan dont les résultats ont été publiés dans les deux derniers cahiers de son *Centre d'Aleth*, diffusés par la S.A. de St Malo, rue du Péllicot. Il a également mené à bien la fouille des briquetages d'Hirel (Les Bouilleurs de sel gallo-romains du marais de Dol. Pub. *Cahiers du Pays de Dol*. Conférence à la Fresnais, 16 mars 1977). De son côté, le professeur L. Pape a pris en charge la fouille de sauvetage de la fontaine St-Uriac à Corseul et le sondage de l'enceinte de Rennes. Il a publié dans le *Bul. de la S.A. d'Il. et Vil.* (1978, p. 86 à 91), les résultats d'autres fouilles opérées rue de Dinan lors de l'édification de l'Ecole Technique du Bâtiment. M. C.T. Leroux a effectué avec Y. Lecerf, la majorité des fouilles de sauvetage concernant l'âge du Fer. Les prospections dans le Morbihan (Berric, Carentoir, Guer, Landevant, Missiriac, Nostang, Pluherlin, Sarzeau, Vannes) ont été opérées sous la direction de M. Patrick André, tandis que M. J.-P. Le Bihan a consacré une grande partie de son temps au sauvetage de l'important site urbain de Quimper. (Locmaria) M. Galliou (Brest) a assuré les fouilles de la ville de Pontcroix. Les résultats en ont été publiés, ainsi que ceux des travaux opérés à Plomarch (Douarnenez) dans *Gallia* (1977, Fasc. 2, p. 335-367) ainsi que dans *Archéologie en Bretagne* (4 fascicules trimestriels). Le N° 3 est consacré aux Namnetes et le N° 4 aux résultats des fouilles de 1978, dont nous donnerons un C.R. l'an prochain (Faculté des Lettres de Brest, B.P. 860, 29279 Brest).

~~~~~

## BIBLIOGRAPHIE

## LES LIVRES

### DEUX ROMANCIERS LAUREATS DES ECRIVAINS DE L'OUEST

---

Henri de Grandmaison, qui est Directeur des Services Régionaux d'Ouest-France, vient de publier aux éditions Lattes un roman « La Dernière Chasse », que vont apprécier tous les amis de la Nature. Cet ouvrage a trait à la Chasse à Courre, dont on sait qu'elle fait actuellement l'objet d'une vive polémique. H. de Grandmaison en a parlé avec compétence, en écrivain et en poète, rendant hommage à une tradition noble et trop ignorée du grand public. Roger Laouenan, qui est journaliste, comme lui, connaît fort bien la Bretagne, dont il a déjà dépeint certains aspects dans un ouvrage consacré à la poétesse Angela Duval, bretonnante. Dans le « Dernier Breton », il nous présente un vieux paysan des Monts d'Arrée qui voit avec désespoir disparaître tout ce qui a été son environnement et qui se révolte contre ceux qui veulent détruire ce qui a été sa raison de vivre. Voici deux bons livres dont nous recommandons la lecture. On n'y trouve ni scandale ni intrigue policière, mais une étude approfondie du drame que traverse à notre époque, ceux qui assistent, souvent impuissants, à la destruction de tout ce qui faisait le charme de nos provinces. Ce cri des écrivains de la jeune génération est à marquer d'une pierre blanche car il apparaît comme le cri du cœur ; il appelle nos compatriotes à se mobiliser contre la transformation brutale ou insidieuse de nos plus beaux sites.

M. D.

.....

C. CHAMPAUD

## LE SEPARISIANISME

Rennes Armor-Ed., 1977, 137 p., C. II

~~~~~

L. ERGAN et Loëz LAURENT

VIVRE AU PAYS

*comment guérir le mal français
de la concentration des hommes
de l'argent du pouvoir*Les Sables d'O., Ed. Le Cercle d'Or, 1977, 180 p. in 8°
Cartes et graphiques

Aux yeux du président de notre C.E.S., ce sont pas tant les velléités d'autonomie plus ou moins accusées des anciennes provinces, que la dévorante volonté de puissance de la région parisienne qui, loin de l'unifier, coupe la France en deux. Pamphlet classique ? Non. Hélas, c'est la réalité qui est excessive non sa dénonciation. L'Eldorado parisien, c'est la mafia des marchés publics, la dictature des cabinets d'architecte et d'ingénierie, la concentration des emplois nobles, et rémunérateurs, le pullulement des centres de recherche, des sièges sociaux, de l'information, de l'édition. Le séparisianisme, c'est surtout l'alliance de la bureaucratie et de la technocratie, une concentration de talents et d'ambitions qui aboutit en fait à une neutralisation terne et au gaspillage humain et financier. Structuellement, ce phénomène renforce l'inflation, nuit à l'emploi, cristallise les inégalités. Le surcoût parisien, dû aux contraintes du gigantisme, au prix des transports, des villes nouvelles, pèse sur l'ensemble du pays. Paris ne vit plus désormais que de l'importation massive d'une main-d'œuvre étrangère et provinciale destinée à parer à un recrutement indigène déficitaire, qui s'aggrave, spécialement dans les petits emplois. L'écart moyen des revenus disponibles entre un provincial et un parisien est de près de 45 %. En fait, nos provinces ne devraient pouvoir compter que sur elles-mêmes. Comment renverser la vapeur ? « Kreis allemand, comté britannique, canton suisse, en maints endroits trouve à s'exprimer dans les institutions, la solidarité des villes et des campagnes, des hommes et de leur environnement... »... L'ingénieur L. Ergon et le staticien L. Laurent, sont co-auteurs du livret « Bretagne une ambition nouvelle », publié il y a six ans sous les auspices du CELIB. « Vivre au pays » est le prolongement logique et naturel de cet ouvrage qui contribuera certes à populariser en France la notion de « région » et de « pays ». Dans un livret de 177 pages, agrémenté de schémas et de cartes suggestives et accablantes, les A. analysent les causes profondes d'un mal qui conduit l'Etat et les contribuables à dépenser sans cesse

davantage dans des processus cumulatifs mortels. Il ne suffit pas en effet de dénoncer à la sauvette et souvent injustement comme l'a fait A. Peyrefitte. Quels remèdes proposer ? La seconde partie nous les suggère : Un découpage administratif, le « pays arrondissement » préféré au pays canton ou au département, peut constituer autour d'une ville moyenne, le lien idéal d'expression d'une nouvelle solidarité. Au-dessus de ces pays, une région forte qui les fédère. Les réformes proposées supposent un autre prélèvement et une répartition différente du produit des taxes et des impôts : il importe en effet « de subventionner les hommes où ils sont et non là où ils vont », souvent plus ou moins contraints. A partir d'une nouvelle analyse de la croissance des villes, les A. montrent qu'une politique centrée sur la satisfaction des besoins là où ils s'expriment, ne peut que favoriser et renforcer encore la concentration des hommes et des activités. Seule une révision déchirante des modalités de répartition des finances publiques dans des cadres territoriaux associant villes et campagnes, peut permettre d'espérer l'arrêt de ce processus mortel pour notre civilisation.

~~~~~

## MAI BRETON

par Georges Pierret, 1978, 144 p. in-8°. Prix : 27 F.

Pourquoi le C.E.L.I.B. ? Pourquoi ce succès... ses échecs ? Pourquoi son éclatement actuel qui prive la Bretagne de son fer de lance ? Quel avenir pour cet organisme ? Pour son ancien secrétaire général, l'heure du bilan a sonné. Cet ouvrage est l'histoire vraie du C.E.L.I.B., racontée par un homme qui fut au cœur des événements et des négociations menées avec Georges Pompidou pendant les événements tragiques de mai 1968. C'est aussi celle, mouvementée, des rapports entre la Bretagne et Paris au cours des vingt dernières années.

~~~~~

HISTOIRE DE BRETAGNE

3^e partie :*La Bretagne Province*Ed. Skol Breiz, 1978, 240 p., 40 F.
(P. Grall, J. Guiffan, Ch. Robert, J. Tanguy)

~~~~~

## TRAVAUX UNIVERSITAIRES

Monique Chauvin : *Les comptes de la Châtellenie de Lamballe (1387-1482)*. (Institut Armoricaïn de Recherches, Rennes, N° 21.)

J. Lagrée : *Le Diocèse de Rennes au XIX<sup>e</sup> siècle*. (Id., Rennes, N° 22.)  
 Barthelemy Pocquet du Ht-Jussé : *Correspondance politique de Barthelemy Pocquet, rédacteur du Journal de Rennes (1848-1878)*. (Id., Rennes, N° 21.)

~~~~~

TEXTES ET DOCUMENTS

La Bretagne de la fin du XVIII^e siècle, d'après le mémoire de Béchameil de Nointel. Rennes, 1976, 218 p., par J. Béranger. *La Bretagne en 1665, d'après le rapport Colbert de Croissy* (Cahiers de Bretagne Occidentale N° 2), décembre 1978 (Prix : 75 F, au Centre de Recherche Bretonne et Celtique, Faculté de Lettres de Brest).

~~~~~

*LES FORETS SEIGNEURIALES EN BRETAGNE AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE*  
 par Michel Duval  
 Rennes, 1978, 154 p., Index et Tables

Cette époque voit s'accuser la rupture de l'équilibre agro-sylvopastoral traditionnel et s'approfondir les désordres qui s'accuseront dans la suite. Le public y trouvera des aperçus divers sur la consistance des anciens massifs seigneuriaux, leur exploitation, leur gestion, les nouveaux débouchés (bois de marine), l'apparition des forges et verreries, les premiers aménagements, le régime successoral. En vente chez l'auteur. Prix : 45 F + le port, 2, rue V.-Hugo, Rennes.

~~~~~

L'EPOPEE DE LA BRETAGNE, UN JOUR D'ETE A SAINT-CAST
 par Pierre de la Condamine
 Cahelais. Ed. « Le Bateau qui vire », 1977, 372 p., II, relié

C'est une magnifique illustration des gloires de la Bretagne que vient de nous donner l'excellent écrivain et historien de Guérande. L'iconographie de Fr. de la Perrière est de qualité. A ses desseins, cartes et blasons, l'A. a ajouté une vingtaine d'illustrations. Cet événement célèbre de la Guerre de Sept ans, est replacé dans son contexte militaire et diplomatique. Une seconde partie est consacrée aux combattants volontaires : c'est, à la gloire de l'Hermine, un armorial souvent blasonné de nos vieilles familles bretonnes, véritable essai de sociologie provinciale, la troisième partie (L'armée du Roi) vient heureusement compléter cette remarquable enquête.

~~~~~

#### UN OFFICIER DANS LA TOURMENTE REVOLUTIONNAIRE :

ANDRE DESILLE

par Pierre Le Bastart de Villeneuve  
 (Paris, Nouv. Ed. Latines, in-8°. Prix : 35 F)

Cette minutieuse reconstitution historique nous permet de revivre la Geste de ce jeune officier de 23 ans, confronté à une mutinerie militaire dans un contexte déjà révolutionnaire. Nous y voyons les régiments ballottés entre la vieille discipline des Armées royales et le laisser-aller engendré par les idées nouvelles. C'est l'honneur de son petit neveu que d'avoir tiré de l'oubli cet épisode tragique dans des pages d'une grande élévation morale. Il faut lire ce livre qui peut être commandé à notre collègue ou acheté dans les bonnes librairies.

~~~~~

LA CHOUANNERIE SUR LES PAS DE CADOUDAL

par Jean Rieux
 (Quimper, 1976, 375 p., in-8°, Ed. Nature et Bretagne
 préface de S. de Cadoudal)

~~~~~

#### LA BATAILLE DE KERGUIDU

par Ian Inisan  
 Reed, Paris, L. Laffont, 1977, 362 p., in-8°

~~~~~

LA CHOUANNERIE EN PAYS GALLO

par Ad. Orain
 Reed, Rennes, Armor Ed., 239 p., in-8°

~~~~~

#### JEAN CHOUAN, HEROS DE LEGENDE

par M.-C. MEAUX  
 Paris, F. Lanore, 135 p., in-8°

~~~~~

BOISHARDY, GENERAL DES CHOUANS

par Jeanne Aigueperse
 F. Lanore, 135 p., in-8°

~~~~~

## HISTOIRES DE CHOUANS

Job de Roincé  
Lanore, 1978 (Prix : 30 F)

~~~~~

LA VIE A RENNES PENDANT LA REVOLUTION

Cahiers inédits présentés par Pierre de la Haye
(Rennes, 1978, in-8°)

On ne comprend pas la résistance farouche opposée par les Bretons aux lois nouvelles de la République, les crimes et les excès commis de part et d'autre, sans en évoquer les causes immédiates : la conscription et la constitution civile du clergé. Sous forme de dialogues, un prêtre de Plounévez-Lochrist a évoqué ces combats, faisant la part belle aux excès des bleus. Son ouvrage, publié en 1877 en breton léonard, vient d'être traduit en français par M. Yves Le Berre, avec une préface du Ch. Falchun. L'importance sociologique de Emgamm Kerguidu a été soulignée ailleurs ; constituée d'une suite de séquences bien emboîtées, cet ouvrage se lit comme un roman. Il est cependant plus satisfaisant intellectuellement d'accéder au texte original. Grâce aux éditions Al Liamm, il vient d'être mis à nouveau à la disposition du public bretonnant : il s'agit en effet d'un classique qui, comme l'a souligné Fanch Eliès, a joué un rôle important dans la constitution du breton littéraire moderne marquant la rupture avec le « brezoneg beleg ». Il était naguère très répandu dans les campagnes du Léon. Compte tenu de l'évolution des mentalités, il est significatif de voir que cet ouvrage, qui abonde en scénarios habiles et parfois cocasses, est appelé à devenir à nouveau un « best seller » breton. L'écrivain A. Orain, qui collabora au siècle dernier à de nombreuses revues bretonnes, est bien connu de nos compatriotes par ses travaux de folklore et de géographie, ses contes et ses chansons du pays de Rennes. Ce sont cette fois des anecdotes, des témoignages et des souvenirs inédits, qui voient le jour, nouvel apport à une œuvre déjà riche, qui sera appréciée par la génération actuelle. Quel breton pourrait passer devant la Fosse-Hingant sans évoquer la tragédie qui conduisit au sacrifice de La Rouërie, à Moncontour, sans évoquer le chevaleresque et insaisissable Boishardy, près du bois de Misédon, sans se souvenir que là repose le légendaire Jean Chouan, héros calomnié parce que méconnu ? Rendons cet hommage posthume à notre regrettée Mme M.C. Meaux, de nous avoir laissé une biographie singulièrement attachante de cet homme, chez qui le sens de l'honneur le disputait à la loyauté et au courage et qui mourut en défendant ses deux sœurs. L'ouvrage de Jeanne Aigueperse, également édité chez Lanore, est plus romancé. Il se lit néanmoins d'un seul trait et contribue à perpétuer la mémoire de ce hardi gentilhomme dont l'Association Bretonne honorera bientôt le souvenir à proximité de l'endroit où il fut abattu traitreusement.

ment. Rares sont les livres scolaires qui évoquent la chouannerie d'une manière vivante et nos jeunes ignorent trop souvent quels furent les exploits des Chouans. L'ouvrage de M. J. de Roincé leur est particulièrement destiné. Nous revivons avec lui tour à tour, l'évasion de « Sans Rémission », la mort de Jean Chouan, les combats des frères de Saint-Hilaire, les aventures de Joseph Coquereau, de Jambé d'Argent et une dizaine d'autres récits historiques tout aussi passionnants. Mieux que les contes d'Orain qui viennent d'être réédités, les Echos inédits de Joseph Séveno constituent de leur côté un document du plus haut intérêt. Dans les Carnets de ce bourgeois, on trouve quantité de détails sur la vie quotidienne à Rennes sous la Révolution. Ce récit pittoresque présenté par un ancien journaliste, doublé d'un excellent érudit, complète très heureusement les ouvrages bien connus de nos historiens locaux.

~~~~~

## MONOGRAPHIES ET RECUEILS LOCAUX

Parmi les plus intéressantes d'entre elles, nous nous bornerons à signaler pour les années 1977 et 1978 : *Le Finistère*, Recueil collectif, mi livre, mi album, doté de 70 illustrations où nous relevons une introduction de H. Quéffelec. La partie historique est traitée par Yves Le Gallo, la géographie physique par J. Garreau, la société par J. Hélias (prix : 129 F). Les Editions de la Cité, rue de Siam à Brest, ont publié également : *Le Château de Brest*, du capitaine de frégate F. Bellec, illustré de dessins à la plume de l'A. ainsi que de gravures extraites de la Bibliothèque et du Musée de cette ville. C'est avec intérêt que nous suivons l'histoire mouvementée de cette forteresse depuis ses fondations gallo-romaines jusqu'à nos jours, à travers la Guerre de Cent ans, celle de la Ligue, jusqu'à ce que Vauban lui ait imprimé sa marque, indissolublement liée à celle du port de Guerre. *Le Pays de Léon*, de son côté, vient de faire l'objet d'une nouvelle publication, sous la plume érudite de notre collègue Michel de Mauny (Rennes, Armor-Ed., 1977, 399 p. illustrées), ouvrage qui constitue un guide sûr à travers le pays de Saint-Pol, le pays Pagan, les abers, les environs de Brest et de Morlaix (monuments, récits et traditions). Rappelons *Plougasnou, Mille ans d'Histoire*, de notre compatriote et ami, M. Joseph Floch, renfermant la recension complète des monuments, frairies et maisons nobles de cette paroisse du Trégor Finistérien à laquelle il est si attaché, œuvre d'amour, dans la grande tradition de nos vieux maîtres imprimeurs (Mayenne, J. Floch, 1976, 206 p., in-4°).

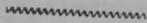
*Mesquer, Quimiac, Saint-Molff*. Dans la Boucle du Mes (216 p., Impr. Mayennaise, illust.). M. l'abbé P. Mercier et M. Yves Horeau,

qui ont été nos guides à Guérande, ont mis en commun leur passion de l'histoire et leur parfaite connaissance de la vie locale. Fort attaché à son ancienne paroisse de Mesquer, M. P. Mercier a su en être le chantre, ressuscitant ses coutumes, ses mœurs, ses hommes et ses traditions. — Une nouvelle *Histoire de Tréguier*, ville épiscopale, de J. de la Haye, est sortie en 1977 aux Ed. Armor, ouvrage très dense, et très documenté, qui vient heureusement compléter celui que notre collègue M. P. Barbier a consacré naguère au pays et à l'ancien évêché du même nom.

Pour le Penthièvre, le Cte Daniel de la Motte-Rouge, a écrit un volume consacré à la *Châtellenie de Lamballe* (Vieilles demeures, Vieilles Gens), qui comporte une très riche iconographie tirée de ses papiers de famille. L'ouvrage est agrémenté de plans anciens, de desseins inédits, de portraits de célébrités de la région et de tableaux généalogiques d'un réel intérêt. (Prix : 250 F chez l'auteur.)

Au pays de Josselin, il convient de signaler la petite monographie de l'abbé E. Nizan « *Guégon, Coët-Bugat, Trégranteur*, œuvre d'un enfant du pays, très circonstanciée, dotée d'une préface de notre collègue et ami M. Yves du Halgouët, conseiller général et maire de cette commune.

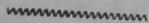
M. Morel, qui fut notre guide éclairé, au congrès de Dinan, dans l'église de *Saint-Pierre de Plesguen*, récemment restaurée vient de faire paraître une monographie de cette commune en deux volumes, très fouillés (Rennes Impr. Simon), dont il a tenu à nous faire hommage. De son côté, un de nos collègues, M. Durand-Noël, vient de nous donner avec *Argentré du Plessis* une remarquable étude de ce pays, de ses monuments, de ses familles singulièrement celle du Plessis-d'Argentré, aux archives de laquelle il a eu accès. Cet ouvrage, qui est poursuivi jusqu'à nos jours, renferme de nombreuses pièces dont certaines inédites sur la chouannerie au pays de Vitré et les membres les plus illustres de la famille du Plessis, toujours vivante aujourd'hui.



#### LE RENOUVEAU DES ETUDES BRETONNES AU XIX<sup>e</sup> SIECLE

par Bernard Tanguy

440 p., in-8°, 1977. Col. 10/18 (La Nation en Question) avec une réédition de Hersart de la Villemarqué. *Essai sur l'Histoire de la Langue Bretonne*, 394 + 30 pp. in-8°.



#### LES ORIGINES DE LA LANGUE BRETONNE

par F. Le Falc'hun

Tome I, 1977, Roneotyp. Col. Studi. fig.

Le celtique des immigrés de Petite Bretagne n'a pas refoulé systématiquement d'Armorique au v<sup>e</sup> siècle, un latin qui s'y serait

imposé comme il était de bon ton de le croire à l'Université depuis Joseph Loth ; il n'en a pas chassé non plus le gaulois qui y était demeuré vivace lors des premières implantations qu'il convient en fait de situer au moins un siècle plus tôt (Miss Chadwick). Bretons et Gallois sont sans doute cousins mais cousins éloignés. Ce sont deux survivances périphériques d'une même langue qui a recouvert autrefois la majeure partie de la Grande Bretagne et de la Gaule et dont le professeur Le Falc'hun a retrouvé les traces aussi bien en Gascogne qu'en Auvergne (cf. *Les Noms de lieux celtiques*, 2 vol.). Cette argumentation historique, un moment occultée par les outrances pseudo-linguistiques de l'Ecole de La Villemarqué, n'est point nouvelle. Ce fut le mérite insignifiant de notre antique Association d'avoir permis que les plus nobles débats soient élevés en son sein avant qu'ils ne retombent, comme aujourd'hui, dans le serail et le foirail universitaire. Les disciples du grand Aurélien de Courson y trouvèrent une tribune à la hauteur de leur talent. Cette tribune fut aussi ouverte à des contradicteurs comme le Dr. Halleguen, jugés alors curieusement « anti-bretons ». Faisant le procès de médiocres linguistes mués tardivement en pieux zélateurs, l'A. ne se fait pas faute de critiquer la « Vieille Doctrine » dont il veut faire l'apanage de nos anciens Directeurs, auxquels il reproche insidieusement leur fidélité, rarement démentie, à l'Union du Trône et de l'Autel. Que ces prises de position naïves et outrancières aient servi *bien plus tard*, de tremplin aux tenants des thèses séparatistes, la responsabilité ne saurait en incomber *exclusivement* à ces esprits romantiques certes mais demeurés profondément attachés aux valeurs chrétiennes de civilisation qui aujourd'hui, sous des influences délétères, sont attaquées de toutes parts. Le renversement dialectique opéré à ce propos a de quoi surprendre de la part de ceux-là qui s'en font aujourd'hui les habiles promoteurs. D'aucuns peuvent ironiser sur le « cordon sanitaire » que nos vaillants aèdes s'appliquèrent alors à dresser autour de cette « terre sacrée », demeurée encore à l'époque, à l'abri des virus secrétés par le monde moderne. En patronant tour à tour, à ce sujet, les thèses les plus contradictoires, l'Université des Lumières s'est sagement employée à jouer la régente hypercritique en la matière sans d'ailleurs parvenir à accorder ses violons ni même à faire régner l'ordre en son sein. Les résultats en sont aujourd'hui navrants. De nouvelles querelles entre Anciens et Modernes joints aux incidents scandaleux qui se sont déroulés il y a un an à la Section de Celtique de l'I.U.R. de Rennes-Villejean, en sont les récentes illustrations. Piteux magistère en vérité ce celui qui est bourré de tels complexes. Nous ne saurions en tout cas servir d'alibi à des débats aussi médiocres... et aussi envenimés. En exaltant parfois gauchement la Bretagne, sa langue, ses héros et ses traditions, jusqu'alors ignorés et trop souvent méprisés, en ouvrant les premiers la voie, dans tous les domaines à des recherches approfondies qui seront reprises ultérieurement chez nous par nos sociétés savantes et d'agriculture, nos Directeurs d'alors entendaient avant tout, ne l'oublions point, faire *œuvre utile* pour la Patrie Bretonne. Aujourd'hui, alors que ces valeurs et ces traditions sont trop souvent sapées et disqualifiées, c'est toujours l'honneur de la Bretagne qu'elle défend face à ces dangereux néo-zélateurs... Il est permis de douter que la méchante réédition de ce morceau de bravoure que fut l'Essai du Vte de la Villemarqué, avec la reproduction confuse in fine des

notes personnelles de l'auteur, ait été salulaire. Cette retranscription est d'une complexité telle qu'elle sera, sans doute, inutilisable par le chercheur. Il est douteux qu'elle tourne finalement à la gloire de nos vieux idiomes si arbitrairement disséqués, dans l'ignorance de tradition populaire orale, dont un exemple récent vient de prouver qu'elle n'est point éteinte. Le petit précis du Chne Le Falc'hun (Studi) constitue par contre une bonne mise au point de la question, à la lumière de découvertes récentes. Il sera consulté avec intérêt, aussi bien par les étudiants que par les amateurs.

M. D.

## ARTISTES BRETONS

### INITIATION A L'ART DES IMAGIERS BRETONS

par V.H. Debidour  
(Photos Le Doaré. Ed., 32 p., in-8°)

Ce n'est point une savante iconographie, mais un vade mecum plus modeste, limité aux saints de toute l'Eglise, les plus fréquemment représentés dans nos églises et chapelles bretonnes. Les illustrations en font la saveur et le commentaire est l'œuvre d'un historien autorisé.

### PEINTRES DE BRETAGNE

par Denise Delouche

La Bretagne nous était surtout connue jusqu'ici à travers ses monuments et ses sculptures en granit ou en bois et la peinture restait encore à découvrir, d'autant que nous n'avions conservé le souvenir pour le XIX<sup>e</sup> siècle, que de décors grisâtres et brumilleux, voire sinistres. C'est une révélation et une révolution dans nos idées que nous apporte l'A. tout au long de sa thèse. Ceux dont elle nous parle ne sont pas tous des Bretons, comme leurs successeurs de l'Ecole de Pont-Aven. On y retrouve des noms célèbres attirés par la Bretagne bien avant Emile Bernard et Gauguin, des artistes remarquables comme Ollivier Perrin, Valentin François, Yann Dargent et les frères Ozanne, Deyrolle et Luminais, dont les œuvres aujourd'hui dispersées, sont généralement inconnues des Bretons. Le livre com-

porte le catalogue des œuvres, le répertoire des hommes, la chronologie des faits et la documentation. Il est enrichi de 21 croquis et de 150 illustrations choisies avec soin qui ouvrent pour le lecteur un voyage étonnant.

## HAGIOGRAPHIE : TRADITIONS RELIGIEUSES

Dans ce domaine, deux ouvrages sont venus en 1977 enrichir notre littérature. Celui du Père J. Chardonnet : *Le Livre d'Or des Saints de Bretagne* (Rennes Armor Ed., 382 p., in-8°, couv. il.). En Préface, l'A. s'ouvre sur les raisons de ses choix qui ne furent pas guidés uniquement par la célébrité ou cantonnés aux religieux de pure ethnie celtique. Ermengarde, François d'Amboise, Charles de Blois y figurent à côté d'autres noms moins connus, mais illustrés par une longue tradition écrite ou iconographique : les saints de la grande époque bien sûr, inséparables de l'histoire du Haut Moyen-Age breton. L'auteur n'a pas voulu les reléguer systématiquement dans un passé lointain jugé souvent légendaire et nous les a fait revivre. Il a adjoint à ce corpus alphabétique deux recueils complémentaires ; celui des martyrs bretons de la Révolution Française ; celui aussi des serviteurs et servantes de Dieu (La Bonne Armelle, Catherine Danielou, Jeanne Jugan, Keriololet, Nicolazic, le Père de Closrivière, etc. index).

De son côté Charles *Le Quintrec* a consacré à *Sainte Anne d'Arvor* (Paris, 1977, Ed. S.O.S., 203 p. illust.), un véritable poème en prose en l'honneur de la patronne des bretons. Il ne s'agit là ni d'une savante étude critique, ni d'un livre de morale ou de stricte dévotion, mais l'évocation de ce que cette apparition fut pour le simple Nicolazic, de ce qu'elle est demeurée aux yeux des bretons : retour aux sources de traditions pré-chrétiennes de sublimation et de divine protection.

### BRETAGNE TERRE SACREE. UN ESOTERISME CELTIQUE

par le Dr Gwenc'hlan Le Scouezec

Ce dernier, dont nous connaissons déjà les 3 volumes de la *Bretagne Mystérieuse* (Tchou ed.), nous ouvre à travers les contes, la musique et la danse, un univers à caractère initiatique, proche de cet autre grand monde celtique, vers lequel la vieille terre d'Armorique servait jadis, de passage depuis des millénaires (Ed. Albatros, 1977, 228 p., in-8°, illust.).

## AU SUJET DU TRO-BREIZ

par Charles Mendès

(Rennes Impr. Réunies, 1978, 126 p.)

C'est un ouvrage critique d'une grande érudition dont l'A. a tenu à faire hommage à notre Association, ainsi qu'à tous ses amis bretons. Après avoir rappelé le souvenir de ce grand pèlerinage, il s'est permis d'émettre, au sujet du parcours suivi par les foules pieuses de jadis, une hypothèse différente de celle de Florian Le Roy. L'itinéraire reconstitué par lui sur sa partie N. entre Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dinan et Dol, est particulièrement intéressant, il s'appuie sur l'état des sections de communes et la toponymie. L'ouvrage est doté d'une carte, d'illustrations et d'une bibliographie abondante. Avec les études de M. Le Guennec et du Ch. Abgrall pour la partie sud aujourd'hui très recherchées, c'est sans doute la meilleure contribution récente à un sujet qui passionne tous les Bretons. — En vente chez l'auteur, 49, rue Lafond, Rennes. Prix : 80 F + 8 F d'envoi. C.C.P. Rennes 656-72 E. Tirage limité à 200 exemplaires.

~~~~~

ER LANNIG (J. Marquer)

PIERRE NOURRY

Recteur de Bignan, curé de la cathédrale de Vannes et écrivain de langue bretonne (1743-1804). T. I. (Thèse de littérature celtique), Les Presses Bretonnes, Saint-Brieuc, 1978, 310 p. couv. illust.

Au cours de la deuxième partie du XVIII^e siècle, le Broerec a connu des écrivains féconds qui surent faire honneur à leur langue ancestrale et publièrent leurs manuscrits. Malgré leurs mérites, Pourchasse et Marion manquaient d'originalité. Il n'en va pas de même de P. Nourry, enfant de Lauzach, qui bénéficia du regain de piété consécutif aux Missions Bretonnes et à l'œuvre des Retraites au pays Vannetais. Nommé prêtre à Bignan, il dut à la Révolution, s'exiler en Bretagne et au Portugal. M. Marquer, dans sa biographie, a mis largement à contribution les travaux de M. Le Jobioux, dans la revue « Bredia er Fe » (1843-1845), aujourd'hui introuvables. Les travaux de Le Falher et les Mémoires de Pierre Guillemot lui ont permis d'éclaircir bien des aspects de la Chouannerie dans le « Royaume de Bignan ». De retour à Bignan en 1801, il fut bientôt à Vannes. Nous lui sommes redevables de poèmes, cantiques et ouvrages de dévotion admirables, aujourd'hui trop oubliés. C'est l'honneur de M. Marquer d'avoir fait revivre pour nous cette grande figure, toujours vénérée à Bignan.

~~~~~

## LE CATHOLICON

de Jehan Le Lagadeuc

Edition de J. Calvez, Tréguier, 1498. Précédé d'une introduction et d'une présentation sur le Breton du XV<sup>e</sup> siècle par Christian-J. Guyonvarc'h, Maître Assistant de celtique (Rennes II).

Pour la première fois nous disposons d'une reproduction complète et exacte de l'édition originale du premier dictionnaire breton du Moyen-Age. C'est la contribution la plus importante à la connaissance du moyen Breton depuis le Glossaire d'E. Ernault. Elle présente avec ses commentaires et ses équivalences en français et latin médiévaux, toutes les garanties scientifiques désirables. (Prix : 350 F.)

DICTIONNAIRE ETYMOLOGIQUE DU BRETON ANCIEN, MOYEN MODERNE, par le même auteur. C'est le premier grand ouvrage d'ensemble présentant le breton dans son histoire littéraire et dialectale, à travers les gloses, les cartulaires, les lexiques, les dictionnaires et les textes. Il intéresse non seulement les celtisants mais les romanistes et, en général, tous les médiévistes sans oublier les spécialistes du celtique insulaire (goédelique et brittonique).

~~~~~

REEDITIONS

Signalons la réimpression sous couverture illustrée, du livret historique sur RIEUX, édité en 1945 par notre regretté secrétaire général, le Comte de Laigue.

Aux Editions de Culture et Civilisation à Bruxelles, le célèbre recueil de la BRETAGNE CONTEMPORAINE (Sites, Monuments, Costumes, etc...), reproduction intégrale de l'édition de 1865, en couleur, avec 165 illustrations. (Prix : 1 050 F.)

— DINAN, MILLE ANS D'HISTOIRE, de M. Monnier, décédé.

— ETUDES SUR LE VIEUX NANTES, du Chanoine Durville (2 volumes, 1038 pages).

— HISTOIRES DES VILLES BRETONNES : VANNES (Lallemand), MORLAIX, (Daumesnil), LORIENT (Jegou), BREST (Delourmel) (Lafitte Reprints).

— HISTOIRE DE LA REVOLUTION... EN BRETAGNE, par A. du Chatellier, 4 tomes, chez Morvran (1976-1979).

~~~~~

## POESIE BRETONNE

- *LES BARDES ET POETES NATIONAUX DE LA BRETAGNE ARMORICAINE* (Anthologie des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles), par Cam. Le Mercier d'Erm (1 vol., 800 p., reprod. en fac. sim., 78 F.).
- *LE BRASIER DES ANCETRES*. Poèmes populaires de la Bretagne, Ed. bilingue, texte établi par Loeiz Ar Floch., 2 Vol. (16,60 F chaque).

~~~~~

EN SOUSCRIPTION

Le second tome de l'Encyclopédie Bretonne consacrée au regretté *Xavier de Langlais*, peintre écrivain et illustrateur breton (M. Kervella, Kanavedenn, 11, rue de la Fonderie, Rennes).

Une traduction bretonne de la Divine Comédie de Dante nous sera offerte par l'abbé Per Bourdellès. Les trois adaptations (Brizeux, Lamennais, Masseron) ayant été éditées précédemment en langue française (Bohlaus-Verlag, Koln, Wien).

~~~~~

## ARMORIAL GENERAL DE LA FRANCE. BRETAGNE

par Ch. d'Hozier

Reed. du man. de la B.N. pub. à Rennes, chez Larcher en 1930, par R. Chassin du Guerny, avec une introduction de M. Bourde de la Rogerie. On sait qu'en 1696, Louis XIV prescrivit que soient pourvues d'armoiries toutes les personnes jugées capables d'en porter. Ces armoiries n'étaient pas alors le privilège de la noblesse. Bourgeois, marchands et artisans possédaient les leurs, ainsi que les communautés religieuses. La réimpression en fac-similé de cet ouvrage indispensable, rendra de grands services aux chercheurs. La recherche y est extrêmement facile grâce à une table de 86 pages (noms propres, noms de lieu). Les professions sont fréquemment citées, de même que les propriétés et les terres et c'est toute la société bretonne d'alors qui resurgit à nos yeux (2 tomes. Prix : 265 F).

~~~~~

Liste des Membres de l'Association Bretonne

ANNÉE 1979

M. le Cardinal GOUYON, archevêque, 3, Contour de la Motte, 35000 Rennes.
Mgr BOUSSARD, évêque, 8, rue Richemont, 56000 Vannes.
Secrétariat de l'Evêché de 22000 Saint-Brieuc.
Mgr l'Evêque de 44000 Nantes.
Secrétariat de l'Evêché, B.P. 405, 29100 Quimper.
Le Père Abbé de l'Abbaye de St Guénoles, Landévennec, 29147 Argol.

A

ABOVILLE (Colonel D'), Kérantré, en Crac'h, 56400 Auray.
ALLÈGRE (Mme), 9, rue Navarin, 29200 Brest.
AMARZIT (Gérard D'), 88, avenue de Paris, 78000 Versailles.
ARBONNEAU (M. D'), 2, rue Gilbert-Morel, 63033 Clermont-Ferrand Cedex.
ARMAND DE CHATEAUVIEUX (Cte Alain D'), 8, allée des Jardins, 78430 Louveciennes.
AUCLAIR, pharmacien, 44350 Guérande.
AUPINEL (Maître), notaire, 35570 Antrain.

B

BAGNEUX (Comte Jean DE), sénateur-maire, le Château, 22800 Quintin.
BAHOLET (Mlle), 7, rue des Capucins, 44490 Le Croisic.
BALTEG (Mme Béatrix), 87, avenue John-Kennedy, Paramé, 35400 St Malo.

BARBIER (François), Château de la Rouërie, 35910 St Ouen la Rouërie.
 BARBIER (Pierre) (S. P.), 4, rue Sidoine-Apollinaire, 43100 Brioude.
 BARBOTIN (Abbé Claude), 73, rue Alphonse-Guérin, 35100 Rennes.
 BASSARD (Mme Anguste), avenue Kléber, 35570 Antrain.
 BAUDINIÈRE (Jacques DE), 28, rue de la Croix-Carrée, 35000 Rennes.
 BAZIN (Commissaire général C.R.), 41, quai de Cornouaille, 29220 Landerneau.
 BAZIN DE JESSEY (Louis), 5, place du Palais-Bourbon, 75007 Paris.
 BEAUCHESNE (Mlle DE), 8, avenue Briekert, 06000 Nice.
 BEAUFORT (Général GROULT DE), Kernascoët, Inguinel, 56240 Plouay et 62, bd Suchet, 75016 Paris.
 BEAUREGARD (Jacques TURQUET DE), 6, rue du Chapitre, 35000 Rennes.
 BELIZAL (Comte Hervé DE), 58, rue d'Antrain, 35000 Rennes.
 BELIZAL (Mlle Sabine DE), 30, quai Duguay-Trouin, 35000 Rennes.
 BELIZAL (Comte Xavier GOUZILLON DE), 50, rue Alexandre-Fourny, 44230 St Sébastien sur Loire.
 BELLANGER (Mlle Monique), 25, rue d'Antrain, 35000 Rennes.
 BERRY (Jacques), Faculté des Lettres, 20, Passage Félibien, 44000 Nantes.
 BICHON (Colonel), 26, rue Ernest-Renan, 22700 Perros Guirec.
 BILY (Charles), 13, rue Salomon-de-Brosse, 35000 Rennes.
 BITOUZÉ (Maître), notaire honoraire, 1, rue Duguesclin, 35000 Rennes.
 BLAKER (Mme), manoir de la Houbarderie, St-Servan, 35400 St Malo.
 BLANCHE (M. et Mme Alfred), 7, rue de Dinan, 35400 St Malo.
 BOISBOISSEL (Colonel DE), Le Pèlerin, 22480 St Nicolas du Pélem et La Pommeraye, 78580 Maule.
 BOISBOISSEL (Lt-Colonel Hubert DE), 8, rue Carnot, 56000 Vannes.
 BOISFLEURY (Mlle Jacqueline POTIRON DU), 10, rue du 11 Novembre, 56000 Vannes.
 BOISSEL (Robert), 60, rue de Chanteloup, 53000 Laval.
 BONVALLET (Yves), 18, rue du Canal, 49000 Angers.
 BOQUIN (Cl.), 64, rue de Courcelles, 75008 Paris.
 BORDE (Mme Roger), Bordlann, 56600 Lanester.
 BOTHEREL (Dr. Noël), 7, avenue du Lycée, 29210 Morlaix.
 BOUTEZ DE KERORGUEN (Jean DU), 85, bd Suchet, 75016 Paris.
 BOURGEOIS (René), 3, rue Jules-Ferry, 35300 Fougères.
 BOURGEOIS (Albert), pharmacien, avenue de Bretagne, 35300 Fougères.
 BOURIEL (M. le Premier Président), 12, rue Lesage, 35000 Rennes.
 BOURIEL (M. et Mme Gérard), 30, rue Félicien-David, 75016 Paris.
 BOURIEL-NOUVEL (Mme Monique), 36, bd Gambetta, 29200 Brest.
 BREIL DE PONTBRIAND (Mlle Marie DU), Château de Clivoy, 53420 Chailland et 19, rue de Liège, Paris.
 BRÉON DE LAVERGNÉE, 7, rue Bertrand, 35000 Rennes.
 BRÉON (Comte Henry DE), Château des Etangs, 35810 Goven.
 BRIAND (Yves), 13-15, rue du Petit Musc, 75004 Paris.
 BRUC (Marquis DE), Château de Bruc, 44290 Guéméné Penfao.
 BRUNHOFF (Cyril DE), les Hautes-Folies, rue Alfred-Roth, 56000 Vannes.
 BUFFIÈRE (Mme Léonce), La Frèche, 22190 Plérin, St Brieuc.
 BUREAU (Mme Loïc), la Haute-Dibois, Baguer-Morvan, 35120 Dol de Bretagne et La Meilleraye, 44440 Riaillé.
 BURBAN, transporteur, station des Trente, La Croix Helléan, 56120 Josselin.
 BURES-MACKENSEN (Mme DE), 14, rue de Busné, 62350 St Venant.

C

CACQUERAY (Cdt Hervé DE), château de Sourdéac, Glénac, 56200 La Gacilly.
 CARDOT (Charles), route d'Issoire, 63960 Veyre Monton.
 CARNÉ (Comte François DE), château de Coetlogon, Plumieux, 22210 Plémet.
 CARNÉ (Marquis DE), 12 bis rue des Prés, 71300 Montceau les Mines.
 CARNÉ-MARCEIN (Général Olivier DE), 15, rue Amiral-Roussin, 75015 Paris et Château du Marc'hallac'h, 29000 Quimper.
 CASTEL (Yves), 11, Impasse du Champ-Devant, Lanvallay, 22100 Dinan.
 CAYRÉ (Mme Lucien), le Bois Gentil, 38, rue Dany-Can, St Servan, 35400 St Malo.
 CHABANNES (Comte Philippe DE), château de Villeneuve, Pleucadeuc 56140 Malestroit.
 CHALLE (Mme Cécile), 25, rue Jacques-Dulud, 92200 Neuilly sur Seine.
 CHAMBRE de Commerce et d'Industrie du Morbihan, service de documentation, B.P. 147, 56100 Lorient.
 CHAMPAGNY (M. et Mme Henri DE), duc et duchesse de Cadore, 17, avenue de Saxe, 75007 Paris.
 CHAPPEDELAINE (Comte Jacques DE), 16, place Juranville, 18000 Bourges.
 CHAPPEDELAINE (Jean DE), Quartier du Roi de Glace, La Chaise le Vicomte, 85310 St Florent des Bois.
 CHARDRONNET (R.P.), missionnaire oblat, Pontmain, 53220 Montaudin.
 CHARPY (Jacques), archiviste, 20, avenue Jules-Ferry, 35000 Rennes.
 CHATEAUBOURG (Vte de LA CELLE DE), 1, rue d'Orléans, 35000 Rennes.
 CHÉLAS (Général de RÉMOND DU), château du Pas du Houx, Paimpont, 35380 Plélan le Grand.
 CHENAIS (Amiral C.R. et Mme Henri), place de l'Eglise, 35570 Antrain.
 CHOISNET (Mlles), place de l'Eglise, Antrain, 35560 Bazouges la Pérouse.
 CINTRÉ (Raoul DE), 9, rue Malherbe, 44000 Nantes.
 CLANCHIN (Théo), route de Combourg, Marcillé Raoul, 35560 Bazouges la Pérouse.
 CLEUZIQU (Chan. J. RAISON DU), 10, rue Jean-Métairie, 22003 St Brieuc.
 COGNETS (Pierre DES), 9, rue d'Orléans, 35400 St Malo.
 COLLIN (Yves), Pont-Morvan, 22880 Plourhan.
 COLLIN-MATHIS (Général Yann), 14, bd de la Liberté, 35100 Rennes.
 CONAN (M^e Marcelin), notaire, Telgruc, 29127 Plomodiern.
 CONGAR (André), 7, rue Fouqueron, 35000 Rennes.
 CONIAC (Maxime DE), Château du Gault, Argouges, 50240 St James.
 CONRAD (Colonel Raymond), 11, square de Port-Royal, 75013 Paris.
 COPPENS (Yves), 4, rue du Pont-aux-Choux, 75003 Paris.
 GORMIER (Mme Marcel), Belle Vue, Les Gabouriaux, Saint-Gilles, 35590 L'Hermitage.
 CORNON (Raymond), B.P. 2521, 35025 Rennes Cedex.
 CORSEUL (Léon), receveur des P.T.T. en retraite, 14, rue du Génie, St Servan sur Mer, 35400 St Malo.
 CORTYL (M. et Mme Dominique), 38, bd Pasteur, 22000 St Brieuc.
 COUESBOUC (DE), Kerroux, 56440 Languidec.
 COUET (Yves), antiquaire, 29, bd Chateaubriand, Paramé, 35400 St Malo.
 COURCY (Comte Emmanuel DE), 2, rue de Vincennes, 35000 Rennes.
 CREUZÉ (Comtesse P.), 17, rue des Etaux, 53000 Laval.

D

- DAHOT-DOLIVET (Mgr Jehan), 10, rue Philibert-Delorme, 75017 Paris.
 DANET (Guy), 54, rue du Grand Domaine, 35510 Cesson-Sévigné.
 DANET (Yves), rue d'Estienne d'Orves, 22700 Perros Guirec.
 DANIEL (René), 10, rue J.-B.-Bousquet, 29000 Quimper.
 DARGNIES (Mme), Château de Loyat, 56800 Ploërmel et 15, avenue Général Mangin, 78000 Versailles.
 DAURNEAU (Louis-Jacques), B.P. 1225, 35013 Rennes Cedex.
 DAUTREY (Jean), Kervoalen, La Clarté, 22700 Perros Guirec.
 DEGENEUX (Mark), 14, rue Ste-Claire, 22100 Dinan et Le Hac Le Quiou.
 DEGRAIX (Mlle Marie), Bourg Chevreuil, 35510 Cesson-Sévigné.
 DENIS (Pierre), Le Ris-Ploaré, 29100 Douarnenez.
 DEPINAY (Bernard), Le Rocher, Le Bono, 56400 Auray.
 DÉSERTS (Cdt DES), (S.P.), Manoir de Kerisit, 29224 Daoulas.
 DESGRÈES DU LOU (François), 6, rue Baudelaire, 35000 Rennes.
 DESJARS DE KERANROUÉ (Patrice), 22, rue de Staël, 75015 Paris et Manoir de Botcal, Bothoa, 22480 St Nicolas du Pélem.
 DESMIERS DE LIGOUYER (Comtesse), Château de la Bruyère, St Launeuc, 22230 Merdrignac.
 DESMIERS DE LIGOUYER (Mme), Château de Ligouyer, St Pern, 35190 Tinténiac.
 DESVAUX (Docteur), 13, rue de la Paillette, 35000 Rennes.
 DEZARROIS (André), (S.P.), Château du Breuil, 37260 Monts.
 DIEULEVEUT (Colonel M. DE), Château de Beauvais, Noyal sur Bazouges, 35560 Bazouges la Pérouse.
 DIZERBO (A.), 80, rue Jean-Jaurès, 29200 Brest.
 DOUCET, pharmacien, 13, rue de Nantes, 44130 Blain.
 DUGENET (RUELLAN DU CRÉHU), rue J.-Perrin, 22000 St Brieuc.
 DUROS (Jacques), 3, rue Glais-Bizoin, 22000 St Brieuc.
 DUTILLEUL (Mme), (S.P.), le Montparnasse, 22100 Dinan.
 DUVAL (Michel), 2, rue Victor-Hugo, 35000 Rennes.

E

- EON (Docteur fils), 4, rue Jean-Jaurès, 35000 Rennes.
 EPINGUEN (Mme DE L'), Château de Keranno, Grâces, 22200 Guingamp et 116 bd Raspail, 75006 Paris.
 ERUSSARD-QUEINNEC (Mme le docteur Jenny), 26, Cours Dajot, 29200 Brest.
 ESCALLE (Mlle Marie-Clot.), professeur, Villa Haristi, 18, allée Fontaine-Gianotti, 13100 Aix en Provence.
 ESCATHA (Mme Gonzague D'), 1, 3, rue des Bauches, 75016 Paris.
 ESTOURNET-LEGENDRE (Mme Simone), 9, rue Winston-Churchill, 35800 Dinard.

F

- FÉRON (Paul), Le Reuzel, Orgères, 35230 St Erblon.
 FLOCH (Joseph), imprimeur, 8, rue Charles-de-Blois, 53100 Mayenne.
 FLOCH (Yves), imprimeur, 2, rue Charles-de-Blois, 53100 Mayenne.
 FOUÉRÉ (Yann), (S.P.), 21, place Duguesclin, 22000 St Brieuc.
 FRANCE (Comte DE), 7, bd Flandrin, 75016 Paris.
 FRANCS (E. COLAS DES), la Gromillaye, Québriac, 35190 Tinténiac.
 FRETAY (Pierre HALNA DU), Manoir de Ranléon, 22270 Jugon les Lacs.
 FROGER (Mme André), 24, allée du Gacé, 35100 Rennes.

G

- GAINARD (Henri-Georges), La Presle, 56, avenue Georges-V, 35800 Dinard.
 GAUDEBERT (Mme Adelyne), château du Couédic, Reminiac, 56140 Malestroit.
 GAUTIER (Jean), 15, rue Bastiat, 31200 Toulouse.
 GAUTIER-LELANDAIS (André), pharmacien, rue Lejamptel, 35120 Dol de Bretagne.
 GENNES (Comte J.-P. DE), 17, rue Louis-Maillot, 76000 Rouen.
 GESLIN (M. et Mme Olivier), Foyer Logis, avenue Edouard-VII, 35800 Dinard.
 GROT (Pierre), B.P. 25 A, 35031 Rennes Cedex.
 GOURCY (Henry DE), Berval en St Avé, 56000 Vannes.
 GOUVELLO (Vicome et Vicomtesse Jean DE), Résidence « Lieutenant Fromentin », 56000 Vannes.
 GOUYON DE COIFEL (Vicome DE), Château de Port-de-Roche, Ste Anne sur Vilaine, 35390 Grand Fougeray.
 GOUYON-MATIGNON (Capitaine de Vaisseau DE), 14, rue Rosa-Bonheur, 75015 Paris.
 GUÉBRIANT (Vicomesse DE), Château de Kernevez, 29250 St Pol de Léon.
 GUÉHÉNEUC (Vicome DE), 18, rue Saint-Louis, 35000 Rennes.
 GUERNY (Loïc DU), La Roncinière, 35310 Mordelles.
 GUIBERT (Mlle DE), Bourg de Bourgon, 53410 Port Brillet.
 GUILLEMOT (Jacques), 85, avenue des Ondines, 44500 La Baule.
 GUILLOIN (Yves), 1, rue des Planches, 35100 Rennes.
 GUILLOT (Hubert), 51, rue Le Marois, 75016 Paris.
 GUILLOT (Robert), 51, rue Le Marois, 75016 Paris.
 GUIOMAR (Michel), 9, rue Molière, 75001 Paris.
 GUYON (Gilbert), 26, rue Alsace-Lorraine, 22000 St Brieuc.

H

- HALGOUET (Vicome Michel DU), (S.P.), Le Brossay, Renac, 35660 Langon.
 HALGOUET (Vicome Yves DU), Château de Trégranteur, Guégon, 56120 Josselin.

- HALLENAUT (Paul-Henri), La Commanderie, 35590 L'Hermitage.
 HARCOURT (Comte R.-G. d'), 9, rue des Pommiers, Chanteloup les Vignes, 78570 Andresy.
 HARSOUET DE SAINT-GEORGES (Vicomte René), Kerennevel, Melgven, 29140 Rosporden.
 HAUTEFEUILLE (Colonel Jean BAUDOUT d'), 16, rue de Liège, 75009 Paris.
 HAY DES NETUMIÈRES (Marquis), Château de Monbouan, Moulins, 35680 Bais.
 HÉDOU DE LA HÉRAUDIÈRE, architecte, passage de la Petite-Hermine, 35400 St Malo.
 HENNIN DE BOUSSU WALCOURT (Mme DE), Callouet, 35710 La Boussac.
 HÉRIAU, entrepreneur, Les Lacs, St Aubin des Landes, 35500 Vitré.
 HEUDRE (Bernard), 11, rue de Lusignan, 35300 Fougères.
 HUON DE PENANSTER (Mme Charles), 3, avenue de Breteuil, 75007 Paris.
 HUON DE PENANSTER (Joseph), château de Kerauzern, 22300 Lannion. et 26, rue Deroulède, 22410 St Quay Portrieux.

J

- JAMBON (Docteur Yves), 13, rue Le Bastard, 35000 Rennes.
 JANVIER (Mme Daniel), 8 bis, rue du Combat des Trente, 22000 St Briec.
 JAOUEN (Cdt Hervé), Manoir de Dourmap, Plouider, 29260 Lesneven.
 JARDIN (M. et Mme), 2, rue Pontgérard, 35000 Rennes.
 JARRY (Paul), pharmacien, 3 bis, rue des Primevères, 29220 Landerneau.
 JOGUET-MAUGRAS (André-Jean), 64, rue Yves-Collet, 29200 Brest.

K

- KERANGAT (Vicomte Jean LE MAIGNAN DE), Bocquenay, 56230 Questembert.
 KERGALL (André), 18, rue de Magdebourg, 75016 Paris et La Grand'Vigne, 72350 Brûlon.
 KERGALL (Bernard), Le Beauvoir, 3, sente Abbé-Suger, 92420 Vauresson et La Grée, St Jean la Poterie, 56350 Allaire.
 KERGALL (Mme Françoise), 89, avenue Henri-Martin, 75016 Paris.
 KERGALL (Hervé), 84, bd des Batignolles, 78850 Paris Cedex (17).
 KERGALL (M. et Mme Yann), Domaine de la Tuilerie, 16, allée de Chaponval, 78590 Noisy le Roi.
 KERGRENÉ (Jean), 14, avenue Moisan, 78400 Chatou.
 KERMAINGANT (DE), 43, avenue d'Iéna, 75016 Paris.
 KERNEIS (Docteur J.-P.), Président de l'Université, 1, rue Gaston-Veil, 44000 Nantes et Mercredière, Le Pallet.
 KERNIER (Marquis DE), Château de Caradec, Bécherel, 35190 Tinténiac. et 118, rue du Fb Saint-Honoré, 75008 Paris.
 KERPOISSON (Hervé DE), 44, rue Auguste-Barbier, 77300 Fontainebleau.
 KERRET (Comte et Comtesse DE), Château de la Forêt, 56440 Languidic.
 KERROUX (Henri), assurances, 100, rue Maréchal-Joffre, B.P. 16, 22700 Perros Guirec.

- KERSAUSON (Vte et Vtesse Henri DE), Kerhino, 56470 La Trinité sur Mer.
 KERSAUSON DE PENNENDREFF (Général DE), 5, rue de Kerisper, 56470 La Trinité sur Mer.

L

- LA BROUSSE (G. GUILLET DE), 22510 Moncontour.
 LACARRE (Mlle DURIEU DE), Ker Caramel, La Clarté Ploumanach, 22700 Perros Guirec.
 LA CHAPELLE (Général Frédéric DE), 5, rue Alexandre-Cabanel, 75015 Paris.
 LA CHESNAIS (Dominique HOUITTE DE), An Ti Laouen, La Joallière, 44220 Couéron.
 LA CHESNAIS (Gilles HOUITTE DE), Le Vivier, 78860 St Nom la Bretèche.
 LA CHESNAIS (Yvonnick HOUITTE DE), Château des Ormes, Epiniac, 35710 La Boussac.
 LA CONDAMINE (Pierre DE), Cahelais, St Molf, 44350 Guérande.
 LA FONCHAIS (Vicomte Jean-Marie DE), Le Logis des Bussonnières, 53730 Néau.
 LA FOREST (DE), La Ville-au-Sénéchal, 35850 Romillé.
 LAGARDE MONTLEZUN (B. DE), 15, rue Ernest-Renan, 49500 Segré.
 LA GATINAIS (Cdt André BERNARD DE), Château de Thaumatz, St Maudez, 22270 Jugon.
 LAGRÉE (Mgr Y.), 22, rue Donadieu-de-Pycharic, 49000 Angers.
 LA GUIBOURGÈRE (Comte Charles DE), Château de Coëlan, Langourla, Teillé, 22330 Collinée.
 LA MASSONNAIS (Roger DE), 54, avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris.
 LA MESSLIÈRE (Vicomte Paul DE), 10, rue du roi Albert, 44000 Nantes.
 LA MESSUZIÈRE (Comte Xavier DE), Château du Fond des Bois, 44590 Derval.
 LA MORANDIÈRE (PORTEU DE), Directeur de la Caisse d'Épargne, 1 bis, place du 50^e d'Artillerie, 35100 Rennes.
 LA MOTTE (Mme DE), La Motte Olivet, 22490 Pleslin.
 LANGLE (Comte Bertrand DE), Lannec Vras, Brélévenez, 22300 Lannion.
 LANGLE (Comte DE), Hamonais, St Jean sur Vilaine, 35220 Châteaubourg.
 LANTIVY (Comtesse DE), Kergroix, Rumengol, 56500 Locminé.
 LANTIVY (Lieutenant-Colonel DE), 17, rue des Dames, 35000 Rennes ou Château du Meurtel, Plévenon, 22240 Fréhel.
 LANTIVY (Jean DE), 17, rue des Dames, 35000 Rennes et 26, bd Raspail, 75007 Paris.
 LANTIVY (Colonel DE), Château de Lantivy, Meudon, 56000 Vannes.
 LA PORT-BARRÉ (S. DE), Château de Lourdes, 35350 St Méloir des Ondes.
 LARGENTAYE (DE), Château de Lorge, L'Hermitage Lorge, 22150 Plœuc sur Lié.
 LA SAYETTE (Vicomtesse Xavier DE), 40, rue de Vergennes, 78000 Versailles.
 LASTELLE (Georges DE), 99, bd Péreire, 75017 Paris.
 LA TOUR (Comte LE BORGNE DE), Château de St Léger des Prés, 35270 Combourg.
 LAUNAY (Pierre-Louis), 2, rue Napoléon, 60200 Compiègne.

- LAURENT (S.P.), Médecin Général de la Marine (C.R.), 21, square Lherminier, 29200 Brest.
- LAURENT (Frédéric), 27, rue de La Tour-d'Auvergne, 29220 Landerneau.
- LAURENT (Pierre), 38, rue Victor-Hugo, 29200 Brest.
- LA VILLARMOIS (Arthur DE), 52, avenue Lajarrige, 44500 La Baule.
- LA VILLARMOIS (Vicomtesse Gilles DE), Le Châtelier, Vieux Viel, 35610 Pleine Fougères.
- LA VILLARMOIS (Comte DE), Château de Trans, 35610 Pleine Fougères.
- LA VILLARMOIS (Brudo DE), Château de Trans, 35610 Pleine Fougères.
- LA VILLESBRET (Comtesse A. GARNIER DE), Château du Pont, La Haie Traversaine, 53300 Ambrières les Vallées et 126, avenue Emile-Zola, 75015 Paris.
- LEBERT (Chef d'Escadrons), 164, quai Blériot, 75016 Paris.
- LE BIGRE, industriel, 8, allée des Glacis, Longuenesse, 62500 St Omer.
- LE BOUTELLER (Vicomtesse), Le Boisfévrier, Fleurigné, 35300 Fougères.
- LEBRETON (Docteur Louis), 22390 Bourbriac.
- LE COMTE (Yves), avocat, 1, rue du Pourpris, 35400 St Malo.
- LE DOARÉ (Dominique), éditeur photos, 13, quai Jean-Moulin, 29150 Châteaulin.
- LE FLEM-PIRAULT (Mme), Cité Tessalar, Bât G, 13400 Aubagne.
- LE FLOC'H (Bruno), 41, rue du Coudray, avenue Violain, 44000 Nantes.
- LE FLOC'H (Mme Armelle), B.P. 48, 29265 Brest Cedex.
- LE FLOC'H (Jean), 46 bis, rue Condoret, 44100 Nantes.
- LE FLOC'H (Abbé Louis), Recteur de Louannec, 22700 Perros Guirec.
- LEFORT DES YLOUSES (Henri-Georges), 52, avenue Charles-de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine.
- LEFORT DES YLOUSES, La Boussac, 35710.
- LEFRANC, pharmacien, 4, rue de Fougères, 35000 Rennes.
- LE FRIEC (Le Président honoraire Yves), 5, rue Bécot, 22500 Paimpol.
- LE GOFF (Pierre-Jacques), 13, Résidence du Burtul, 56100 Lorient.
- LE GOFF (Mme Michèle), rue du Parc, 29119 Châteauneuf du Faou.
- LE GORREC, 40 bis, rue Maurice-Berteaux, 78290 Croissy sur Seine.
- LE GOUVELLO DE LA PORTE, La Cour, Sévécac, 44530 St Gildas des Bois.
- LE GOUVELLO DE LA PORTE (Mme la Générale), Goaz Froment, 22470 Plouézec.
- LE GOUVELLO DE LA PORTE (Mlle Floride), Goaz Froment, 22470 Plouézec.
- LE GRAND (Philippe), 47, rue Georges-Bizot, 44300 Nantes.
- LEHELEC (Mme Thérèse DE), Huguetière, La Chevrolière, 44310 St Philbert de Grandlieu.
- LEMARIÉ (R.P.), (S.P.), Université Catholique, 3, rue Rabelais, 49000 Angers.
- LE MINTIER DE LA MOTTE BASSE (Marquis), La Motte Basse, Le Gouray, 22330 Collinée.
- LE MINTIER DE LA MOTTE BASSE (Capitaine de Frégate), 68, Cité Fann Claudel, B.P. 3024, Dakar (Sénégal).
- LE MINTIER DE LA MOTTE BASSE (Comte Godefroy), 19 bis, bd de Montmorency, 75016 Paris.
- LE MINTIER DE LEHELEC (Viconte G.), (S.P.), Château du Trégouët, Béganne, 56350 Allaire.
- LE MINTIER DE LEHELEC (Colonel J.), 142, rue d'Antrain, 35000 Rennes.
- LE MOIGN-KLIPPFEL (Mme), La Pervençère, 22570 Gouarec.
- LEMOINE (Jean), 44, rue du Port-de-l'Eve, St Marc sur Mer, 44600 St Nazaire.
- LEMOINE (J.-Yves), 8, avenue Jules-Ferry, 3500 Rennes.

- LEMOINE (Mlle Monique), 44, rue du Port-de-l'Eve, St Marc sur Mer, 44600 St Nazaire.
- LEMOINE (Pierre), (S.P.), architecte, Le Drennec-Clohars, 29118 Bénodet.
- LÉON (Docteur René), Le Pont, 35740 Pacé.
- LE PAVEC (Maitre), notaire, 68, Chaussée d'Antin, 75009 Paris.
- LE PÉCHON (Julien), 17, rue Pécelet, 75015 Paris.
- LE PLÉNIER (Mme), 4, rue de Constantine, St Servan, 35400 St Malo.
- LE PORZOU (Jean-Yves), avocat, 38, bd de Lattre-de-Tassigny, 35000 Rennes.
- LERÉEC (Jean), Château du Gage, Pleugueneuc, 35720 St Pierre de Plesguen et 43, rue Clemenceau, St Servan sur Mer, 35400 St Malo.
- LE ROUX (Michel), juge, 24, rue Amiral-Linois, 29200 Brest.
- LE SAINT (Colonel), Ker Reilly, Commana, 29237 Sizun.
- LE SAOUT (M. et Mme), 30, quai St-Cast, 35000 Rennes.
- L'ESTOURBEILLON (G. DE), La Riaye, Ménéac, 56490 Rennes.
- LE TENDRE (Maria), 5, rue de Clisson, 56100 Lorient.
- LE TRIONNAIRE (Jean-Paul), 4, rue du Clos-Joli, St Servan, 35400 St Malo.
- LIBRAIRIE DE BRETAGNE, 5, place du Palais, 35000 Rennes.
- LIBRAIRIE DES MÉRIDIDIENS, Contremarque B.M.P., 11, rue de Lille, 75007 Paris.
- LIGNIÈRES (Mme DE), Le Grand Conleau, 79, avenue Maréchal-Juin, 56000 Vannes.
- LIGNIÈRES (Michel DE), 1, impasse des Martinets, Résidence du Ter, 56100 Lorient.
- LONGBOIS (Vte Louis DU), « An Hircoët », 35, rue Jeanne-Jugan, St Servan, 35400 St Malo et 135 bd Malesherbes, 75017 Paris.
- LORGERIL (Comte O. DE), Résidence des Orchidées, 5, avenue des Folies Chaillou, 44000 Nantes.
- LORGERIL (Mlle Isabelle DE), 66, rue du Théâtre, 75015 Paris.
- LOURMEL (Comte Ch. DE), Beaubois, Bourseul, 22130 Plancoët.
- LOYAU (Marcel), 3 bis, rue d'Athènes, 75009 Paris.
- LOYAU D'ALLERAY (Yves), 37, rue Marceau, 28700 Auneau.
- LUCAS, 56, bd du Rosais, St Servan, 35400 St Malo.
- LUCAS, Ti Dous, 16, quai Rageot de la Touche, 44500 La Baule.

M

- MAHÉO (Patrick), 40, rue St-Georges, 35000 Rennes.
- MAHEUX (Marcel), 25, rue de Rennes, 35340 Liffré.
- MALEARTIC (Comte et Comtesse Gérard DE), 29, rue Franklin, 75016 Paris.
- MALESTROIT DE BRUC (Comte Jean DE), Château de la Noë, 44330 Vallet.
- MALLERAY (Mme Hervé DE), Prat Carric, 22850 Plounezvez Moédec.
- MANGIER (Robert), 12, rue de Sèvres, 92100 Boulogne Billancourt.
- MARGEIL (Mme Yvonne), 1, passage Sergent-Guihard, 35000 Rennes.
- MARÉUIL (Vicomtesse BOULA DE), 2, bd Raspail, 75007 Paris. « Amis des Sites Région Mesquer, 33, rue F.-Merlant, 44000 Nantes et La Rivière, Mesquer par 44420 La Turballe.
- MARION (Paul), 44, rue de Fougères, 35000 Rennes.
- MARION DE PROCÉ, Château de Cadouzan, St-Dolay, 56130 La Roche Bernard.

MARQUER (François), professeur au Collège St-Sauveur, 35600 Redon.
 MARTINEAU (Mme), 37, rue du Petit-Fort, 22100 Dinan.
 MARTINIE (Mme Marie-Madeleine), Le Mané, 56600 Lanester.
 MASSABIAU (Guy), 2, avenue de Grignan, 35000 Rennes.
 MAUNY (Baron DE), Les Foideuzais, 35880 Laillé et 3, rue de la Monnaie, 35000 Rennes.
 MAZUE (Abbé Pierre), La Motte Tilly, 10400 Nogent sur Seine.
 MAZURIE (Colonel Léon), Ker-Houarin, St-Philibert, 56470 La Trinité sur Mer.
 MELLON (M. et Mme DE), 7, avenue Constant-Coquelin, 75007 Paris et Château de la Ville ès Blanc, Sévignac, 22250 Broons.
 METAIREAU (Yves), 9, avenue Bouchardet, 33500 La Baule.
 MILAN (Mme Geneviève), Château de Monthorin, 35420 Louvigné du Désert.
 MIRIEL (Jacques), 119, bd Malesherbes, 75008 Paris et Le Cosquiers, Presqu'île de Kermorvan, 29217 Le Conquet.
 MOLAC (Docteur Roger), rue de la Roche, 56380 Guer.
 MOLLIES (Cdt et Mme POUJOL DE), Berringue, 56680 Plouhinec.
 MONTCUT (Baronne Gaëtan DE), Manoir de la Vairie, 35122 St Marc le Blanc.
 MONTFERRAND (Comtesse Raoul DE), 45, bd du Château, 92200 Neuilly sur Seine.
 MONTIGNY (Colonel DE), La Saudrais, 35310 Mordelles.
 MOREUX (Michel), 3, avenue Mozart, 75016 Paris et Le Guerzido, 22870 Ile de Bréhat.
 MORIN (M. et Mme), Ingénieur, 22, rue Jeanne-d'Arc, 56000 Vannes.
 MORRIS-LE BOURHIS (Mme), 16, bd Duchesse-Anne, 35000 Rennes.

N

NAULT (Pol), 7, rue Joseph-Gomet, 35000 Rennes.
 NAULT (Yves), 15, rue de Paris, 35500 Vitré.
 NAVES-PUGET (Docteur), 26, avenue de Béarn, 44600 St Nazaire.

O

ODOT (Maurice), Dr, 12, avenue Sergent-Maginot, 35100 Rennes.
 OZOUVILLE (Comte A. D'), La Juvaudière, Sacé, 53240 Andouillé.

P

PAGÈS (Colonel Louis), 35, rue de l'Eglise, 75015 Paris et 7 bd de la Nourriguel, 56260 Larmor-Plage.

PARC (Vtesse DU), 1, rue Vieux-Marché, 44350 Guérande et 32, rue La Fontaine, 75016 Paris.
 PARCEVAUX (Comte Pierre DE), 72, bd La Tour Maubourg, 75007 Paris.
 PARIS (Benoît), 33, rue d'Antrain, 35000 Rennes.
 PATIER (Francis), clerc de notaire, Les Carmes, 56800 Ploërmel.
 PENHOAT (Mme DU), château de Tronjoly, 29233 Cléder.
 PENVERN (Georges), Amis du Vieux Lamballe et du Penthièvre, 1, place du Martray, 22400 Lamballe.
 PERDRIEL-VAISSIÈRE (Mlle Claude), An Neil Coz, rue des Ecoles, 22500 Paimpol.
 PHILOUZE (Mlle Germaine), 42, rue de Fougères, 35000 Rennes.
 PICHOT (Mme Henri), 7, rue de Strasbourg, 56100 Lorient.
 PLÉ (Michel), 104, avenue Félix-Vicent, 44700 Orvault.
 PLESSIS D'ARGENTRÉ (Cte et Ctesse), 33, rue de la Devansaye, 49000 Angers.
 POCQUET DU HAUT JUSSÉ, 2, rue Hoche, 35000 Rennes.
 PORCHEROT (Gilles), 20, rue Nantaise, 49300 Cholet.
 PRESMENIL (Mme la Générale Jean DE), château de Loyat, 56800 Ploërmel.
 PREVOISIN (Vicomte Hughes DE), château de la Haye d'Irée, 35128. St Rémy du Plain et 24, rue d'Orléans, Neuilly.
 PRUD'HOMME (Armand), 12, rue Poulain-Corbion, 22000 St Brieuc.
 PRUD'HOMME (Yves), 13, rue Docteur-Rochard, 22000 St Brieuc.
 PRUNELÉ (Comtesse Gwenhaël DE), 19, rue Maréchal-Foch, 56000 Vannes.
 PRUNELÉ (Mlle Yolande DE), château de Trécesson, Campénéac, 56800 Ploërmel.
 PUINEUF (M. A. DE), 29000 Gouesnach Quimper.

Q

QUIMBROT (Mlle Madeleine), 2, place de la Trinité, 35000 Rennes.
 QUINGOU (Père Pierre), Roz'n Héol, 18, rue des Montagnes-Noires, 56110 Gourin.
 QUONIAM (Mlle Germaine), 5, place St-Louis 22100 Dinan.

R

RACINEUX (Georges), 31, rue de Couéré, 44100 Chateaubriant.
 RAFFRAY (Charles), 8, rue Emile-Souvestre, 22000 St Brieuc.
 RAFFRAY (Mlle Anne), 30, place des Lices, 35000 Rennes.
 RAFFRAY (Mlle Marie), 30, place des Lices, 35000 Rennes.
 RAOULT (Alain), 13, avenue du Général-Lanrezac, 35400 St Malo.
 RENAULT (Guy Christian), place de Penthièvre, 22510 Moncontour.
 RENGÉRVÉ (Vicomte François DE), château du Fresche, 35550 Pipriac.
 RENGÉRVÉ (Comte Jean DE), 127, bd Blanqui, 75013 Paris.
 REMONDEAU (Dr G.), rue Général-de-Gaulle, 56420 Plumelec.

RIBAULT (Jean-Yves), 85 bis, rue Général-de Gaulle, 56420 Plumelec.
 RIGOIRE (J.), 7, rue du Port, 44600 St Nazaire.
 RIHOVAY (M^e), notaire, place Aristide-Briand, 56300 Pontivy.
 ROBERT (Luc), Stang-ar-Groaz, Poullan sur Mer, 29100 Douarnenez.
 ROBERT (Tristan et Kadoan), Poullan, 29100 Douarnenez.
 ROBIEN (Marquise DE), château de Robien, Le Fœil, 22800 Quintin.
 RODOCANACHI (Mme), 11, rue Barbet-de-Jouy, 75007 Paris.
 ROHAN (Duc DE), Château de Josselin, 56120 Josselin.
 ROHAN (Vicomte DE), 45, bd du Château, 92200 Neuilly sur Seine.
 ROHAN-CHABOT (Comte L. DE), château de Bonnefontaine, 35570 Antrain.
 ROHAN-CHABOT (Comtesse L. DE), château de Bonnefontaine, 35570 Antrain.
 ROHAN-CHABOT (Comte Eudon DE), Manoir de Lestrenig, St Laurent, Séné, 56000 Vannes.
 ROHAN-CHABOT (Comte Mériadec DE), 30, place des Lices, 35000 Rennes.
 ROHAN-CHABOT (Comte Gaël DE), château de Ranville, 14860 Ranville et 9, rue Galilée, 75016 Paris.
 ROBERT (Mlle Pascale), 30, rue du X^e R.A., 35100 Rennes.
 ROQUEFEUILLE (Comtesse F. DE), 11, rue de Magdebourg, 75016 Paris.
 ROUAULT (Emile-Bernard), 6, impasse Coysevox, 35000 Rennes.
 ROUDAUT (M^e), 12, rue Jean-Macé, 29200 Brest.
 ROUILLE-D'ORFEUIL (Comte Antoine), château de Coatcouraval, St Michel de Glomel, 22110 Rostrenen et 4, rue du Cdt-Schlœsing, 75016 Paris.
 ROUSSEAU (Docteur André), 21, rue Morand, 44000 Nantes.
 ROY (Contrôleur général Hervé), 45, bd de Montmorency, 75016 Paris.
 RUSQUEC (E. DE L'ETANG DU), avoué, 10, place du Palais, 35000 Rennes.

S

SAGAZAN (Mlle DE), 47, bd Clemenceau, 22000 St Brieuc.
 SAINT-HAOUEN (Général DE), 1, rue Maréchal-Joffre, 35100 Rennes.
 SAINT-MÉLOIR (M. et Mme DE), résidence du Domaine, Le Deauville, 2, rue Poujeau, 33200 Bordeaux-Caudéran.
 SAINT-MÉLOIR (Mme Joseph DE), la Providence, 4, rue Dr-Dauvé, 53100 Mayenne.
 SAINT-PIERRE (Comte Régis DE), 6, rue Edouard-Fournier, 75016 Paris.
 SAINT-POL (DE), la Perrière, 49240 Avrillé.
 SAISY (Comte H. DE), Kersaint-Eloy, Glomel, 22110 Rostrenen.
 SALINS (Vicomte Attale GUYOT D'ASNIÈRE), Manoir de Kerdréan, Le Bono, 56500 Auray.
 SALLIER-DUPIN (Jacques DE), 35, quai de Versailles, 44000 Nantes.
 SAMSON-HIMMELSTIERNA (Rolf Von), Hermann Lonsweg, 45 D, 2400 Lubeck (R.F.A.).
 SERRANT (Xavier DE WALSH), 2, place de la Garenne, 56000 Vannes.
 SICARD (Jean), 38, rue Jeanne-d'Arc, Kerfeunteun, 29000 Quimper.
 SINETY (Comte Bruno DE), Le Quillo, 29114 Bannalec.
 SOCIÉTÉ des Amis du Croisic, 17, place Donatien-Lepré, 44490 Le Croisic.
 SOUFFÈS-DESPRÉ (Cdt Yves), 40, rue Richelieu, 29200 Brest.
 SOUQUES (Mme G. H.), « Carmenta », 4, av. Général-Lanrezac, 35400 St Malo.

STEPHAN (Robert), 21 bis, rue Louis-Pasteur, 29100 Douarnenez.
 ST GAL DE PONS (Mlle Madeleine), Kerespertz, Louannec, 22700 Perros Guirec.
 SUIRE (Colonel Maurice), St Hubert, Penthièvre, 56510 St Pierre Quiberon.

T

TALHOUEC (Comte Claude DE), château, Amanlis, 35150 Janzé.
 TALHOUEC (Comte Louis DE), (S.P.), château de la Lambardais, 35330 Maure de Bretagne.
 TANNEAU, rue Yann-d'Argent, 29100 Douarnenez.
 TASSEL (M. et Mme), le Rest, Trelelan, 22140 Bégard.
 TEILLEUL (Comtesse R. DU), Château de la Chasse-Beauvais, Romagné, 35300 Fougères.
 TÊTREL (Amiral Henri), 55, avenue Foch, 75116 Paris et château de l'Estier, Béganne, 56350 Allaire.
 THOMAS (Mme F.), 11, rue Gambetta, 35000 Rennes.
 TOSTIVINT (René), 20, rue de Trégueux, 22000 St Brieuc.
 TOSTIVINT (Roland), les Prés Calans, 22520 Binic.
 TOUCHE (Guy DE LA), 1, Contour de la Motte, 35000 Rennes.
 TOULHOAT (Pierre), Moulin des Landes, route de Bénodet, 29000 Quimper.
 TROGOFF (Comte Raymond DE), La Giraudais, Bains sur Oust, 35600 Redon.
 TRUAL (Henry), 15, rue de la Monnaie, 35000 Rennes.

U

UGUEN (Albert), avocat, 6, rue Voltaire, 29200 Brest.
 URVOY (M. et Mme H.), Lanvignec, 26, Pen an Run, 22500 Paimpol.

V

VALÉRY (Raphaël), 37, quai de la Marne, Thorigny, 77400 Lagny.
 VALLERIE (Contrôleur général Pierre), Les Roches Piettes, St Ideuc, Paramé, 35400 St Malo.
 VALLÉE (Louis), Loc Maria, 22810 Belle Isle en Terre.
 VERDUN (Marquis DE), Château de la Crenne, Aucey la Plaine, 50170 Pontorson.
 VERGNET-RUIZ (Marcel), 8, rue Léon-Vaudoyer, 75007 Paris.
 VIEILLEROBÉ (André), 64, rue de Paris, 35000 Rennes.
 VIER (Jacques), professeur honoraire Faculté des Lettres, 4, rue Pointeau-du-Ronceray, 35000 Rennes.

VIGNARD (Docteur Jean), 5, rue Volney, 49000 Angers.
 VILBERT (Loïc), 24, rue du Château, 22100 Dinan.
 VILEYN (Henri), 173, rue de Fougères, 35000 Rennes.
 VILLARTAY (Mme Jarnouen DE), Mi-Côte, 53520 St Ouen des Toits.
 VILLARTAY (Gilles Jarnouen DE), Mi-Côte, 53520 St Ouen des Toits.
 VILLEBLANCHE (Emmanuel DE), 2, place Alessandria, 95100 Argenteuil.
 VILLENEUVE (Intendant et Mme LE BASTARD DE), Le Pavillon, 85620 Rocheservière.
 VILLENEUVE (Jacques DE), 3, rue Général-de Sonis, 22200 Guingamp.
 VILLENEUVE (Jean-Yves HENRY DE), la Rochonen, 22800 Quintin.
 VILLENEUVE (Xavier Henry DE), 21, rue de Paris, 35000 Rennes.
 VILLEPLÉE (général FAUCHON DE), château de Parigny, 50600 St Hilaire du Harcouët.
 VINCENT-JOUON (Rogatien), la Roche Hervé, Missillac, 44160 Pontchâteau.

W

WILHELM (Jean), 41, rue de Reuilly, 75012 Paris.

Y

YRRIGOYEN (Baron DE), Manoir de Hillière, Thouaré, 44470 Carquefou.

SOCIÉTÉS, ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES
 AUXQUELLES EST ADRESSÉ LE BULLETIN

Association F. Duine, 13 grande rue, 35120, Dol-de-Bretagne.
 Association Normande, Dr Gosselin, 31, avenue du 6-Juin, 14000 Caen.
 Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 35000 Rennes.
 Archives départementales des Côtes-du-Nord, 22000 St Brieuc.
 Archives départementales du Finistère, 29000 Quimper.
 Archives départementales du Morbihan, 56000 Vannes.
 Archives départementales de la Loire-Atlantique, 44000 Nantes.

Bibliothèque universitaire, section Lettres, 5, rue du Pr. Léon-Bernard 35000 Rennes.
 Bibliothèque de la Sorbonne, service des Périodiques, 47, rue des Ecoles, 75230 Paris Cedex 05 (75230).
 Bibliothèque municipale, 1, rue de La Borderie, 35042 Rennes Cedex.
 Bibliothèque municipale, 22000 St Brieuc.
 Bibliothèque municipale, 29000 Quimper.
 Bibliothèque municipale, 37, rue Gambetta, 44000 Nantes.
 Bibliothèque municipale, 22, rue Traverse, 29283 Brest Cedex.
 Bibliothèque municipale, 2, rue Pommereuil, 35300 Fougères.
 Bibliothèque municipale, 56000 Vannes.

Centre de Recherche bretonne et celtique, Faculté des Lettres, B.P. 860, 29279 Brest.

Centre Régional de Recherche et de Documentation pédagogique 92, rue d'Antrain, B.P. 113, 35001 Rennes Cedex.

Direction des Antiquités historiques de Bretagne, Université de Bretagne occidentale, B.P. 860, 29100 Brest.

Ministère des Affaires Culturelles, Commission régional d'Inventaire de Bretagne, 7, place Hoche, 35000 Rennes.

Pen ar Bed, Faculté des Sciences, 29200 Brest.

Revue du Souvenir Vendéen, 44, rue du Paradis, B.P. 204, 49306 Cholet.

Société archéologique du Finistère, 4, rue du Palais, 29000 Quimper.
 Société archéologique de Nantes, manoir de la Touche, place Jean-V, 44000 Nantes.

Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, 9, rue du 71^e R.L., 22000 St Brieuc.
 Société d'Histoire et d'Archéologie de St Malo, 5, rue du Pélicot, 35400 St Malo.

Société Jersiaise, 9, Pier-Road, St Hélier, Jersey.

Library Serials Dept S 00554 University of Missouri, Columbia, Missouri, 65202, U.S.A.

Bayerische Staatsbibliothek, Erwerbungs abteilung, Ludwigstrasse 16 - 08 Munich 34, R.A.F.

•
LES PRESSES BRETONNES
Z. I. des Châtelets
22440 PLOUFRAGAN
N° d'impression : 1700
Dépôt légal : 2^e trimestre 1979
•

